



Ontario Power Generation

# Nouvelle Centrale Nucléaire à Wesleyville, Port Hope

Résumé de la Description  
Initiale de Projet

**OPG**

## Table des Matières

Table des Matières .....	i
Liste des Figures .....	ii
Liste des Tableaux .....	ii
Acronymes et Abréviations .....	iii
Introduction par Ontario Power Generation .....	v
1. INFORMATIONS GÉNÉRALES.....	1
2. RENSEIGNEMENT SUR LE PROJET .....	8
Solutions de Recharge à la Réalisation du Projet.....	11
Activités, Infrastructures et Ouvrages Physiques.....	15
3. INFORMATIONS SUR L'EMPLACEMENT .....	21
Milieu Biophysique.....	26
Social, Économique, et Sanitaire.....	36
4. IMPACTS RÉELS ET POTENTIELS DU PROJET (PRÉLIMINAIRES).....	44
Impacts Réels et Potentiels sur les Composantes de l'Environnement Relevant de la Compétence Législative .....	45
Effets sur les Terres Fédérales et les Terres Situées à l'Extérieur de l'Ontario.....	48
Milieu Marin et Eaux Interprovinciales/Internationales.....	48
Impacts Réels et Potentiels sur les Peuples Autochtones du Canada (Preliminaire) .....	48
Estimation Préliminaire des Émissions de Gaz à Effet de Serre .....	50
Estimation Préliminaire des Déchets Générés ou Émissions Potentielles .....	52
Synthèse des Impact Réels et Potentiels (Preliminaire) .....	57
5. SYNTHÈSE – MOBILISATION AUPRÈS DES PREMIÈRES NATIONS TITULAIRES DE DROIT ET DES COLLECTIVITÉS AUTOCHTONES INTÉRESSÉES.....	86
6. SYNTHÈSE – MOBILISATION AVEC LE PUBLIC ET LES AUTRES GROUPES .....	91
7. PROCHAINES ÉTAPES .....	95
8. RÉFÉRENCES.....	97
Annexe A. IPD/IMTLR Tableau De Concordance .....	99

## Liste des Figures

Figure 1: Site de Wesleyville Appartenant à OPG .....	2
Figure 2: Limites du Site NNW et Infrastructures Existantes.....	23
Figure 3: Limites Municipales Régionales .....	43

## Liste des Tableaux

Tableau 1: Échéancier Préliminaire du Projet .....	10
Tableau 2: Emplacements des Échantillonnages Aquatiques à Wesleyville, Dates de Relevés et Nombre d'Espèces de Poissons.....	35
Tableau 3: Émissions Estimées sur l'Ensemble du Cycle de Vie du Projet NNW.....	50
Tableau 4: Estimation des Émissions Nationales de GES Évitées pour le Projet NNW.....	51
Tableau 5: Émissions Nettes de GES pour le Projet NNW .....	52
Tableau 6: Impacts Réels et Potentiels sur les Composantes de l'Environnement Relevant de la Compétence Législative du Parlement (Synthèse Préliminaire) .....	58
Tableau 7: Impacts Réels et Potentiels sur les Peuples Autochtones du Canada (Préliminaire) ..	66
Tableau 8: Impacts Réels et Potentiels sur les Milieux Physiques et Biologiques, ainsi que sur les Contextes de Santé, Social et Économique (Préliminaire).....	69

## Acronymes et Abréviations

APO	Annual Planning Outlook
AQEGL	Accord relatif à la qualité de l'eau des Grands Lacs
CCSN	Commission Canadienne de Sureté Nucléaire
CGIPN	Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations
CII	Crédits d'Impôt à l'Investissement
CN	Compagnie des chemins de fers nationaux du Canada
CO <sub>2</sub>	Dioxyde de Carbone
CP	Chemin de fer du Canadien Pacifique
CPLCC	Consentement Préalable, donné Librement et en Connaissance de Cause
CSA	Association canadienne de normalisation
DIP	Description Initiale de Project
DNUDPA	Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones
DRFA	Déchet Radioactif de Faible Activité
DRFMA	Déchet Radioactif de Faible et de Moyenne Activité
DRHA	Déchet Radioactif de Haute Activité
DRMA	Déchets radioactifs de moyenne activité
ECCC	Environnement et Changement Climatique Canada
EI	Évaluation d'Impact
EPC	Enveloppe des Paramètres de la Centrale
ESCC	Évaluation Stratégique des Changements Climatiques
GES	Gaz à Effet de Serre
GRCA	Office de protection de la nature de la région de Ganaraska
GCS	Coordonnées Géographiques
GW	Gigawatt
ha	Hectares
IET	Installation d'Extraction du Tritium
IRPH	Initiative dans la Région de Port Hope
Kt CO <sub>2e</sub>	Kilotonnes d'équivalent dioxyde de carbone
L'Agence	Agence d'évaluation d'impact du Canada
LEI	Loi sur l'Évaluation d'Impact
LEP	Loi sur les Espèces en Péril
LNC	Laboratoires Nucléaires Canadiens
MCM	Ministère des Affaires civiles et du Multiculturalisme
MEPP	Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et des Parcs
MPO	Pêches et Océans Canada
MS-PNTW	Nations Anishinaabeg Michi Saagiig des Premières Nations des Traités Williams
MT	Ministère des Transports
MWe	Mégawatts Électriques
MWth	Mégawatts thermiques
NNW	Nouvelle centrale Nucléaire à Wesleyville, Port Hope
NOAA	National Oceanic and Atmospheric Administration
NO <sub>x</sub>	Oxyde d'azote
OPG	Ontario Power Generation
PC	Permis de Construction
PCAP	Propriété, de Contrôle, d'Accès et de Possession
PE	Permis d'Exploitation
PNTW	Premières Nations visées par les Traités Williams
PPE	Permis de Préparation de l'Emplacement
PRHC	Petersborough Regional Health Center

RNCan	Ressources Naturelles Canada
SGDN	Société de Gestion des Déchets Nucléaires
SIERE	Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité
SO <sub>2</sub>	Dioxyde de soufre
SP	Secteur Préoccupant
SPFA	Substances Per- et Polyfluoroalkylées
TWh	Térawattheure
UTM	Transverse universelle de Mercator
ZINS	Zone d'Intérêt Naturel et Scientifique

## Introduction par Ontario Power Generation

Ce document constitue un résumé de la Description Initiale de Projet (DIP) du point de vue d'Ontario Power Generation (OPG) à titre de promoteur. OPG n'a pas résumé les apports fournis de manière collaborative par les Premières Nations titulaires de droits et par les nations et collectivités autochtones intéressées. Ce résumé présente la compréhension d'OPG des contributions fournies ainsi que des prochaines étapes (indiquées dans le texte encadré).

OPG recommande vivement la lecture de la version intégrale de la DIP, qui inclut les perspectives des Nations Michi Saagiig Anishinaabeg des Premières Nations des Traités Williams (MS-PNTW), ainsi que des récits et points de vue qu'elles ont partagés, lesquels enrichissent la discussion et soutiennent une compréhension plus nuancée et respectueuse du site de la Nouvelle Centrale Nucléaire de Wesleyville (NNW).

La consultation de la version intégrale de la DIP permet d'obtenir un point de vue plus large et plus éclairé qui reconnaît l'importance des contributions des MS-PNTW.

OPG demeure engagé à assurer une mobilisation continue et significative et à établir des relations respectueuses et mutuellement bénéfiques avec les Premières Nations titulaires de droits et avec les nations et collectivités autochtones intéressées.

## 1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

### Informations Générales sur le Projet

Le gouvernement de l'Ontario a mandaté OPG afin d'examiner les possibilités de développement potentiel de nouvelles productions nucléaires sur le site de Wesleyville, un terrain d'environ 540 hectares (ha) appartenant à OPG. Cette initiative est désignée sous l'appellation « Nouvelle centrale Nucléaire à Wesleyville » ou NNW, à Port Hope.

Le site NNW bénéficie d'un zonage en vigueur autorisant la production d'électricité depuis plus de 50 ans. Il est à proximité du réseau de transport d'électricité ainsi que d'infrastructures ferroviaires et routières, et se situe dans une région de la province connaissant une forte croissance. La capacité de production proposée du projet NNW pourrait atteindre environ 10 000 mégawatts électriques (MWe), soit l'équivalent d'environ dix millions de foyers. OPG a identifié la possibilité de construire et d'exploiter des centrales nucléaires sur les portions est et ouest du site NNW. OPG reconnaît que Port Hope et le site NNW sont situés sur le territoire traditionnel visé par le traité des nations Chippewa et Michi Saagiig Anishinaabeg, appelées collectivement les Premières Nations visées par les Traités Williams (PNTW).

La municipalité de Port Hope, en tant que communauté hôte du projet de nouvelle centrale nucléaire, a exprimé son appui à la réalisation des premières étapes de la planification du projet et du processus connexe d'évaluation d'impact. Elle s'est engagée à travailler avec l'équipe de projet d'OPG au début de 2025. OPG collabore avec la municipalité de Port Hope afin de mieux comprendre les priorités de la communauté. En tant que partie prenante importante et appréciée, la municipalité continuera de jouer un rôle actif dans la conception et l'élaboration futures du projet.

Secteur

Énergie

Promoteur

Ontario Power Generation (OPG)

Emplacement

2655 Lakeshore Road, Port Hope, Ontario (voir Figure 1)



Figure 1: Site de Wesleyville Appartenant à OPG

**Renseignements sur le Promoteur**

OPG appartient entièrement à la province de l'Ontario et a pour activité principale la production d'une électricité propre, fiable, sûre et à faible coût grâce à l'exploitation d'un portefeuille diversifié de centrales électriques. OPG produit environ 50% des besoins en électricité de l'Ontario, le nucléaire représentant plus de la moitié du bouquet énergétique d'OPG.

**Coordonnées Organisationnelles**

Margaret Mervin, Responsable du programme

Cammie Cheng, Soutien aux projets environnementaux du secteur Nucléaire

Ontario Power Generation  
1908 Colonel Sam Dr,  
Oshawa, ON, L1H 8P7

Wesleyville@opg.com

**Site Web du Projet**

<https://www.opg.com/projects-services/projects/new-generation-opportunities/wesleyville/>

**Numéro sans Frais**

1-800-461-0034

**Premières Nations Titulaires de Droits**

Ce qui suit constitue une liste préliminaire des Premières Nations titulaires de droits. Aux fins du projet NNW, les PNTW ont établi et fait valoir leurs droits

ancestraux et issus de traités ainsi que leur autorité<sup>1</sup> sur leurs territoires visés par traités. Les PNTW comprennent :

Les collectivités Mississauga suivantes :

- Première Nation Alderville
- Première Nation Curve Lake
- Première Nation Hiawatha
- Première Nation Mississaugas of Scugog Island

Les collectivités Chippewa suivantes :

- Première Nation Beausoleil
- Première Nation Chippewas of Georgina Island
- Première Nation Chippewas of Rama

En vertu de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, L.C. 2021, ch. 14, le gouvernement du Canada a confirmé que la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) constitue un instrument international universel relatif aux droits de la personne, applicable en droit canadien. Le gouvernement fédéral a indiqué que la DNUDPA fournit un cadre pour la réconciliation, la guérison et la paix, ainsi que pour l'établissement de relations harmonieuses et de coopération fondées sur les principes de justice, de démocratie, de respect des droits de la personne, de non-discrimination et de bonne foi<sup>2</sup>. La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones établit un cadre législatif pour la mise en œuvre de la DNUDPA en droit fédéral. La Cour suprême du Canada a indiqué que c'est « par cette loi du Parlement que [la DNUDPA] est incorporée au droit positif interne du pays<sup>3</sup>».

OPG suit attentivement les efforts du gouvernement fédéral, menés en consultation avec les peuples autochtones, pour mettre en œuvre la DNUDPA et veiller à ce que les lois canadiennes y soient conformes. De plus, au cours des dernières années, les tribunaux canadiens ont commencé à examiner et à

---

<sup>1</sup> Le terme 'Autorité' est utilisé ici pour reconnaître l'énoncé des MS-PNTW concernant leur juridiction inhérente, leur souveraineté, leurs lois et leurs responsabilités en matière de prise de décision au sein de leurs territoires ancestraux et de leurs territoires visés par traités, y compris les terres et eaux où le projet NNW est proposé.

<sup>2</sup> Document d'information: Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

<sup>3</sup> Référence: Renvoi relatif à la Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des premières Nations, des Inuits et des Métis, 2024 CSC 5, par. 15.

interpréter la portée de cette loi sur le principe constitutionnel du devoir de consultation et sur l'honneur de la Couronne.

OPG a mené de vastes activités de mobilisation auprès des MS-PNTW afin de comprendre leur interprétation de la façon dont la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et la DNUDPA influent sur les processus décisionnels dans le cadre de la présente évaluation d'impact (EI). Plus particulièrement, OPG a entendu le point de vue des PNTW quant à l'importance du concept de consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause (CPLCC), en tant que mécanisme permettant leur participation significative aux décisions susceptibles d'avoir une incidence sur leurs territoires issus de traités et leurs territoires traditionnels. En ce qui concerne le CPLCC, les PNTW ont exprimé l'avis que les articles 29(2) et 32(2) de la DNUDPA introduisent une exigence de consentement des peuples autochtones pour certaines décisions gouvernementales, notamment pour les décisions autorisant l'entreposage de matières dangereuses dans les territoires des peuples autochtones.

OPG reconnaît que toute déclaration de décision rendue dans le cadre du présent processus d'EI doit respecter les exigences juridiques et constitutionnelles applicables, que le gouvernement doit agir conformément à l'honneur de la Couronne et que si ces exigences ne sont pas respectées, toute lacune peut être soulevée devant les tribunaux. OPG entend continuer de collaborer avec les PNTW afin de comprendre leur point de vue sur ces exigences et de veiller à ce que toute décision soit ultimement conforme à la loi et à la Constitution du Canada. De plus, OPG s'engage à développer avec les PNTW une relation et un processus de collaboration qui dépassent les exigences juridiques minimales et qui mènent à des résultats mutuellement bénéfiques reflétant cette relation et ce processus. Dans ce contexte, OPG poursuivra des discussions significatives avec les PNTW et intégrera leurs points de vue et leurs préoccupations au projet. L'objectif général d'OPG est de faire progresser le projet de manière collaborative avec l'appui des PNTW, en écoutant leurs perspectives et préoccupations et en intégrant leurs commentaires de manière significative. OPG se réjouit à la perspective de faire progresser le projet NNW en partenariat.

## **Contexte Réglementaire**

Un nouveau projet nucléaire en Ontario nécessitera l'obtention de permis et approbations provenant de multiples instances, notamment des autorités fédérales, provinciales et municipales.

**Fédéral** : La liste suivante présente, à titre préliminaire, les autorités fédérales qui exercent (ou pourraient exercer) des pouvoirs, attributions ou fonctions liés à l'évaluation des impacts réels et potentiels sur l'environnement<sup>4</sup> :

- Agence d'évaluation d'impact du Canada (L'Agence)
- Commission Canadienne de Sureté Nucléaire (CCSN)
- Environnement et Changement climatique Canada (ECCC)
- Transports Canada
- Pêches et Océans Canada (MPO)
- Ressources naturelles Canada (RNCan)
- Santé Canada

**Provincial** : La liste suivante présente, à titre préliminaire, les autorités provinciales qui exercent (ou pourraient exercer) des pouvoirs, fonctions ou attributions liés à l'évaluation des impacts réels et potentiels sur l'environnement :

- Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs (MEPP)
- Ministère des Richesses naturelles
- Ministère du Solliciteur général
- Ministère des Affaires civiques et du Multiculturalisme (MCM)
- Ministère des Transports (MT)

**Municipal** : La liste suivante présente, à titre préliminaire, les autorités municipales qui exercent (ou pourraient exercer) des pouvoirs, fonctions ou attributions liés à l'évaluation des impacts réels et potentiels sur l'environnement :

- Comté de Northumberland
- Municipalité de Port Hope

**Autres autorités locales** : La liste suivante présente, à titre préliminaire, les autres autorités locales qui exercent (ou pourraient exercer) des pouvoirs, fonctions ou attributions liés à l'évaluation des impacts réels et potentiels sur l'environnement :

- Office de protection de la nature de la région de Ganaraska (GRCA)

---

<sup>4</sup> Tout au long du présent résumé de la DIP, OPG a utilisé la formulation 'impacts réels et potentiels' sur la base des commentaires reçus de la part des MS-PNTW. Cette terminologie vise à refléter la reconnaissance, par OPG, du fait que les MS-PNTW ont indiqué que certaines parties du site NNW ont fait l'objet d'utilisations antérieures, lesquelles ont entraîné des impacts pour leurs collectivités.

## Évaluations Régionales

OPG n'a connaissance d'aucune évaluation régionale en cours ou prévue, au sens des articles 92 et 93 de la Loi sur l'évaluation d'impact (LEI), qui inclurait le site NNW.

Bien qu'il ne s'agisse pas d'évaluations régionales, deux évaluations environnementales menées en vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (1992) pour des installations de gestion de déchets radioactifs de faible activité (DRFA) à Port Hope et Port Granby ont été achevées en 2007 et 2009, respectivement.

Les études environnementales réalisées dans la région de Port Hope, à environ 10 à 15 km du site NNW, et susceptibles d'être pertinentes pour le projet NNW, comprennent :

- Rapport d'examen de la protection de l'environnement: Initiative dans la Région de Port Hope (IRPH) (Commission canadienne de sûreté nucléaire, 2022)
- Évaluation des eaux littorales canadiennes du lac Ontario, Rapport sur les faits importants et les résultats de 2019 (Environnement et Changement climatique Canada, 2022)

Le Rapport d'examen de la protection de l'environnement pour la IRPH présente les résultats de la surveillance et de l'évaluation environnementales liées au nettoyage et à la gestion à long terme des DRFA dans la région de Port Hope (Commission canadienne de sûreté nucléaire, 2022). L'Évaluation des eaux littorales canadiennes du lac Ontario de 2019 (Environnement et Changement climatique Canada, 2022) visait à évaluer l'état environnemental et à identifier les sources potentielles de pollution le long de la rive nord du lac Ontario, incluant les secteurs autour de Port Hope.

## Évaluations Stratégiques

L'Évaluation stratégique des changements climatiques (ESCC) fournit des documents d'orientation pour quantifier les émissions de gaz à effet de serre (GES) à toutes les phases du projet. Ces documents comprennent :

- Évaluation stratégique des changements climatiques (Environnement et Changement climatique Canada, 2020)
- Version préliminaire du guide technique relatif à l'évaluation stratégique des changements climatique (Environnement et Changement climatique Canada, 2022). Orientation concernant la quantification des émissions nettes de GES, l'impact sur les puits de carbone, les mesures d'atténuation, le plan pour atteindre des émissions nettes nulles et l'évaluation des GES en amont

- Version préliminaire du guide technique relatif à l'évaluation stratégique des changements climatiques (Environnement et Changement Climatique Canada, 2022).

OPG n'a connaissance d'aucune autre évaluation stratégique pertinente au projet proposé en vertu de l'article 95 de la LEI.

## 2. RENSEIGNEMENT SUR LE PROJET

### Aperçu

Le présente section fournit un aperçu de l'objet, de la nécessité et de l'échéancier du projet NNW, y compris l'ensemble des travaux et activités. Il inclut la description ainsi que les caractéristiques de conception du projet NNW en ce qui concerne le Règlement sur les activités concrètes pris en vertu de la LEI, ainsi que les solutions de rechange à sa réalisation.

### Conception du Projet en Vertu du Règlement sur les Activités Concrètes

La préparation de l'emplacement, construction, exploitation et déclassement d'un (ou de plusieurs) nouveau(x) réacteur(s) nucléaire(s) dont la capacité thermique cumulée est supérieure à 200 mégawatt thermiques (MWth) sur un site non autorisé pour une installation nucléaire de catégorie IA constituent un projet désigné inscrit au Règlement sur les activités concrètes (article 27 de l'annexe), pris en vertu de la LEI. De plus, la construction et l'exploitation d'une nouvelle installation destinée à l'entreposage et à la gestion de combustibles nucléaires irradiés ou de déchets nucléaires sur un site non autorisé constitue aussi un projet désigné inscrit au Règlement sur les activités concrètes (article 28 de l'annexe) pris en vertu de la LEI. Les projets désignés doivent soumettre à l'Agence une DIP conforme au Règlement sur les renseignements et la gestion des délais.

Le projet NNW est considéré comme un projet désigné susceptible de nécessiter une EI. Le projet NNW pourrait atteindre jusqu'à approximativement 10 000 MWe (ce qui équivaut à plus de 30 000 MWth) et se situe sur un site qui n'est pas actuellement autorisé pour une installation nucléaire de catégorie IA existante. Par ailleurs, OPG envisage des solutions de rechange pour l'entreposage sur place du combustible irradié, ce qui nécessitera une prise en compte supplémentaire dans le cadre global du processus d'EI.

### Objet et Nécessité du Projet

Le Canada s'est engagé à atteindre la carboneutralité d'ici 2050. Pour y parvenir, le gouvernement met en œuvre diverses politiques, notamment la tarification du carbone, l'élimination progressive de la production d'électricité à partir du charbon, les investissements dans les énergies renouvelables et le soutien à l'innovation en technologies propres. Ces mesures visent à transformer l'économie canadienne vers une trajectoire durable, tout en assurant la compétitivité et la sécurité énergétique du pays.

Le projet NNW soutient directement l'objectif de la carboneutralité du Canada en fournissant une électricité fiable et à faibles émissions, contribuant ainsi à la décarbonisation du réseau ontarien et à la satisfaction de la demande énergétique croissante. L'Ontario, guidé par le Plan énergétique intégré et en collaboration avec la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE), vise à maintenir un réseau électrique propre, fiable et abordable grâce à des investissements dans le nucléaire, les énergies renouvelables et les technologies émergentes. Le Plan énergétique intégré de l'Ontario *L'énergie pour les générations à venir (2025)* met l'accent sur la nécessité d'accroître la production d'électricité propre, d'électrifier des

secteurs clés et de favoriser l'innovation afin d'atteindre les cibles climatiques et d'assurer la sécurité énergétique. L'étude *Pathways to Decarbonization* de la SIERE présente différents scénarios pour atteindre un réseau électrique carboneutre d'ici 2050 et souligne le rôle essentiel de l'énergie nucléaire, des énergies renouvelables et du stockage d'énergie pour satisfaire les engagements climatiques provinciaux et nationaux.

Le projet NNW s'inscrit dans les initiatives provinciales de décarbonisation du système d'électricité de l'Ontario d'ici 2050, telles qu'énoncées dans le rapport de la SIERE *Pathways to Decarbonization* (2002) (Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité, 2022) et appuyées par le plan énergétique intégré de l'Ontario. Le rapport de la SIERE adopte une approche holistique, évaluant plusieurs technologies à faible teneur en carbone pour répondre à la croissance prévue de la demande d'énergie en Ontario. L'évaluation recommande un mix énergétique diversifié, où le nucléaire n'est qu'un des composants parmi d'autres. Le rapport met en évidence l'importance d'intégrer des options à faible émissions (éolien solaire), ainsi que des solutions d'entreposage de l'énergie, afin d'assurer un réseau fiable et résilient. Cette évaluation des options confirme que la SIERE a examiné de manière approfondie le panachage énergétique pour atteindre efficacement les objectifs de décarbonisation de l'Ontario.

Le plan *L'énergie pour les générations à venir* de l'Ontario et le rapport *Pathways to Decarbonization* de la SIERE reconnaissent que l'énergie nucléaire est une source fiable et propre, à forte densité énergétique et à faible empreinte au sol, ce qui en fait une candidate de choix pour contribuer au besoin de capacité additionnelle d'ici 2050. Étant donné que les grands projets d'infrastructure (hydroélectricité, centrales nucléaires et infrastructures de transport d'électricité) exigent 10 à 15 ans de développement, le rapport recommande d'amorcer dès maintenant la planification, la désignation des sites et les évaluations environnementales afin d'assurer la viabilité de ces options dans les années 2030 et au-delà.

### Échéancier Préliminaire

L'échéancier préliminaire du projet, tel qu'anticipé au moment du dépôt de la DIP, est présenté dans le Tableau 1 ci-dessous. Ces échéances sont susceptibles d'évoluer au fur et à mesure de l'avancement du projet NNW. Le projet NNW nécessitera l'obtention de plusieurs permis de la CCSN, notamment le permis de préparation de l'emplacement (PPE), le permis de construction (PC) et le permis d'exploitation (PE). L'échéancier précis de ces permis variera selon les échéances prévues pour la construction et l'exploitation des réacteurs. Dans le cadre du processus d'EI, la demande de PPE pourrait être déposée conjointement avec l'énoncé d'impact.

De nombreuses centrales nucléaires, y compris le projet NNW, sont construites en plusieurs tranches. Chaque tranche est généralement conçue pour fonctionner de façon indépendante des tranches adjacentes, ce qui permet un chevauchement significatif des phases du projet NNW. Ainsi, une tranche peut être en construction alors qu'une tranche adjacente est déjà en exploitation. De même, chaque tranche a une période d'exploitation d'environ 70 ans ; en fonction de la date de mise en service,

plusieurs tranches pourraient être mises à l'arrêt et placées en entreposage sûr alors que d'autres sont encore en exploitation (p. ex., une première tranche mise en service en 2040 pourrait être placée en entreposage sûr en 2110). Le chevauchement des phases est reflété dans le Tableau 1 ci-dessous, en plus des durées estimatives pour une tranche prise individuellement. Une fois tous les réacteurs arrêtés, l'installation entrera dans la phase de déclasserment. OPG ne prévoit pas d'agrandissement du projet NNW.

Tableau 1: Échéancier Préliminaire du Projet

Phase du projet	Début estimé – Première tranche	Fin estimée – Dernière tranche	Durée estimée de la phase – Toutes tranches confondues (années)	Durée estimée de la phase – Par tranche (années)
Préparation de l'emplacement	2030	2037	7	3 <sup>1</sup>
Construction	2033	2048	15	7
Exploitation et entretien	2040	2118	78	70
Déclasserment	2110	2160	50	42
Fermeture du site et levée du contrôle réglementaire	2160 et au-delà		Sans objet	

<sup>1</sup> La préparation du site pour le projet NNW est effectuée à l'échelle du site et non à l'échelle des tranches, et la durée indiquée renvoie au temps estimé pour préparer les côtés est et ouest de la propriété.

### Solutions de Rechange au Projet

Comme indiqué précédemment, le projet NNW appuie les conclusions du plan énergétique intégré de l'Ontario, *L'énergie pour les générations à venir (2025)* ainsi que celles du rapport *Pathways to Decarbonization (2023)* de la SIERE. L'approche de la SIERE comprenait aussi l'évaluation de différentes approches de décarbonisation, notamment les contributions de nouveaux projets nucléaires, de la conservation, de la réponse à la demande, des énergies renouvelables et de technologies émergentes à faible émissions.

Le rapport de 2025 *Annual Planning Outlook (APO)* de la SIERE cite l'énergie nucléaire comme une ressource importante pour répondre à la demande croissante tout en assurant une puissance de base fiable. L'énergie nucléaire étant à faibles émissions, les contributions de nouveaux projets nucléaires seront essentielles pour atteindre les objectifs de décarbonisation.

Dans le cas d'un projet nucléaire, l'évaluation des mandats énergétiques établis par des lois ou politiques fédérales et provinciales peut ne pas relever de la portée de l'EI<sup>5</sup> (Agence d'évaluation d'impact du Canada, 2025). Aucune solution de rechange à la réalisation du projet n'est envisagée.

## Solutions de Rechange à la Réalisation du Projet

### Aperçu

Le 27 novembre 2024, le gouvernement de l'Ontario a demandé à OPG d'entamer des discussions avec les dirigeants des Premières Nations titulaires de droits et les collectivités autochtones intéressées, ainsi qu'avec les responsables communautaires et municipaux sur ses sites existants à Port Hope, dans le comté de Haldimand et dans le canton de St Clair. Ces discussions visaient à déterminer l'appui communautaire à tous les types de nouvelle production d'énergie, y compris le nucléaire, afin de répondre à la demande en électricité de l'Ontario.

Le 15 janvier 2025, le Gouvernement de l'Ontario a demandé à OPG d'explorer des possibilités de nouvelle production nucléaire sur son site de Wesleyville (désormais appelé site NNW), à la suite d'une manifestation d'intérêt officielle de la Municipalité de Port Hope. Le développement potentiel du projet NNW est également reconnu dans le premier Plan énergétique intégré de l'Ontario, *L'énergie pour les générations à venir* (juin 2025). Les solutions de rechange techniquement et économiquement réalisables du projet NNW seront évaluées dans le cadre du processus d'EI, y compris l'examen des meilleures technologies disponibles<sup>6</sup>. OPG est disposé à collaborer avec les PNTW afin d'évaluer les solutions de rechange d'une manière qui tient compte des impacts réels et potentiels sur les droits ancestraux et issus de traités.

Les solutions de rechange et l'approche générale prévus pour l'évaluation sont résumées ci-après. À ce stade précoce de la planification, l'analyse détaillée des effets environnementaux et des considérations économiques propres à chaque solution de rechange n'a pas encore été effectuée. L'information fournie ci-dessous est conceptuelle, et OPG reconnaît que des analyses approfondies seront nécessaires au fil de l'avancement du processus d'EI pour caractériser ces éléments importants. Lors des analyses futures des solutions de rechange, des occasions de participation du public et de mobilisation auprès des Premières Nations titulaires de droits ainsi que des nations et collectivités autochtones intéressées seront proposées.

---

<sup>5</sup> Le gouvernement de l'Ontario a demandé à OPG, le 15 janvier 2025, d'examiner les possibilités de nouvelle production nucléaire sur son site de Wesleyville. Le développement potentiel du projet NNW est également reconnu dans le premier plan énergétique intégré de l'Ontario, *L'énergie pour les générations à venir*, publié en juin 2025.

<sup>6</sup> OPG a amorcé des discussions avec les MS-PNTW dans le but de conclure un accord de codéveloppement qui permettrait une participation en temps réel à la prise de décision concernant certains aspects du projet NNW.

### Solutions de Rechange pour la Conception de Réacteurs

Aucune technologie de réacteur spécifique n'a encore été choisie pour le projet NNW et l'autorisation réglementaire du site suivra une approche fondée sur une enveloppe des paramètres de la centrale (EPC). L'utilisation d'une EPC est conforme au document d'orientation réglementaire de la CCSN, REGDOC-1.1.1 (Évaluation et préparation de l'emplacement des nouvelles installations dotées de réacteurs). Des exemples de technologies de réacteurs prises en compte dans la l'EPC d'OPG comprennent :

- Réacteur à eau pressurisée – AP1000 de Westinghouse et Evolutionary Pressurized Reactor d'EDF
- Réacteurs à eau lourde sous pression – CANDU comme le CANDU MONARK d'AtkinsRéalis
- Réacteur à eau bouillante – BWRX-300 de GE Vernova Hitachi

Le choix d'une de ces technologies de réacteur n'a pas été finalisé pour le projet NNW; il s'agit d'exemples représentatifs que l'EPC pourrait englober. Le choix de la technologie tiendra compte des droits des PNTW et visera, dans la mesure du possible, à réduire et à atténuer les impacts potentiels sur ceux-ci.

#### Approche d'Évaluation Prévue :

L'EPC intégrera une conception de référence reflétant les caractéristiques de l'éventail des technologies envisagées. Les paramètres les plus contraignants (ayant l'impact le plus défavorable) seront retenus afin d'évaluer les impacts réels et potentiels du projet NNW.

### Solutions de Rechange pour les Technologies de Refroidissement par Eau de Circulation

Plusieurs technologies de refroidissement par eau de circulation sont à l'étude pour le projet NNW, notamment :

- circuits d'eau de refroidissement à passage unique
- tours de refroidissement à tirage naturel
- tours de refroidissement à tirage mécanique
- tours de refroidissement à tirage mécanique avec technologie de réduction du panache

#### Approche d'Évaluation Prévue :

Les technologies de refroidissement par eau de circulation qui s'avèreront techniquement et économiquement réalisables seront retenues dans le cadre de l'évaluation. L'analyse de leurs impacts réels et potentiels sur les droits des PNTW sera également effectuée, en tenant compte des commentaires issus de la mobilisation auprès des collectivités autochtones et des communautés locales intéressées.

### Solutions de Rechange pour l'Implantation du Site

Des solutions de rechange quant à l'emplacement des infrastructures ou des composantes du projet sur le site NNW seront identifiées. Leur évaluation tiendra compte des impacts réels et potentiels sur les droits des PNTW, en visant à réduire,

atténuer ou éviter ces impacts. Des emplacements de rechange sur le site NNW, pouvant accueillir les diverses structures et équipements, seront également identifiés.

**Approche d'Évaluation Prévue :**

L'implantation des infrastructures sera étudiée afin de réduire les effets du projet NNW, tout en conciliant les considérations de coûts et les contraintes technologiques. Les solutions de rechange tiendront aussi compte des impacts réels et potentiels sur les droits des PNTW, ainsi que des commentaires issus de la mobilisation auprès des collectivités autochtones et des communautés locales intéressées.

**Solutions de Rechange pour la Préparation de l'Emplacement et les Approches de Construction**

Des solutions de rechange pour exécuter certaines activités de préparation de l'emplacement et de construction seront identifiées. Cela pourra inclure l'examen de solutions de rechange pour les méthodes de construction et de franchissement des plans d'eau, cours d'eau, terres humides et autres obstacles liés à l'implantation. Les activités de préparation du site et de construction tiendront compte des impacts réels et potentiels sur les droits des PNTW et viseront, dans la mesure du possible, à les réduire et à les atténuer, ainsi qu'à intégrer les commentaires issus de la mobilisation avec les collectivités autochtones et communautés locales intéressées.

**Approche d'Évaluation Prévue :**

Les méthodes privilégiées pour la préparation de l'emplacement et les approches de construction seront évaluées dans le cadre du processus d'évaluation d'EI.

**Solutions de Rechange pour la Gestion des Déchets Radioactifs de Faible et Moyenne Activité**

Des options de gestion et d'entreposage à court terme (entreposage provisoire) et à long terme (stockage définitif) sont à l'étude, y compris des solutions sur le site et hors site. Ces options tiendront compte des impacts réels et potentiels sur les droits des PNTW et viseront, dans la mesure du possible, à les réduire et les atténuer, ainsi qu'à intégrer les commentaires issus des activités de mobilisation auprès des collectivités autochtones et des communautés locales intéressées.

**Approche d'Évaluation Prévue :**

Les solutions de rechange en matière de gestion des déchets qui seront jugées techniquement et économiquement réalisables et qui viseront, dans la mesure du possible, à tenir compte des impacts réels et potentiels sur les droits des PNTW, ainsi qu'à les réduire et les atténuer, seront retenues dans le cadre du processus d'EI.

OPG s'engage à ce que les activités de gestion des déchets soient éclairées et guidées par la *Politique canadienne en matière de gestion des déchets radioactifs et de déclassé* (Gouvernement du Canada, 2023), ainsi que par la perspective des Premières Nations titulaires de droits.

**Solutions de Rechange pour la Gestion des Déchets**

Les solutions comprennent l'entreposage provisoire et la gestion à long terme des déchets radioactifs de haute activité (DRHA). Cela inclut le transfert combustible irradié dans des contenants d'entreposage à sec spécifiques à celui-ci, qui seraient soit entreposés sur le site dans une nouvelle installation dédiée, soit transférés vers une

**Radioactifs de Haute Activité (Combustible Nucléaire Irradié)**

installation de stockage définitif exploitée par la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) ou une installation dûment autorisée. L'évaluation de ces solutions de rechange tiendra compte des impacts réels et potentiels sur les droits des PNTW et visera, dans la mesure du possible, à réduire et atténuer ces impacts, ainsi qu'à intégrer les commentaires issus de la mobilisation auprès des collectivités autochtones et communautés locales intéressées.

**Approche d'Évaluation Prévue :**

Les solutions de gestion des déchets jugées réalisables sur les plans technique et économique seront retenues dans l'évaluation, OPG s'engage à ce que les activités de gestion des déchets soient éclairées et guidées par la *Politique canadienne en matière de gestion des déchets radioactifs et de déclasserment* (Gouvernement du Canada, 2023), ainsi que par la perspective des Premières Nations titulaires de droits.

**Solutions de Rechange pour la Gestion des Matériaux d'Excavation**

Les solutions de rechanges pour la gestion des matériaux d'excavation comprennent: la gestion sur le site NNW (p. ex., remblayage dans le lac, bermes sur place ou buttes/aires de retenue de déblais sur place); l'évaluation hors site vers une installation n'appartenant pas à OPG; ou une combinaison de ces approches. Les approches de gestion des matériaux d'excavation tiendront compte des impacts réels et potentiels sur les droits des PNTW et viseront, dans la mesure du possible, à réduire et atténuer ces impacts, ainsi qu'à intégrer les commentaires issus de la mobilisation auprès des collectivités autochtones et des communautés locales intéressées.

**Approche d'Évaluation Prévue :**

Les options de gestion des matériaux d'excavation jugées réalisables sur les plans technique et économique seront retenues dans l'EI en collaboration avec les Premières Nations titulaires de droits et les collectivités autochtones intéressées.

**Solutions de Rechange pour le Déclassement**

Les solutions de déclasserment à l'étude comprennent le déclasserment immédiat (prompt) et le déclasserment différé, tels que décrits dans la norme CSA N294 et le document d'application de la réglementation REGDOC-2.11.2, Déclasserment.

**Approche d'Évaluation Prévue :**

Les solutions de déclasserment jugées réalisables sur les plans technique et économique seront retenues dans l'évaluation et tiendront compte des impacts réels et potentiels sur les droits des PNTW, en visant, dans la mesure du possible, à les réduire et les atténuer.

Les plans de déclasserment seront examinés dans le cadre de la demande de PPE et tiendront compte des impacts réels et potentiels sur les droits des PNTW, en visant, dans la mesure du possible, à les réduire et les atténuer. La remise en état du site sera déterminée en collaboration avec les Premières Nations titulaires de droits et collectivités autochtones intéressées, ainsi que les commentaires issus de la mobilisation auprès des communautés locales. OPG s'engage à ce que les activités de

déclassement soient éclairées et guidées par la *Politique canadienne en matière de gestion des déchets radioactifs et de déclassé* (Gouvernement du Canada, 2023).

## Activités, Infrastructures et Ouvrages Physiques

### Aperçu

Le projet NNW comprendra la préparation de l'emplacement et la construction de plusieurs tranches nucléaires, pour une puissance totale pouvant atteindre approximativement 10 000 MWe. Chaque tranche comprendra des infrastructures de projet, notamment un bâtiment du réacteur (bâtiment de production) générant de l'énergie thermique relié à une turbine pour produire de l'électricité, laquelle sera acheminée vers le réseau électrique de l'Ontario par le réseau de transport d'électricité. Une option de refroidissement par circulation d'eau, séparée des composants renfermant la radioactivité, sera utilisée pour l'évacuation de la chaleur.

Le projet NNW peut aussi inclure d'autres infrastructures (p. ex., des bâtiments de gestion des déchets, d'administration et de formation, des installations de sécurité et d'autres services de soutien, y compris le traitement de l'eau). Comme le type et le nombre de réacteurs, ainsi que la technologie de refroidissement par circulation ne sont pas encore établis, un éventail d'options fondées sur l'EPC est à l'étude. Les activités du projet pourront être précisées au fur et à mesure que le projet NNW progressera.

### Préparation de l'Emplacement

Durant cette phase, aucune substance nucléaire n'est prévue. Les activités, infrastructures, ouvrages permanents ou temporaires et travaux physiques envisagés durant la phase de préparation de l'emplacement pourraient comprendre :

- gestion de la main-d'œuvre affectée à la préparation de l'emplacement, de la paie et des achats
- mobilisation de la main-d'œuvre et des équipements sur le site y compris l'approvisionnement en équipements, matériaux et composants
- utilisation de la main-d'œuvre et des engins lourds pour la préparation de l'emplacement
- débroussaillage et défrichage de la végétation
- nivellement, profilage et excavation de l'emplacement, incluant la manutention des sols et des roches, le terrassement, l'excavation du substratum rocheux (y compris pour les fondations des structures nucléaires), le forage-minage, l'assèchement, le décaissement/remblais, ainsi que le transport des matériaux excédentaires vers une installation hors site n'appartenant pas à OPG et/ou leur retenue sur le site (création de bermes et de piles de déblais)
- travaux en milieu lacustre et sur le littoral incluant le remblayage potentiel du lac, la protection et la stabilisation de la rive, la construction de quais et de jetées et le dragage du fond du lac
- transport de grands composants ou de matériaux en vrac par barge, train et/ou camion

- élaboration de stratégies de manutention et d'élimination/rétention des matériaux d'excavation, incluant des plans de gestion du bruit et de la poussière, le contrôle de l'érosion et des sédiments, la gestion des eaux pluviales et les pratiques de gestion des sols sur le site
- gestion des eaux pluviales
- gestion des déchets non radioactifs, y compris les déchets de construction, les matières dangereuses non radioactives, les carburants et les lubrifiants
- installation de services et réseaux temporaires et/ou permanents: alimentation électriques, eau potable, collecte des eaux usées sanitaires, téléphonie et système de sonorisation
- collecte des eaux usées sanitaires: traitement sur le site ou raccordement aux services municipaux
- mise en place d'une usine de traitement de l'eau
- forage et installation de pieux de soutien ou de parois de soutènement pour stabiliser les excavations et/ou les routes (excluant tout pieu destiné à des structures nucléaires)
- aménagement d'accès temporaires et/ou permanents au site, y compris l'accès ferroviaire, autoroutier et routier, et/ou des quais/jetées pour le transport de grands composants
- construction d'une nouvelle aire d'entreposage du combustible
- installation de clôtures temporaires et permanentes
- aménagement d'aires de cantonnement et de stockage pour la construction
- mise en place d'une centrale à béton dédiée sur le site
- réalisation d'un poste d'interface entre la centrale et Hydro One Networks Inc. (raccordement au réseau de transport)
- aménagement d'installations administratives et de soutien, y compris les aires de stationnement, les postes de garde, les clôtures périmétriques, les bâtiments d'entreposage et de sécurité périmétrique, les bureaux, les ateliers et les centres d'exploitation pour l'entretien et les services utilitaires
- construction des infrastructures du système de refroidissement par circulation (selon la technologie choisie), y compris des tours de refroidissement ou un système de refroidissement à passage unique, avec les prises d'eau et exutoires immergés associés

## Phase de Construction

Les activités, infrastructures, ouvrages permanents et temporaires et travaux physiques prévus durant la phase de construction comprennent :

- gestion de la main-d'œuvre de construction, de la paie et des achats
- mobilisation de la main-d'œuvre et des équipements de construction sur le site, y compris l'approvisionnement en équipements, matériaux et composants
- utilisation de la main-d'œuvre et des engins lourds pour la construction
- gestion et formation de la main-d'œuvre d'exploitation pour appuyer la mise en service
- gestion des eaux pluviales

- gestion des déchets non radioactifs; y compris déchets de construction, matières dangereuses non radioactives, carburants et lubrifiants
- collecte des eaux usées sanitaires: traitement sur le site ou raccordement aux services municipaux
- construction de l'îlot de production, y compris:
  - bâtiments du réacteur, comprenant notamment la cuve du réacteur, les systèmes de manutention du combustible, les composants et systèmes de transport de chaleur primaire et secondaire, le modérateur (non applicable à tous les réacteurs visés par l'EPC), les mécanismes de contrôle de la réactivité, les systèmes d'arrêt et l'enceinte de confinement
  - bâtiment des turboalternateurs (salle des machines), incluant les turbines, alternateurs et les systèmes et structures connexes
- installation des équipements auxiliaires d'exploitation, y compris pompes, turbines et systèmes électriques
- essais de mise en service des systèmes et composants incluant nucléaire et non nucléaires (avant le chargement du combustible)
- construction de bâtiments et d'installations pour l'entreposage provisoire du combustible irradié
- construction de bâtiments et d'installations pour la gestion des déchets radioactifs de faible et de moyenne activité (DRFMA)
- construction d'une installation d'extraction du tritium (IET) (non applicable à tous les réacteurs visés par l'EPC)
- poursuite, au besoin, des activités, infrastructures et travaux décrits pour la phase de préparation de l'emplacement

## Phase d'Exploitation et d'Entretien

Les activités, infrastructures, ouvrages permanents et temporaires et travaux physiques prévus durant la phase d'exploitation et d'entretien comprennent :

### Exploitation de la Production d'Électricité

- gestion de la main-d'œuvre d'exploitation
- essais et mise en service des systèmes et composants, nucléaires et non nucléaires
- gestion sur le site du combustible neuf: réception, inspection, entreposage, répositionnement, mesures de sûreté, etc.
- exploitation du cœur du réacteur
- exploitation des systèmes de transport de chaleur (caloporteur)
- exploitation du système de modérateur (non applicable à tous les réacteurs visés par l'EPC)
- exploitation des systèmes de ventilation actifs et inactifs
- exploitation des systèmes de sûreté et systèmes connexes
- exploitation des systèmes de manutention du combustible et des piscines de combustible irradié

- exploitation des groupes turbo-alternateurs
- exploitation des systèmes de gestion des effluents liquides radioactifs et inactifs
- exploitation de l'IET (non applicable à tous les réacteurs visés par l'EPC)
- gestion des DRFMA
- transport éventuel des DRFMA d'exploitation vers une installation hors site autorisée
- gestion du combustible irradié dans des piscines de combustible irradié/conteneurs d'entreposage à sec
- gestion des déchets conventionnels
- exploitation des services du site, incluant eau potable, système d'égouts sanitaires, gestion des eaux pluviales, air comprimé, chauffage et ventilation, transport interne sur le site, utilisation et entreposage des produits chimiques, et autres systèmes auxiliaires
- exploitation des systèmes d'eau sur site, incluant l'eau de refroidissement des condenseurs, l'eau de service et les systèmes de refroidissement
- exploitation des systèmes électriques sur site
- exploitation et entretien de l'alimentation électrique d'urgence et de secours
- entretien des composants et systèmes, y compris les mises à niveau et modifications pour assurer l'exploitation continue de l'installation
- réfection et entretien majeur des systèmes, structures et composants pour soutenir la durée de vie opérationnelle de l'installation

## Exploitation en Entreposage Sûr

- transition de l'exploitation vers un état d'arrêt définitif
- transition de l'arrêt définitif vers un état stable en vue du déclassement, incluant le déchargement du combustible du réacteur, la vidange et l'entreposage de l'eau de refroidissement des systèmes principaux du réacteur, la vidange de l'eau des systèmes de refroidissement secondaires et auxiliaires, le nettoyage et la décontamination, ainsi que l'adaptation des conditions et programmes d'exploitation à l'état de l'installation
- maintien des systèmes de refroidissement des piscines d'entreposage du combustible irradié
- réalisation d'inspections de routine et exécution des activités d'entretien préventif et correctif et de surveillance
- mise en œuvre de programmes de surveillance radiologique
- mise en œuvre de programmes de surveillance environnementale
- exécution des activités de gestion des déchets, y compris la manutention, l'entreposage, le transport et l'élimination des déchets radioactifs et non radioactifs
- transfert du combustible irradié vers l'entreposage à sec et, ultérieurement, vers une installation de gestion à long terme

- préparation du site en vue du démantèlement et de la démolition, y compris l'élaboration des plans de démantèlement, la décontamination au besoin et l'acquisition de ressources nécessaires telles que de la main d'œuvre, des équipements, etc. (en cas de déclassement immédiat seulement)
- décontamination et démantèlement des structures, systèmes et composants conformément au plan de déclassement, en veillant à la gestion sécuritaire de tous les matériaux et déchets (en cas de déclassement immédiat seulement)

### Phase de Déclassement

Les activités, infrastructures, ouvrages permanents ou temporaires et travaux physiques prévus durant la phase de déclassement comprennent:

- maintien du refroidissement des piscines d'entreposage du combustible irradié jusqu'au transfert complet du combustible irradié en entreposage à sec
- réalisation d'inspections de routine, d'entretien préventif et correctif et d'activités de surveillance
- mise en œuvre de programmes de surveillance radiologique
- mise en œuvre de programmes de surveillance environnementale
- exécution des activités de gestion des déchets, y compris la manutention, l'entreposage, le transport et l'élimination des déchets radioactifs et non radioactifs
- préparation du site en vue du démantèlement et la démolition, y compris l'élaboration des plans de démantèlement, la décontamination au besoin et l'acquisition des ressources nécessaires (main-d'œuvre, engins lourds, etc.)
- décontamination et démantèlement des structures, systèmes et composants conformément au plan de déclassement, en veillant à la gestion sécuritaire de tous les matériaux et déchets
- érection d'ouvrages et de systèmes temporaires, au besoin, pour réaliser les activités de décontamination, démantèlement et démolition requises pour déclasser l'installation

### Fermeture du Site et la Levée du Contrôle Réglementaire

Les activités prévues pour la levée du projet NNW au contrôle réglementaire comprennent :

- réalisation de contrôles radiologiques approfondis afin d'évaluer les niveaux de contamination et de confirmer que l'exposition aux rayonnements respecte les limites applicables
- réalisation d'un contrôle d'état final afin de confirmer que le site satisfait aux critères de levée du contrôle réglementaire, y compris les critères radiologiques et non radiologiques
- présentation d'une demande à la CCSN visant la levée du contrôle réglementaire du site

- obtention de l'approbation finale de la CCSN pour la levée du contrôle réglementaire de l'installation, à la suite de l'achèvement de l'ensemble des activités de déclassement et de la conformité aux normes de sûreté et aux normes environnementales

## 3. INFORMATIONS SUR L'EMPLACEMENT

### Aperçu

Le site NNW est situé sur un terrain d'environ 540 ha qui est assujéti à un zonage municipal à des fins de production d'électricité depuis plus de 50 ans. Le site NNW dispose d'un accès rapproché aux infrastructures de transport d'électricité, au réseau ferroviaire et au réseau routier, et se trouve dans une région de la province qui connaît une croissance importante.

Les renseignements sur le site NNW, incluant sa proximité avec les communautés touchées, les Premières Nations titulaires de droits réellement ou potentiellement touchées et les collectivités autochtones intéressées, ainsi qu'avec les terres utilisées à des fins traditionnelles par les peuples autochtones au Canada et les terres fédérales, sont présentés ci-dessous. Une description des milieux physiques et biologiques, ainsi que des contextes sanitaire, social, culturel et économique de la zone d'étude, est également fournie à partir de sources publiques.

En travaillant collaborativement avec les MS-PNTW, OPG a été informé que les sections suivantes sont présentées selon une perspective Scientifique Occidentale, en utilisant des données et en formulant des conclusions fondées sur les méthodes et les modes de connaissance de la Science Occidentale. OPG souhaite travailler avec les Premières Nations titulaires de droits et les collectivités autochtones intéressées afin d'intégrer le Savoir autochtone et les systèmes de gouvernance autochtones pour orienter le projet NNW et le processus d'EI.

### Emplacement Proposé du Projet

#### Coordonnées Géographiques:

- UTM: 708317.0862,  
4866813.511
- GCS: 43.924973,  
-78.404994

Le projet NNW est situé au sein des territoires ancestraux<sup>7</sup> et des territoires issus de traités des PNTW. Ces terres sont visées par les « Gunshot Treaties » (traités d'avant-Confédération conclus avec les Mississaugas), les traités Williams de 1923 et l'Entente de 2018, signé avec quatre Nations Michi Saagiig Anishinaabeg (Alderville, Curve Lake, Hiawatha et Scugog Island) et trois Nations Chippewa (Beausoleil, Georgina Island et Rama), collectivement appelées les PNTW. La limite de propriété correspond à une parcelle de forme irrégulière illustrée à la Figure 2, et comprend notamment un lot submergé dans le lac Ontario.

Le site NNW couvre une superficie d'environ 540 ha, immédiatement situé au sud des voies ferrées de la Compagnie des chemins de fers nationaux du Canada (CN) et du Chemin de fer du Canadien Pacifique (CP), et immédiatement à l'ouest de Wesleyville Road, dans la Municipalité de Port Hope. La propriété d'OPG comprend également des parcelles au nord de Lakeshore Road et environ 8 ha d'un lot submergé dans le lac Ontario. La partie terrestre du site se trouve dans une zone

---

<sup>7</sup> Territoires ancestraux - OPG reconnaît que les terres proposées pour le projet NNW constituent les territoires ancestraux des MS-PNTW et qu'elles sont situées sur le territoire visé par les traités des Premières nations Michi Saagiig et Chippewa, signataires des Traités Williams. OPG utilise le terme « territoires ancestraux » tout au long du texte afin de refléter la relation particulière reconnue entre ces terres et le projet NNW proposé.

rurale principalement utilisée à des fins agricoles avec quelques habitations rurales. Les parties est et ouest du site NNW sont illustrées à la Figure 2. La portion est du site devait à l'origine être aménagée dans les années 1970 pour une centrale thermique alimentée au pétrole. Les travaux de construction (y compris le défrichage de la végétation, le nivellement et la construction de plusieurs structures) ont été entrepris avant que le projet ne soit interrompu. Certaines structures sont toujours présentes, notamment un bâtiment de production partiellement construit et une cheminée. Une grande partie de la zone défrichée a été maintenue dégagée jusqu'à aujourd'hui (voir Figure 2). La partie ouest a historiquement été zonée et utilisée à des fins agricoles. Un milieu humide se trouve entre les parties est et ouest.

La partie sud-est du site est actuellement utilisée pour diverses activités, notamment la formation en lutte contre l'incendie et en sauvetage, la fabrication de structures d'acier et l'entreposage de matériaux et équipements.

La partie nord-ouest du site comprend une maison/grange abandonnée (2128 Lakeshore Road) et une école historiquement significative (2028 Lakeshore Road). Des champs agricoles situés dans les parties nord-est et sud-ouest du site sont actuellement loués à des agriculteurs. Le reste du site est constitué de zones boisées non aménagées, d'un cours d'eau avec un exutoire dans la partie sud-centrale du site, ainsi qu'un marais situé approximativement au centre du site.

### Carte du Site

La Figure 2 présente la carte du site avec les limites de propriété et les infrastructures existantes dans le secteur. L'aménagement conceptuel du site étant en cours d'élaboration, la disposition spatiale des composantes du projet NNW demeure à préciser. Plusieurs d'entre elles dépendront de la technologie de réacteur qui sera retenue, ainsi que des informations et études supplémentaires concernant les paysages culturels et les lieux d'importance culturelle et spirituelle pour les MS-PNTW.

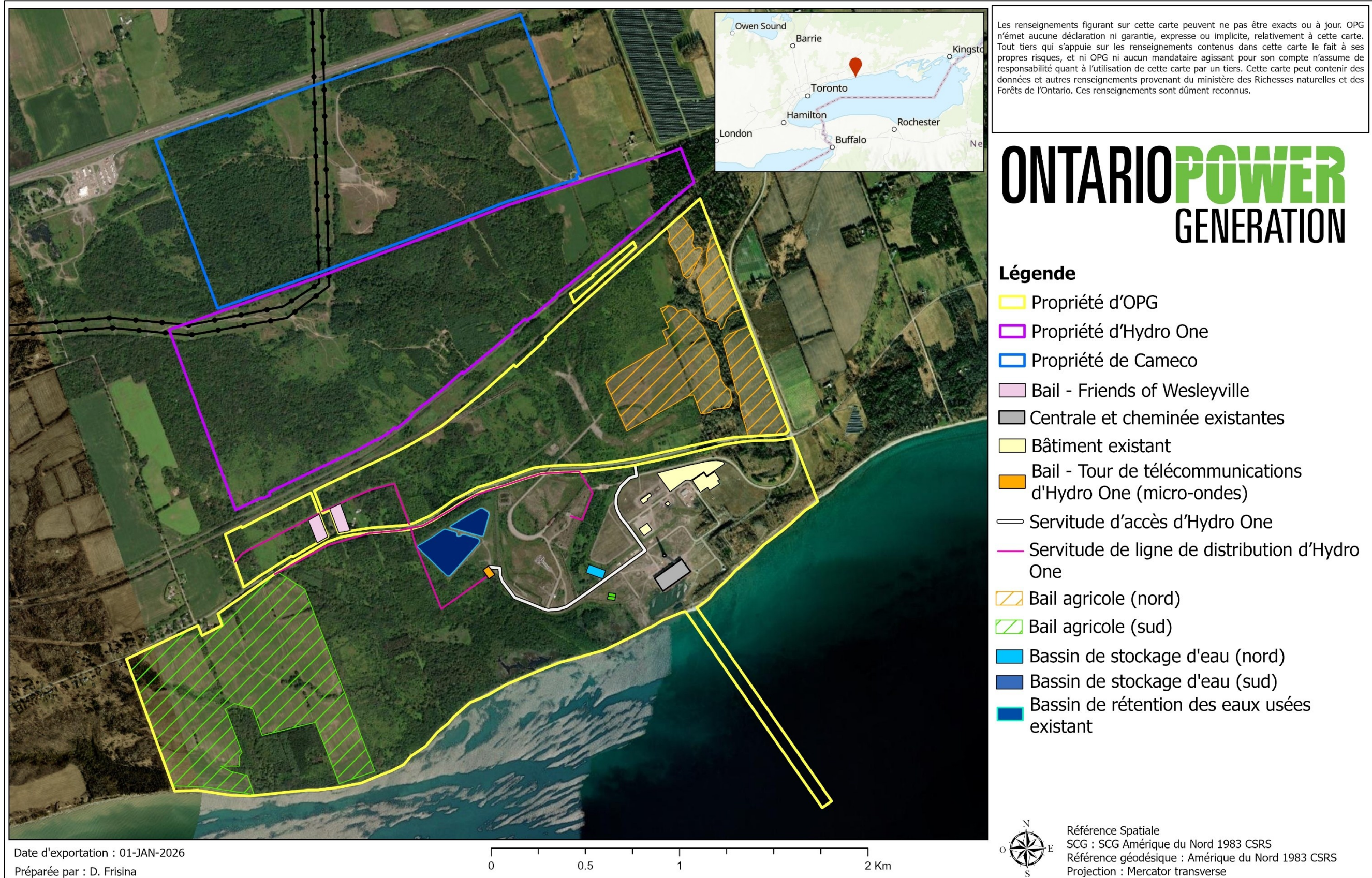


Figure 2: Limites du Site NNW et Infrastructures Existantes

**Description Juridique  
du Bien-Fonds**

Le bien-fonds est situé au 2655 Lakeshore Road, Port Hope, Ontario, L1A 3V7, et est délimité par les parcelles foncières illustrées à la Figure 2. OPG est propriétaire en pleine propriété (terrains et bâtiments) et détient les titres de propriété immobilière. L'accès se fait par Wesleyville Road, et les services sont gérés sur le site. L'ensemble couvre approximativement 540 ha, incluant un lot submergé dans le lac Ontario. Les biens-fonds adjacents comprennent des secteurs résidentiels (zonage agricole) situés à l'est et à l'ouest de la propriété. Au nord de la voie ferrée, le bien-fonds appartient à Hydro One, et plus au nord, il est sous propriété de Cameco.

**Proximité du Projet**

La section suivante résume les renseignements actuellement disponible concernant la proximité du projet NNW avec les Premières Nations titulaires de droits réellement et potentiellement touchés et les collectivités autochtones intéressées, y compris l'utilisation des terres à des fins traditionnelles, les terres de réserve, et les terres fédérales.

**Communautés  
Potentiellement  
Touchées (y compris  
les Premières Nations  
Titulaires de Droits  
Réellement ou  
Potentiellement  
Touchées et les  
Nations et  
Collectivités  
Autochtones  
Intéressées)**

Le site NNW est situé à proximité de plusieurs municipalités, de résidences permanentes et saisonnières, ainsi que de Premières Nations titulaires de droits et de collectivités autochtones intéressées. À l'est, la municipalité d'accueil est Port Hope, située à environ 6 km du site, avec une population de 17 291 habitants. D'autres municipalités voisines du comté de Northumberland comprennent Cobourg à 17 km, avec 20 519 habitants, et Hamilton Township à 23 km, avec 11 059 habitants. À l'ouest, Clarington se trouve à 19 km avec une population de 101 427 habitants et Oshawa à 43 km, avec 174 010 habitants; ces deux municipalités se trouvent à l'intérieur des limites de la municipalité régionale de Durham. Au nord du site, Peterborough est à 51 km, avec 81 600 habitants, et Lindsay à 54 km avec 22 367 habitants. Adjacent au site, dans la municipalité de Port Hope, on retrouve des résidences à moins d'un kilomètre à l'ouest du site, le long de Lakeshore Road, ainsi que des habitations à Port Granby, à 5 km à l'ouest, et Port Britain, à 4 km à l'est. Les résidences les plus proches à l'est se situent près de l'intersection de Wesleyville Road ou de Challice Line et de Lakeshore Road. Le village patrimonial de Wesleyville, actuellement en cours de restauration, est situé au nord du site le long de Lakeshore Road.

Le site NNW se trouve également à proximité de plusieurs Premières Nations titulaires de droits et de collectivités autochtones intéressées. La Première Nation Curve Lake est située à environ 60 km au nord. Plus près du site, la Première Nation Hiawatha se trouve à 30 km au nord-est et la Première Nation Alderville à environ 35 km au nord-est. Les Premières Nations Mississaugas of Scugog Island sont situés à 45 km au nord-ouest, et les terres de la Première Nation Chippewas of Georgina Island se trouvent à environ 80 km au nord-ouest. La Première Nation Chippewas of Rama est située à 110 km au nord-ouest et les terres de la Première Nation Beausoleil à 170 km au nord-ouest. La Wendat Nation est située à 640 km au nord-est. Les Mohawks de la baie de Quinte se trouvent à environ 100 km à l'est, tandis que la Six Nations of the Grand River et la Première Nation

Mississaugas of the Credit sont situées à 160 km et 170 km au sud-ouest, respectivement.

### Terres Fédérales

Le site NNW ne se trouve ni sur des terres fédérales ni en bordure de celles-ci. Parmi les installations fédérales situées près du site NNW figurent les biens-fonds de Pickering, à environ 55 km au nord-ouest. Ces terres, initialement acquises par le gouvernement du Canada pour un projet potentiel d'aéroport, ont fait l'objet d'une annonce officielle en janvier 2025 indiquant qu'elles ne seraient plus destinées à cette fin. La Base des Forces canadiennes Trenton se trouve à environ 71 km à l'est, et la Voie navigable Trent-Severn, au lac Sturgeon, se trouve à environ 60 km au nord-ouest. Outre ces terres fédérales, des activités fédérales ont lieu sur le site NNW et à proximité de celui-ci. Sur le site, cela comprend des activités de formation policière menées par la Gendarmerie royale du Canada ainsi que des ouvrages de retenue d'eau (par exemple des barrières ou petites digues) dans le cours d'eau gérés par MPO. Dans un rayon de 2 km du site, se trouvent également des biens et bâtiments associés au site du projet de Port Hope relevant d'Énergie atomique du Canada, notamment l'installation de gestion des déchets de Port Granby. OPG surveillera tout changement dans la propriété des terres fédérales à mesure que le projet NNW progressera dans le cadre du processus d'EI.

### Soutien Financier Fédéral

OPG a examiné les possibilités de soutien financier fédéral suivantes :

- Crédits d'impôt à l'investissement (CII)
- Cadre des obligations vertes

Les incitatifs du gouvernement du Canada sous forme de CII visent à réduire le coût en capital des technologies d'énergie propre, y compris les projets nucléaires. L'initiative actuelle relative aux CII pour l'économie propre doit prendre fin en 2034, soit avant la mise en service prévue de nouveaux grands projets nucléaires; en conséquence, ces CII pourraient avoir peu d'incidence ou ne pas s'appliquer au projet NNW.

Par ailleurs, le ministère des Finances du Canada a mis à jour le Cadre des obligations vertes afin d'inclure les technologies nucléaires parmi les dépenses admissibles (Gouvernement du Canada, 2023). OPG pourrait examiner la possibilité d'un financement fédéral futur, mais cela n'est pas confirmé à l'heure actuelle.

## Milieu Biophysique

### Aperçu

En travaillant collaborativement avec les MS-PNTW, OPG a été informé que les sections suivantes sont présentées selon une perspective Scientifique Occidentale, en utilisant des données et en formulant des conclusions fondées sur les méthodes et les modes de connaissance de la Science Occidentale. OPG souhaite travailler avec les Premières Nations titulaires de droits et les nations et collectivités autochtones intéressées afin d'intégrer le Savoir autochtone et les systèmes de gouvernance autochtones dans l'orientation du projet et du processus d'EI.

OPG comprend que les MS-PNTW, en tant que Michi Saagiig Anishinaabeg entretiennent des liens culturels, spirituels et historiques profonds et continus avec les terres et les eaux autour du site NNW, lesquels soutiennent leur mode de vie, leurs droits et leurs relations avec tous les êtres vivants. Ces liens ont été affectés par la colonisation, les traités et les restrictions d'accès.

La mobilisation continue, l'intégration des perspectives et des travaux avec les Premières Nations titulaires de droits et les collectivités autochtones intéressées contribueront à comprendre, protéger et restaurer ces liens, de manière à respecter les droits ancestraux et issus de traités et les responsabilités pour les générations futures.

### Milieu Atmosphérique

OPG comprend, d'après ce que lui ont exprimé les MS-PNTW, qu'en tant que Michi Saagiig Anishinaabeg, celles-ci considèrent que l'atmosphère comprend à la fois des éléments physiques et spirituels, l'air pur revêtant une importance fondamentale pour la vie, les cérémonies et le bien-être de tous les êtres vivants.

OPG reconnaît que les MS-PNTW ont des responsabilités en matière de protection des éléments de l'atmosphère.

### Climat

Les conditions climatiques au site NNW devraient être similaires à celles des collectivités riveraines du lac Ontario, soit Port Granby à l'ouest et Port Hope et Cobourg à l'est. Le mois le plus froid de l'année est janvier et juillet le plus chaud. Les températures moyennes quotidiennes varient d'un minimum de -5,6°C en janvier à un maximum de 19,9°C en juillet. La précipitation annuelle moyenne (entre 1981 et 2010) à Cobourg était de 890,4 mm, octobre étant le mois le plus humide et février le plus sec.

### Qualité de l'air

La qualité locale de l'air actuelle au site NNW et dans ses environs devrait être principalement influencée par la circulation routière sur les routes locales (Lakeshore Road et Wesleyville Road) et les autoroutes à proximité (401 et 2), ainsi que par les activités agricoles et récréatives. Des émissions peuvent également provenir de l'industrie locale et des installations de gestion des déchets.

## Bruit

Le milieu sonore existant devrait être influencé par la circulation sur les routes locales (Lakeshore Road et Wesleyville Road) et les autoroutes 401 et 2, les passages périodiques de trains sur les voies du CN et du CP, les activités agricoles et récréatives, ainsi que les sons naturels du vent et des vagues du lac.

## Lumière

L'éclairage ambiant nocturne existant devrait provenir principalement de sources naturelles (la lune), de l'éclairage le long des routes locales (Lakeshore et Wesleyville Road), des locataires actuels du site NNW et des résidences entourant le site.

## Géologie et Eaux Souterraines

OPG comprend que les MS-PNTW, en tant que Michi Saagiig Anishinaabeg voient la géologie comme ayant à la fois des éléments physiques et spirituels, les pierres et minéraux étant essentiels à la vie quotidienne et aux cérémonies. Les impacts sur le milieu géologique sont considérés comme des impacts sur la Terre mère.

OPG reconnaît que les MS-PNTW ont des responsabilités à l'égard de la protection de la Terre mère.

## Mort-terrain et Roche en Place

La composition du mort-terrain (matériaux au-dessus de la roche en place) dans la région reflète une histoire glaciaire complexe, marquée des dépôts issus de la fonte des glaciers en retrait. Le mort-terrain est un mélange de sable, limon et argile. Il est épais dans toute la région, variant d'environ 60 à 100 m. La roche en place est une roche sédimentaire calcaire formée au cours des dernières périodes de glaciation de la région, elle fait partie du flanc oriental du bassin du Michigan avec un pendage vers le sud-ouest.

Aucun indice de faiblesse structurale importante dans le socle paléozoïque du site n'a été relevé lors des études antérieures. Des joints localement remplis d'argile ou de limon ont été observés dans la roche en place. Dans les 3 premiers mètres de la roche, des fractures ouvertes et altérées parallèles au litage ont également été relevées.

Le site NNW se trouve sur la plaine d'Iroquois, en bordure du lac Ontario, qui correspond à la zone autrefois inondée par le lac glaciaire Iroquois. Sur le site NNW, le mort-terrain est étendu et son épaisseur varie d'environ 10 à 35 m. Il est constitué principalement de sédiments glaciaires non triés très denses, surmontés de limons, d'argiles et de sables d'épaisseur et de densité variables associés au lac glaciaire Iroquois. Des sols riches en sable et gravier ont été observés près de la roche en place à divers emplacements du site NNW. Une plage de sable et de gravier est présente le long du rivage.

La roche en place sous-jacente au site NNW est un calcaire à stratification subhorizontale, contenant des fossiles ou restes organiques. La roche est dense, sauf dans la couche supérieure de 0,5 à 3,0 m qui est altérée. La roche en place n'affleure

### Écoulement et Quantité des Eaux Souterraines

nulle part sur le site NNW, y compris le long du rivage du lac Ontario. La surface de la roche présente un faible pendage vers le sud, d'environ 2 à 6 m par kilomètre.

Les eaux souterraines sur le site NNW se trouvent dans trois principaux aquifères: l'aquifère de sable supérieur, l'aquifère de sable intermédiaire et l'aquifère de la roche en place. Le site du NNW est situé dans un bassin versant de West Lake, qui comprend le ruisseau Wesleyville et le ruisseau Wesleyville Marsh. De façon générale, le régime des eaux souterraines au site NNW est contrôlé par la présence du lac Ontario et s'écoule du nord vers le sud en direction du lac, avec un gradient d'environ 3%. La nappe phréatique suit globalement la topographie et s'incline vers le lac. Les niveaux d'eau souterraine se situent généralement entre 0,3 à 4,6 m sous la surface du sol, et dans certains cas, jusqu'à 9,1 m. Des puits jaillissants (artésiens) ont été signalés du côté ouest du site NNW. Des essais de pompage des eaux souterraines réalisés du côté est du site NNW laissent également entrevoir la présence potentielle de conditions artésiennes à certains endroits.

Des zones désignées comme zone importante d'alimentation d'une nappe souterraine et aquifère hautement vulnérable, chevauchent des secteurs nord centraux du site NNW, selon la cartographie de l'Atlas de l'information sur la protection des sources d'eau du MEPP. Les désignations de zone importante d'alimentation d'une nappe souterraine et d'aquifères hautement vulnérables sont établies par les Offices de protection des sources à l'échelle du paysage afin d'appuyer l'élaboration de mesures de protection des ressources en eau de la région, conformément à la Loi de 2006 sur l'eau saine (Ontario). Ces désignations indiquent que, dans ces zones du site NNW, la source d'eau souterraine présente une sensibilité accrue à la contamination par des polluants de surface par rapport à d'autres secteurs. Ces zones et les risques associés seront pris en compte lors de l'évaluation des effets potentiels du projet NNW.

### Qualité des Sols et des Eaux Souterraines

Les types de sols particuliers du site NNW comprennent le Darlington Loam et la Granby Sandy Loam. Le Darlington Loam occupe la plus grande superficie, tandis que la Granby Sandy Loam entoure les sols marécageux près du rivage du lac Ontario. Des études menées en 2021 ont évalué le potentiel de contamination des sols et des eaux souterraines dans la partie est/aménagée du site et ont permis d'identifier des secteurs potentiels préoccupants liés aux usages actuels et historiques (p. ex., embranchements ferroviaires, anciens vergers, anciens lieux d'enfouissement, anciens réservoirs souterrains, anciens ateliers de réparation, perturbations des sols, systèmes de traitement des eaux usées, etc.). Vingt-quatre forages (dont 19 terminés en puits d'observation) ont été réalisés au printemps 2021 pour prélever des échantillons de sol et d'eau souterraine et les analyser pour des Contaminants Potentiellement Préoccupants, notamment les métaux, Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques, Hydrocarbures Pétroliers, Composés Organiques Volatiles, Pesticides Organochlorés et Substances per- et Polyfluoroalkylées (SPFA), etc. Comparativement aux normes applicables (c.-à-d. tableaux 3 et 8 des Normes relatives aux sols, à l'eau souterraine et aux sédiments aux fins d'application de la partie XV.1 de la Loi sur la protection de l'environnement de l'Ontario), aucun dépassement n'a été constaté, à l'exception des paramètres liés au sel dans les sols et les eaux souterraines près de l'abri d'entreposage du sel (ce qui est attendu). L'étude a mis en évidence des concentrations détectables de SPFA dans les sols et eaux souterraines à un sous-ensemble de points d'échantillonnage du côté est; la plupart des concentrations détectées étaient inférieures aux lignes directrices applicables, mais des concentrations élevées d'Acide Perfluorooctanesulfonique ont été observées à deux emplacements. La réalisation de collectes de données supplémentaires et de travaux de caractérisation de la qualité des sols et des eaux souterraines, y compris pour les paramètres de SPFA et éclairée par ces études, sera évaluée dans le cadre des futures activités de collecte de données. Les parties ouest et nord du site NNW ne sont actuellement pas aménagées et ont principalement été utilisées à des fins agricoles. De ce fait, des problèmes de qualité des sols ou des eaux souterraines ne devraient pas être attendus dans ces secteurs. Toutefois, cet aspect fera également l'objet d'une évaluation et d'une confirmation dans le cadre de futures activités de collecte de données.

Il n'existe pas de sources d'eau potable sur le site NNW. Des puits d'eau souterraine situés en amont hydraulique du site, sur des résidences adjacentes, peuvent être utilisés pour l'alimentation en eau potable.

### Environnement des Eaux de Surface

OPG comprend que du point de vue des MS-PNTW, en tant que Michi Saagiig Anishinaabeg, tous les cours d'eau et plans d'eau qui se jettent dans le lac Ontario sont au cœur des pratiques spirituelles, culturelles et de souveraineté alimentaires et fondées sur les droits, et que de nombreux lieux importants sont situés le long de ces eaux. OPG reconnaît que les MS-PNTW ont des responsabilités à l'égard de la protection des eaux.

## Bassins Versants et Cours d'Eau

Le site NNW est situé dans le bassin versant de West Lake, qui comprend deux sous-bassins (le ruisseau Wesleyville et le ruisseau Wesleyville Marsh), et se caractérise par la présence de six cours d'eau et/ou affluents. L'eau de ces ruisseaux et affluents se déverse dans le lac Ontario toute l'année, avec des débits de pointe au moment de la fonte des neiges printanière. La zone réglementée par la GRCA chevauche la partie est du site, principalement au nord de Lakeshore Road, avec un léger prolongement au sud de celle-ci.

La GRCA, par l'entremise du programme d'évaluation des pêches de Wesleyville (*Wesleyville Fisheries Assessment Program*), a recueilli, au cours de la dernière décennie, des données sur la température et le débit des cours d'eau à des stations de suivi situées dans le bassin versant du ruisseau Wesleyville (Ganaraska Region Conservation Authority, 2025). Ces données indiquent que le ruisseau Wesleyville est un cours d'eau froide qui abrite des populations d'Omble de fontaine et de Truite arc-en-ciel, ainsi que d'autres espèces.

## Lac Ontario

L'alimentation en eau du lac Ontario provient principalement du lac Érié par la rivière Niagara et le canal Welland. Des apports supplémentaires proviennent des rivières et ruisseaux situés autour du lac, ainsi que des précipitations directes. Les exutoires comprennent l'écoulement vers le fleuve Saint-Laurent et les pertes par évaporation.

Les caractéristiques hydrauliques propres au site NNW et à ses abords immédiats sont influencées par celles de l'ensemble du lac Ontario. Les niveaux d'eau sont généralement affectés par les déséquilibres saisonniers entre apports et pertes, les niveaux maximaux tendant à survenir en juin et les niveaux bas en décembre (United States Army Corps of Engineers, 2025). La régularisation du niveau d'eau du lac Ontario au moyen du barrage Moses-Saunders, sur le fleuve Saint-Laurent, près de Cornwall (Ontario) et Massena (New York), a réduit au minimum depuis les années 1960 jusqu'en 2016, l'amplitude naturelle des fluctuations du niveau du lac. Afin d'améliorer la performance environnementale des terres humides côtières du lac Ontario et de la partie supérieure du Saint-Laurent, les niveaux d'eau du lac Ontario devaient être gérés dans une plage comprise entre 73,56 m et 75,73 m (Conseil international du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent, 2025). Selon la National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA, 2025), une tendance marquée à la baisse des niveaux d'eau du lac Ontario se dégage à partir des niveaux records enregistrés au cours des cinq dernières années.

Les températures récentes (1995-2024) de la surface de l'eau, à l'échelle du lac Ontario, varient d'environ 2°C en février à environ 22,5°C en août (National Oceanographic and Atmospheric Administration, 2025a). D'après les rapports historiques, les températures moyennes maximales journalières et horaires de l'eau de surface du lac mesurées au site du NNW avaient atteint respectivement 25,5°C et 27,0°C. La NOAA (National Oceanographic and Atmospheric Administration, 2025b) note également une tendance haussière notable des températures de surface du lac

au cours des cinq dernières années, vraisemblablement en lien avec l'augmentation des températures estivales de l'air durant cette même période.

Le fond du lac à proximité du site NNW est généralement accidenté dans les zones littorales, avec des champs de gros blocs et de sédiments grossiers, ainsi que des affleurements ponctuels de dépôt issus des eaux de fonte glaciaire. La profondeur augmente de façon relativement uniforme en s'éloignant du rivage: environ 10 à 15 m à 1 km, 25 à 30 m à 3 km, et 60 à 70 m à 10 km.

Le mouvement de l'eau du lac au niveau du site NNW est principalement parallèle au rivage, avec des vitesses moyennes de l'ordre de 10 à 12 cm/s (Ontario Hydro, 1990). Le transport sédimentaire au large comprend une dérive nette vers l'est des matériaux littoraux/du charriage de fond. Si les courants lacustres sont généralement responsables du déplacement des particules fines en suspension, le transport des matériaux littoraux plus grossiers est principalement régi par l'action de la houle (elle-même influencée par les vents dominants).

## Milieu Terrestre

OPG comprend que, pour les MS-PNTW, en tant que Michi Saagiig Anishinaabeg, tous les êtres vivants sont considérés comme des Relations<sup>8</sup>, certaines Relations animales incarnant des enseignements spirituels et culturels fondamentaux, contribuant à la souveraineté alimentaire et aux pratiques fondées sur les droits, fournissant des matériaux et des remèdes, et jouant un rôle essentiel dans leur vie spirituelle, culturelle et économique. OPG reconnaît que les MS-PNTW ont des responsabilités à l'égard de la protection de ces Relations.

OPG demeure résolu à travailler avec les Premières Nations titulaires de droits et les nations et collectivités autochtones intéressées afin de mieux comprendre et d'intégrer le Savoir autochtone et les valeurs autochtones dans l'analyse et l'évaluation du milieu terrestre tout au long du cycle de vie du projet et dans le cadre du processus d'EI.

## Végétation et Communautés

OPG comprend que pour les MS-PNTW, en tant que Michi Saagiig Anishinaabeg, les arbres et les plantes sont considérées comme des Relations fournissant nourriture, matériaux et médicaments et jouant un rôle essentiel dans leur vie spirituelle, culturelle et économique. OPG reconnaît que les MS-PNTW ont des responsabilités à l'égard de la protection de ces Relations.

---

<sup>8</sup> Le terme Relation traduit l'anglais « Relatives » dans un sens autochtone de parenté élargie. Ici, il renvoie aux relations de réciprocité avec les terres, les eaux et les êtres plus qu'humains (p. ex., animaux, plantes, autres éléments du monde naturel).

Le site NNW est situé sur la rive nord du lac Ontario, dans l'écodistrict Oshawa-Cobourg 6E-13, caractérisé par un paysage actuellement dominé par des pâturages, des terres cultivées ou d'autres usages anthropiques, avec un mélange de couverts naturels ou naturalisés (Wester, Henson, Crins, Uhlig, & Gray, 2018). La composition paysagère comprend, du côté est, un couvert terrestre d'origine anthropique et, du côté ouest, une mosaïque de terres cultivées, de plantations, de prairies, de fourrés, de terres humides et de zones boisées. De grandes parties du site NNW ont été soumises à diverses perturbations et sont d'origines variées. Par exemple, le boisé de l'ouest et certaines parties de la zone naturelle centrale sont constitués de plantations d'origine anthropique à divers stades de succession écologique, tandis que le boisé sud-est comprend des arbres matures et aurait été identifié comme pouvant constituer un vestige de forêt ancienne.

Conformément à d'autres portions de l'écodistrict situées le long du littoral du lac Ontario, le site NNW comporte des falaises littorales quasi verticales parsemées de communautés végétales rares, telles que la Parnassie des marais et la Gentiane frangée, toutes deux présentes sur le site NNW.

Une partie de la falaise du côté ouest du site NNW est désignée Zone d'intérêt naturel et scientifique (ZINS) régionale des sciences de la vie. Des communautés de terres humides côtières sont présentes dans le marais central, y compris la zone de terres humides d'importance provinciale de Chrysler Point ainsi que d'autres terres humides non évalués. Une portion du marais central est également désignée ZINS régionale des sciences de la vie.

OPG comprend que selon la perspective MS-PNTW, en tant que Michi Saagiig Anishinaabeg, les milieux humides côtiers ont pu constituer des sites potentiels de riz sauvage, aliment essentiel à l'alimentation et à la souveraineté alimentaire des Michi Saagiig Anishinaabeg.

## Communautés Aviaires

Le site NNW peut offrir une vaste gamme d'habitats saisonniers pour les oiseaux nicheurs et migrateurs, ainsi que les rapaces (oiseaux de proie).

OPG comprend que, pour les MS-PNTW, en tant que Michi Saagiig Anishinaabeg, tous les oiseaux font partie de leurs Relations, certains oiseaux incarnant des enseignements spirituels et culturels fondamentaux, contribuant à la souveraineté alimentaire, fournissant des matériaux et des médicaments et jouant un rôle essentiel dans leur vie spirituelle, culturelle et économique. OPG reconnaît que les MS-PNTW ont des responsabilités en matière de protection de ces Relations.

Des relevés d'oiseaux nicheurs ont recensé plus de 100 espèces confirmées, probables ou possibles sur le site NNW ou dans les environs (Wesleyville Joint Working Group, 2023). Dans les milieux forestiers, les espèces les plus souvent

observées étaient le Viréo aux yeux rouges, la Paruline couronnée, le Pioui de l'Est, le Tyran huppé et la Grive des bois. Dans les fourrés, les espèces fréquemment notés sont le Bruant chanteur, le Troglodyte familial, la Paruline jaune, le Chardonneret jaune et le Jaseur d'Amérique. Parmi les espèces en péril des milieux de prairie, la Sturnelle des prés, le Goglu des prés et le Bruant sauterelle ont également été documentés. Les terres humides abritent notamment le Petit blongios (espèce menacé) et que des espèces typiques de marais comme le Râle de Virginie.

Des dénombrements hivernaux ont identifié plusieurs rapaces sur le site NNW et aux alentours, notamment le Pygargue à tête blanche, le Busard Saint-Martin, l'Épervier brun, le Balbuzard pêcheur, l'Épervier de Cooper, la Buse à queue rousse et la Chouette rayée (Wesleyville Joint Working Group, 2020). Une utilisation hivernale par les chouettes est attendue, compte tenu de l'habitat.

Le site NNW se trouvant en bordure du lac Ontario, il constitue un lieu offrant un habitat aux oiseaux migrateurs qui traversent le lac au printemps (première prise de terre) et à l'automne.

## Mammifères

OPG comprend que pour les MS-PNTW, en tant que Michi Saagiig Anishinaabeg, tous les mammifères font partie de leurs Relations, certains mammifères incarnant des enseignements spirituels et culturels fondamentaux, contribuant à la souveraineté alimentaire, fournissant des matériaux et des médicaments et jouant un rôle essentiel dans leur vie spirituelle, culturelle et économique. OPG reconnaît que les MS-PNTW ont des responsabilités en matière de protection de ces Relations.

Plus d'une dizaine d'espèces de mammifères ont été relevées sur le site NNW ou à proximité, notamment le Cerf de Virginie, le Coyote, le Renard roux, le Raton laveur, le Castor du Canada, le Vison d'Amérique et l'Écureuil gris. D'autres espèces communes susceptibles d'être observées comprennent la Mouffette rayée et la Marmotte commune. Les milieux forestiers, fourrés arbustifs et terres humides du site NNW peuvent fournir une gamme d'habitats pour les huit espèces de chauves-souris présentes en Ontario, incluant des habitats de quête alimentaire, des gîtes de maternité, des gîtes de repos diurne, ainsi que des sites d'escale pour les espèces migratrices.

## Espèces en Péril (Milieu Terrestre)

Il est possible que plusieurs espèces en péril soient présentes sur le site NNW. Plusieurs espèces désignées comme espèces en péril ou jugées préoccupantes sur le plan de la conservation ont été relevées dans la documentation de référence du site, notamment le Noyer cendré, la Sturnelle des prés, le Petit blongios, la Grive des bois, le Monarque, ainsi que la Tortue serpentine et la Tortue peinte du Centre. Des études

de terrain détaillées seront nécessaires pour déterminer la présence de ces espèces en péril et leur utilisation de l'habitat au sein du site NNW.

OPG comprend que, pour les MS-PNTW, toutes leurs Relations ont une importance égale et méritent d'être protégées contre tout préjudice injustifiée, que celles-ci fassent ou non l'objet d'une désignation en vertu du droit canadien.

## Insectes

La diversité des habitats présents sur le site NNW laisse présager une communauté d'insectes diversifiée. Plus de 50 espèces d'insectes ont été recensées sur le site NNW ou dans les environs, notamment diverses espèces de papillons, de papillons nocturnes, de libellules et demoiselles (zygoptère). De nombreuses espèces d'insectes présentent à la fois un stade de vie aquatique et un stade de vie terrestre.

OPG comprend que pour les MS-PNTW, en tant que Michi Saagiig Anishinaabeg, tous les insectes font partie de leurs Relations. OPG reconnaît que les MS-PNTW ont des responsabilités en matière de protection de ces Relations. OPG comprend que, pour les Michi Saagiig Anishinaabeg, les insectes sont considérés comme des aides, dotés d'une valeur spirituelle et culturelle. Leur protection est importante, car de nombreuses espèces dépendent des insectes pour leur alimentation et pour le maintien des écosystèmes.

Les secteurs de prairies ouvertes présents sur le site NNW ont le potentiel d'offrir un habitat aux papillons migrants, en servant de zone de halte le long de leur route migratoire. Les conifères abrités le long du rivage pourraient offrir, à l'automne, un habitat de repos pour le papillon Monarque, une espèce en voie de disparition au niveau fédéral.

## Milieu Aquatique

OPG comprend que les MS-PNTW, en tant que Michi Saagiig Anishinaabeg comprennent et protègent le milieu aquatique du lac Ontario depuis des millénaires, vivant le long de ses rives et rivières et parcourant ses eaux.

## Poissons

OPG comprend que pour les MS-PNTW, en tant que Michi Saagiig Anishinaabeg, les poissons font partie de leurs Relations, certains poissons incarnant des enseignements spirituels et culturels fondamentaux, contribuant à la souveraineté alimentaire, fournissant des matériaux et des médicaments et jouant un rôle essentiel dans leur vie spirituelle, culturelle et économique. OPG reconnaît que les MS-PNTW ont des responsabilités en matière de protection de ces Relations.

Depuis les années 1990, les études aquatiques sur le site NNW se concentrent sur les deux sous-bassins versants (Wesleyville Creek et Wesleyville Marsh Creek), menées par la GRCA (Ganaraska Region Conservation Authority, 2004). Dans le cadre d'un programme de remise en état des cours d'eau visant à améliorer l'habitat de l'Omble

de fontaine, une série de stations d'échantillonnage reproductibles, situées principalement dans Wesleyville Creek, a été mis en place en 2003 et se poursuit depuis plus de vingt ans. Des stations supplémentaires ont été ajoutées en 2017 et 2018: une au rivage de Wesleyville (lac Ontario), deux au rivage du Wesleyville Creek, et à Wesleyville Marsh Creek.

Le Tableau 2 ci-dessous indique le nombre d'espèces observées à chacune des stations d'échantillonnage sur le site NNW, ainsi qu'à un site voisin du lac Ontario près de Brighton, inclus dans le rapport annuel 2023 du Ministère des Richesses naturelles de l'Ontario.

*Tableau 2: Emplacements des Échantillonnages Aquatiques à Wesleyville, Dates de Relevés et Nombre d'Espèces de Poissons*

Emplacement	Périodes incluses	Nombre d'espèces
Lac Ontario (Wesleyville)	Mai-Déc. 1978	35
Lac Ontario (Wesleyville) – rivage	2017-2021	11
Wesleyville Marsh Creek	2018, 2019, 2021	17
Wesleyville Creek	2003, 2010-2021, 2023	15
Lac Ontario (Brighton) (Ministères des Richesses Naturelles de l'Ontario, 2024)	2023	9

### Habitat du Poisson

L'habitat du poisson dans les bassins versants de Wesleyville Creek et de Wesleyville Marsh Creek a été influencé par l'activité humaine et l'activité du castor. Les activités humaines (p. ex., agriculture, ponceaux, utilisation de véhicules hors route) ont contribué à la sédimentation et à la fragmentation de l'habitat, ce qui influe sur l'habitat du poisson des cours d'eau (Ganaraska Region Conservation Authority, 2004-2006, 2010-2022, 2024). Les barrages de castors procurent des avantages, comme des fosses profondes pour l'hivernage de la truite, mais présentent aussi des enjeux tels qu'une sédimentation accrue.

### Amphibiens et Reptiles

OPG comprend que, pour les MS-PNTW, en tant que Michi Saagiig Anishinaabeg, les amphibiens et les reptiles sont inclus dans la catégorie des poissons et font partie de leurs Relations. Certaines Relations associées aux poissons incarnent des enseignements spirituels et culturels fondamentaux, contribuant à la souveraineté alimentaire, fournissant des matériaux et des médicaments et jouant un rôle essentiel dans leur vie spirituelle, culturelle et économique. OPG reconnaît que les MS-PNTW ont des responsabilités en matière de protection de ces Relations.

Le suivi des amphibiens et reptiles sur le site NNW s'est concentrée sur la zone de terre humide côtière et sur les deux étangs aménagés dans la portion nord du site NNW. Six espèces d'amphibiens en reproduction ont été observées (la Rainette crucifère, la Grenouille des bois, la Grenouille verte, la Rainette versicolore, la

Grenouille léopard et Crapaud d'Amérique), ainsi que deux espèces de tortues (la Tortue serpentine et la Tortue peinte du Centre). Deux secteurs de nidification de tortues ont également été documentés. Des études supplémentaires portant sur d'autres habitats propices aux amphibiens et aux reptiles sur le site NNW seront également réalisées à l'appui du processus d'EI.

### Espèces en Péril (Aquatiques)

La présence d'espèces aquatiques en péril n'a pas été confirmée. Toutefois, il pourrait y avoir notamment le Chabot de profondeur, un poisson d'eau douce inscrit comme espèce préoccupante en vertu de la Loi sur les espèces en péril (LEP), ainsi que la Mulette verruqueuse, inscrite comme menacée en vertu de la LEP, qui pourrait se trouver dans les zones profondes du lac Ontario et dans les cours d'eau du site NNW.

OPG comprend que, pour les MS-PNTW, toutes leurs Relations ont une importance égale et méritent d'être protégées contre tout préjudice injustifié, qu'elles fassent ou non l'objet d'une désignation en vertu du droit canadien.

## Social, Économique, et Sanitaire

### Contexte Social

Le contexte social est présenté pour le comté de Northumberland, où se situe le site NNW, pour la région de Durham à l'ouest, pour le comté de Peterborough au nord et pour la Ville de Kawartha Lakes au nord et légèrement à l'ouest du comté de Northumberland.

### Comté de Northumberland

Le site NNW est situé au sein des territoires ancestraux et territoires issus de traités des MS-PNTW et se trouve sur des terres visées par des traités conclus avant la Confédération, par les Traités Williams de 1923 et par l'entente de règlement de 2018 avec les Premières Nations des Traités Williams.

Le site NNW est situé dans le comté de Northumberland (dont le chef-lieu est la ville de Cobourg), plus précisément à l'intérieur des limites de la municipalité de Port Hope. Le comté de Northumberland se caractérise principalement par des usages ruraux et agricoles, avec des zones urbaines situées le long du corridor de l'autoroute 401. En 2021, la population active admissible du comté de Northumberland comptait 75 905 personnes. Les principaux groupes professionnels étaient ceux des ventes et services, ainsi que des métiers, transport et machineries et domaines apparentés.

Les plus grands centres urbains du comté, Port Hope et Cobourg, constituent les pôles résidentiels, commerciaux et industriels, où devrait se concentrer l'essentiel de la croissance à venir. La Municipalité de Port Hope comptait 19% de la population du comté et la ville de Cobourg 23% (Statistique Canada, 2023).

Le tourisme et les activités récréatives jouent un rôle important, tant à Port Hope qu'à Cobourg. Les touristes viennent à Port Hope pour les boutiques spécialisées, les événements (p. ex., au Capitol Theatre) et l'architecture patrimoniale. Le centre-ville

de Cobourg possède un vaste quartier patrimonial offrant une variété de commerces et de services pour les résidents et les visiteurs. Cobourg abrite également la marina de Cobourg, un club nautique et une plage.

Wesleyville Village est un village du XIX<sup>e</sup> siècle, situé à proximité d'anciennes zones d'occupation saisonnière et de lieux de rassemblements annuels des Michi Saagig Anishinaabeg, selon les renseignements fournis par les MS-PNTW. Le village fait l'objet de travaux de restauration menés par l'organisme Wesleyville Village, avec l'appui de la Fondation Trillium de l'Ontario et un financement initial prévu dans le contrat de location conclu avec OPG pour des travaux de rénovation extérieure des bâtiments situés sur les terrains loués. Ontario Hydro a acquis plusieurs propriétés dans le village et les fermes environnantes à la fin des années 1960 en vue de construire la centrale thermique au mazout de Wesleyville, qui n'a finalement jamais été mise en service. Bien que plusieurs bâtiments aient été démolis, le noyau du village a été préservé, notamment l'église de 1860, l'école à classe unique de 1899, ainsi que la maison en forme de Y située sur un lot adjacent à l'église connu sous le nom de maison Oughtred.

#### Municipalité Régionale de Durham

La limite de la Municipalité régionale de Durham (Durham Region) se situe à moins de 1 km à l'ouest du site NNW. La Région de Durham est une municipalité de palier supérieur située sur la rive nord du lac Ontario et fait partie des territoires visés par les traités des PNTW. La région de Durham comprend 8 municipalités (Ajax, Brock, Clarington, Oshawa, Pickering, Scugog, Uxbridge et Whitby). La Municipalité de Clarington est adjacente au comté de Northumberland et est située à l'ouest du site NNW. Parmi les quartiers et collectivités urbaines de Clarington figurent Newcastle, Orono, Newtonville et Courtice. Le caractère de ces collectivités est défini par des lotissements résidentiels et des utilisateurs industriels majeurs, notamment le site nucléaire de Darlington et l'usine St. Marys Cement (Canada) Inc. le long du littoral du lac Ontario, à environ 23 km à l'ouest du site NNW.

La région de Durham abrite d'importants établissements d'enseignement postsecondaire, dont l'université Ontario Tech, l'université Trent (Campus de Durham et du Grand Toronto), le collège Durham et le collège Trillium, membre du « University Network of Excellence in Nuclear Engineering » qui offre des diplômes en génie nucléaire, des programmes de recherche et d'enseignement en sciences et technologies.

#### Ville de Kawartha Lakes

Au nord et légèrement à l'ouest du comté de Northumberland se trouve la ville de Kawartha Lakes, qui fait partie des territoires issus des traités des PNTW. La ville de Lindsay en constitue le centre urbain. Juridiquement, la Ville de Kawartha Lakes est une municipalité à palier unique; elle couvre toutefois un territoire de taille comparable à celle d'un comté ontarien typique et est en grande partie rurale. Elle est reconnue pour le tourisme et les séjours en villégiature, avec de nombreux lacs et des activités de plein air quatre saisons. On y trouve de nombreux hôtels, motels, gîtes et pavillons. La voie navigable Trent-Severn est le principal cours d'eau de la ville de

Kawartha Lakes et est exploitée par Parcs Canada. Le collège Fleming est un établissement d'enseignement postsecondaire multidisciplinaire dont les campus sont situés à Lindsay.

### Comté de Peterborough

Le comté de Peterborough se situe au nord du comté de Northumberland et à l'est de la ville de Kawartha Lakes. Le comté de Peterborough fait partie des territoires issus des traités des PNTW et est une municipalité de palier supérieur composée de huit municipalités de palier inférieur, offrant une gamme complète de services aux résidents et propriétaires fonciers. La ville de Peterborough en est le centre urbain.

La partie sud du comté est un mélange de terres agricoles, de zones urbaines et de propriétés riveraines de lacs, tandis que la partie nord est surtout constituée d'étendues naturelles faiblement peuplées. À l'instar de son voisin de l'ouest, le comté est surtout connu pour la villégiature, avec de nombreux lacs et des activités de plein air quatre saisons. L'université Trent et le collège Fleming sont des établissements d'enseignement postsecondaire et multidisciplinaire dont les deux principaux campus se trouvent dans la ville.

### Contexte Économique

Le contexte économique est présenté pour le comté de Northumberland (où se trouve le site NNW), la municipalité régionale de Durham à l'ouest, le comté de Peterborough au nord, et la ville de Kawartha Lakes au nord et légèrement à l'ouest du comté de Northumberland.

### Comté de Northumberland

En 2021, la population active admissible du comté de Northumberland était de 75 905 personnes. Les deux principales catégories professionnelles étaient:

- ventes et services
- métiers, transport et machineries et domaines apparentés

Ensemble, ces deux catégories représentaient environ 46% des catégories professionnelles. Le comté de Northumberland affichait le troisième revenu moyen le plus élevé, après le canton de Hamilton (premier) et la municipalité de Port Hope (seconde).

La ville de Port Hope présente un historique de participation à l'industrie nucléaire qui remonte aux années 1930, époque à laquelle Eldorado Nuclear Limited (ancienne société d'État fédérale) et ses prédécesseurs du secteur privé ont mené des activités d'affinage de l'uranium. Ces activités ont entraîné la contamination des sédiments du port de Port Hope et de nombreux sites dans la zone urbanisée de la ville. Le port de Port Hope a été désigné secteur préoccupant (SP) en 1987 dans le cadre de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs (AQEGL) entre le Canada et les États-Unis. Le port accueille aujourd'hui l'usine de conversion de Port Hope de Cameco Corporation, seule installation de conversion d'uranium au Canada, produisant actuellement de l'hexafluorure d'uranium et du dioxyde d'uranium nécessaires à la fabrication du combustible pour les réacteurs à eau légère et les réacteurs CANDU (à

eau lourde). Le port et la zone urbaine de la ville sont au cœur du projet de Port Hope, qui fait partie de l'IRPH dirigée par les Laboratoires Nucléaires Canadiens (LNC). Ce projet comprend l'assainissement des DRFA dans les sédiments et sols ainsi que leur gestion à long terme sûre dans un monticule en surface aménagé au sud de l'autoroute 401 et à l'ouest de Baulch Road.

#### Municipalité Régionale de Durham

La région de Durham présente également un historique de participation à l'industrie nucléaire. Elle accueille le site nucléaire de Darlington d'OPG, situé dans la Municipalité de Clarington, ainsi que le site nucléaire de Pickering d'OPG, situé dans la ville de Pickering. Les installations nucléaires d'OPG sont des complexes industriels bien connus des résidents et comptent parmi les plus importants employeurs de la région. Le projet de Port Granby de l'IRPH, situé à la limite sud-est de la Municipalité de Clarington, à 5 km à l'ouest du site NNW, assure la gestion sûre à long terme de DRFA historiques.

En 2021, la population active admissible de la région de Durham était de 565 960 personnes. La municipalité de Clarington représentait environ 14% de ce total. Les principales catégories professionnelles y étaient :

- ventes et services (24,9%)
- affaires, finances et administration (19,4%)
- métiers, transport et machineries et domaines apparentés (17,5%)

La région de Durham et la Municipalité de Clarington affichent des revenus moyens similaires; le revenu total moyen des ménages y dépasse la moyenne provinciale (116 000 \$). Le revenu d'emploi moyen pour l'ensemble des bénéficiaires et celui des travailleurs à temps plein toute l'année sont comparables aux moyennes ontariennes (52 600 \$ et 82 400 \$ respectivement).

#### Comté de Peterborough

Le comté de Peterborough et la ville de Peterborough sont situés au nord du site NNW. La ville accueille BWXT Nuclear Energy Canada, où l'entreprise assemble des grappes de combustible CANDU pour les réacteurs CANDU. Les pastilles d'uranium naturel sont produites à Toronto et les tubes en alliage de zirconium sont fabriqués à Arnprior puis expédiés à Peterborough pour l'assemblage des grappes de combustibles.

En 2021, la population active admissible du comté de Peterborough était de 123 620 personnes. La ville de Peterborough représentait un peu moins de 50% de ce total. Les taux de participation du comté et de la ville étaient de 56,8% et 57,2% respectivement, inférieurs à la moyenne provinciale. Les taux de chômage y étaient plus élevés qu'en Ontario (12,8% et 14,7%, respectivement, en 2021).

Les principales catégories professionnelles du comté de Peterborough étaient :

- ventes et services (27%)

- métiers, transport et machineries et domaines apparentés (18,5%)
- affaires, finances et administration (14,2%)

### Ville de Kawartha Lakes

En 2021, la population active admissible dans la ville de Kawartha Lakes comptait 66 700 personnes, et le taux de participation au marché du travail (personnes actives/population active admissible) était de 54,7%, ce qui est inférieur au taux provincial de 62,8% pour l'Ontario. Le taux de chômage à Kawartha Lakes est inférieur à celui de l'Ontario soit 11,2% comparativement à 12,2%.

Les principales catégories professionnelles de la ville de Kawartha Lakes étaient :

- métiers, transport et machineries et domaines apparentés (25,4%)
- ventes et services (24,7%)
- affaires, finances et administration (13,7%)

Le revenu moyen de la ville de Kawartha Lakes est similaire, mais légèrement supérieur à celui du comté de Peterborough, tout en demeurant inférieur à la moyenne provinciale dans toutes les catégories.

OPG s'est engagé à collaborer avec les Premières Nations titulaires de droit et les collectivités autochtones intéressées afin de mieux comprendre les principales caractéristiques économiques des populations autochtones.

### Contexte Sanitaire

Le contexte sanitaire du projet NNW est établi pour les municipalités illustrées à la Figure 3, incluant les populations autochtones et non autochtones.

### Santé et Bien-Être des Premières Nations Titulaires de Droit et des Collectivités Autochtones Intéressées et Accès aux Soins de Santé

OPG s'engage à collaborer avec les Premières Nations titulaires de droit et les collectivités autochtones intéressées pour mieux comprendre ce qui caractérise la santé autochtone et pour développer et établir le contexte sanitaire actuel des Premières Nations titulaires de droit et des collectivités autochtones intéressées en lien avec le site NNW et la région environnante.

Le site NNW se situe dans le comté de Northumberland et relève du bureau de santé publique Lakelands.

Au nord du site NNW se trouve le Peterborough Regional Health Center (PRHC), un hôpital régional offrant des soins aigus à la ville et au comté de Peterborough.

À l'est du site NNW, Port Hope et Cobourg disposent de nombreux établissements et services communautaires, dont des établissements de santé majeurs et des organismes de soutien en santé. Cobourg abrite l'hôpital Northumberland Hills, qui dessert l'ouest du comté de Northumberland et offre un large éventail de soins aigus, post-aigus, ambulatoires et diagnostiques. Les Centres de santé communautaire de

Northumberland sont établis à Port Hope et offrent des services à d'autres localités du Northumberland, y compris Coburn, Cobourg et la Première Nation d'Alderville. Ils ciblent notamment les personnes âgées, les personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale et/ou de dépendances, ainsi que les jeunes à risque, entre autres.

La région de Durham, à l'ouest du site NNW, dispose de services de soins primaires, dentaires, de santé mentale, de traitement des dépendances et de services d'urgence. La plupart des centres médicaux se trouvent à Oshawa. Lakeridge Health offre des soins d'urgence et semi-urgents ainsi que des services de santé mentale. Les hôpitaux de Bowmanville, d'Ajax et d'Oshawa relèvent du plan d'intervention sanitaire en cas d'incident radiologique ou nucléaire de l'Ontario, dans le cadre du Plan provincial d'intervention en cas d'urgence nucléaire, et sont équipés pour traiter les personnes exposées aux rayonnements.

**Insécurité  
Alimentaire et  
Pauvreté**

L'insécurité alimentaire est suivie par les bureaux de santé publique de l'Ontario au moyen de l'outil Panier de provisions nutritif, qui met en évidence le lien entre alimentation saine, santé et bien-être, et revenu familial. Les ménages à faible revenu, monoparentaux, racisés ou dépendants de l'aide sociale présentent un risque accru d'insécurité alimentaire (Santé Publique Lakelands, 2024).

**Santé Mentale**

Le bureau de Santé publique Lakelands surveille des indicateurs de santé mentale qui montrent des tendances de détérioration de l'état de santé mentale chez les résidents. Le bureau de Santé publique Lakelands a élaboré un cadre de promotion de la santé mentale, qui prévoit des plans de soutien pour les personnes, familles, professionnels de la santé publique, milieux scolaires et autres collectivités afin de favoriser le bien-être et la santé mentale.

**Principaux  
Indicateurs de Santé**

Dans la zone desservie par le bureau de santé publique de Lakelands, 33,9% des décès étaient classés comme mortalité prématurée (moins de 75 ans). Les principales causes de décès dans la collectivité étaient le cancer, comme c'est généralement le cas dans la plupart des collectivités de l'Ontario, suivi de la cardiopathie ischémique (Santé Publique Lakelands, 2024).

**Impacts  
Radiologiques sur la  
Santé**

Plusieurs études ont été menées dans la région de Port Hope en lien avec les déchets radiologiques historiques associés à l'ancienne raffinerie de radium et d'uranium, en activité jusqu'aux années 1950. Les déchets associés à cette installation ont fait l'objet de nombreuses études au fil des années, y compris sur les effets réels et potentiels sur la santé.

L'Agence de la santé publique du Canada renvoie à plusieurs études publiées sur les effets sanitaires liés aux rayonnements, notamment le cancer et la mortalité générale, pour la région de Port Hope. À Port Hope, les taux de ces problèmes de santé se situent dans les fourchettes prévues pour l'Ontario et le Canada (Santé Canada, 2011). Les niveaux de rayonnements mesurés dans la zone urbaine de Port Hope, ainsi que les concentrations de contaminants connexes (p. ex., uranium, radium), sont également conformes aux niveaux mesurés à l'échelle du Canada. Ces études

n'examinent pas explicitement des effets radiologiques sur les Premières Nations, regroupant la population locale dans la plupart des analyses.

Le rapport d'examen de la protection de l'environnement pour l'IRPH est également cité par l'Agence de la santé publique du Canada. L'IRPH couvre l'assainissement des DRFA historiques dans les secteurs de Port Hope et Port Granby. Selon l'information disponible, le personnel de la CCSN a conclu que les rejets de contaminants radiologiques et non radiologiques dans l'environnement liés aux activités de l'IRPH présentent un risque négligeable d'effets potentiels sur la santé du public, y compris les Premières Nations et collectivités autochtones à l'intérieur des zones de l'IRPH (Commission canadienne de sûreté nucléaire, 2022). Cette conclusion repose sur les données de surveillance de l'environnement et sur les évaluations de doses radiologiques, qui démontrent que les expositions des membres du public, y compris des Nations et collectivités autochtones, sont demeurées nettement en deçà des limites réglementaires et à l'intérieur de la variabilité du bruit de fond naturel.

OPG travaillera avec les Premières Nations titulaires de droit et les collectivités autochtones intéressées afin d'élaborer des méthodes d'évaluation qui reflètent le contexte de la santé autochtone. Cela comprend la désignation d'un récepteur autochtone et l'élaboration concertée des caractéristiques de ce récepteur au cours de la phase d'EI ou dans le cadre d'un autre processus réglementaire.

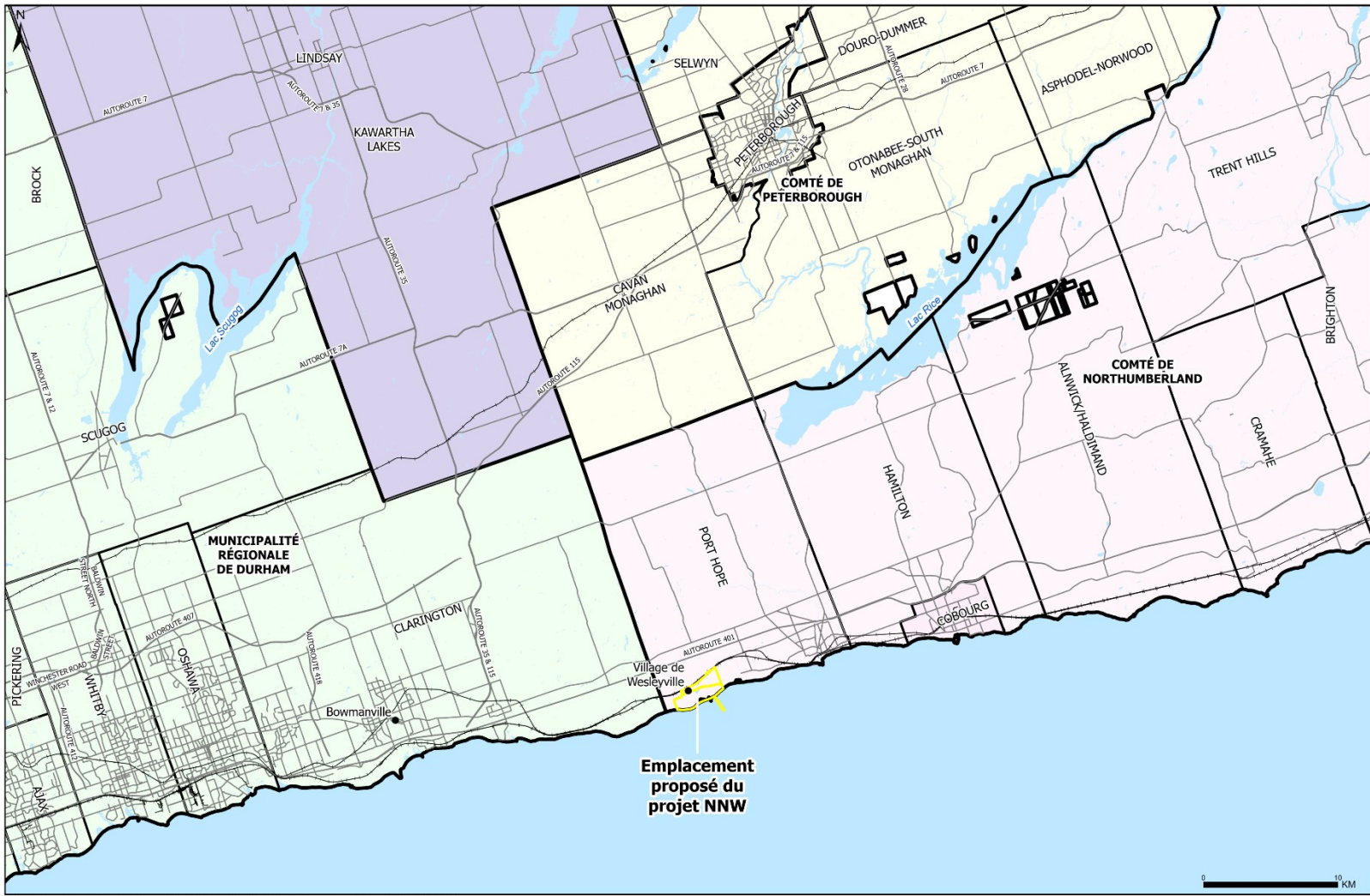


Figure 3: Limites Municipales Régionales

## 4. IMPACTS RÉELS ET POTENTIELS DU PROJET (PRÉLIMINAIRES)

### Aperçu

Une première analyse des impacts réels et potentiels<sup>9</sup> sur les Premières Nations titulaires de droits, tels que compris par OPG, ainsi que des impacts défavorables non négligeable possible du projet NNW sur les espèces protégées au niveau fédéral, sur les terres fédérales et sur les terres situées à l'extérieur de l'Ontario, est présentée ci-dessous. Cette section comprend également une estimation préliminaire des émissions de GES associé au projet NNW et une liste des types de déchets et d'émissions susceptibles d'être générés.

Les Tableau 6 à Tableau 8 présentent une synthèse préliminaire des impacts environnementaux réels et potentiels pour l'ensemble des phases du projet NNW, y compris la source potentielle de ces effets et les mesures d'atténuation visant à éliminer ou à réduire les impacts réels et potentiels. En raison de la nature similaire des activités et des impacts réels et potentiels durant les phases de préparation de l'emplacement et de construction, ces deux phases ont été regroupées dans les tableaux afin de limiter les répétitions. Le projet NNW est défini comme un ouvrage ou une entreprise fédérale et, à ce titre, le Tableau 8 inclut des impacts réels et potentiels de portée plus large, couvrant les composantes physiques et biologiques de l'environnement, ainsi que la santé et les dimensions sociales et économiques.

OPG continuera de collaborer avec les MS-PNTW, ainsi qu'avec les autres Premières Nations titulaires de droit et les collectivités autochtones intéressées, afin d'identifier les impacts réels et potentiels tout au long du projet NNW.

---

<sup>9</sup> Dans cette DIP, OPG utilise l'expression « impact réel et potentiel » en fonction des commentaires reçus des MS-PNTW. Cette terminologie vise à refléter la reconnaissance, par OPG, du fait que les MS-PNTW ont indiqué que certaines parties du site NNW ont fait l'objet d'utilisations antérieures, lesquelles ont entraîné des impacts pour leurs communautés; en particulier, la portion est du site devait à l'origine, dans les années 1970, être aménagé pour accueillir une centrale thermique alimentée au mazout ; bien que la construction n'ait jamais été menée à terme, certaines structures subsistent, notamment un bâtiment de centrale et une cheminée et la portion ouest est louée pour une exploitation agricole partielle. Dans l'évaluation du projet NNW, OPG tiendra compte de ses utilisations antérieures, que les MS-PNTW considèrent comme ayant entraîné des « impacts réels », particulièrement en ce qui concerne les effets cumulatifs pouvant résulter de ces activités antérieures. En outre, OPG comprend que, selon la perspective des MS-PNTW, le projet NNW entraînera vraisemblablement certains impacts qui ne pourront pas être entièrement atténués et que ces impacts sont considérés par les MS-PNTW comme des « impacts réels » plutôt que comme des « impacts purement hypothétiques ». En employant la formulation « impacts réels et potentiel » OPG entend respecter les discussions menées en collaboration avec les MS-PNTW et ne souhaite nullement laisser entendre que certains impacts seraient moins importants ou feraient l'objet d'une évaluation moins rigoureuse que d'autres.

## Impacts Réels et Potentiels sur les Composantes de l'Environnement Relevant de la Compétence Législative

### Aperçu

Cette section porte spécifiquement sur l'ensemble des espèces protégées par les lois fédérales relevant de la compétence législative du Parlement.

Dans le cadre de son travail de collaboration avec les MS-PNTW, OPG a été informé que les sections suivantes sont présentées selon une perspective Scientifique Occidentale, fondée sur l'examen de données probantes et l'élaboration de conclusions à partir des méthodes et des modes de connaissances de la Science Occidentale.

OPG souhaite travailler avec les Premières Nations titulaires de droits et les collectivités autochtones intéressées afin d'intégrer le Savoir autochtone et les modes de gouvernance autochtones pour orienter le projet NNW et le processus d'EI.

OPG comprend que, pour les MS-PNTW, toutes leurs Relations ont une importance égale et méritent d'être protégées contre tout préjudice injustifié, qu'elle fasse ou non l'objet d'une désignation en vertu du droit Canadien.

Le projet NNW est susceptible d'avoir des impacts sur l'environnement en perturbant ou en éliminant des habitats, en modifiant la qualité des eaux et des habitats, y compris leur connectivité, ou en causant des préjudices directs ou le déplacement des espèces touchées durant les phases de préparation du site, de construction, d'exploitation et de déclassement.

Les mesures d'atténuation seront déterminées dans le cadre d'échanges avec les Premières Nations titulaires de droits. Elles pourraient notamment comprendre le contrôle des émissions et des rejets, la remise en état des habitats perturbés et l'application de pratiques exemplaires de gestion pendant l'ensemble des phases du projet NNW. OPG devra effectuer un suivi environnemental afin d'évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation et d'assurer le respect des normes environnementales. Les Premières Nations titulaires de droit et les collectivités autochtones intéressées seront invitées à participer à la planification du suivi environnemental, seront associées aux activités de suivi environnemental ainsi qu'à l'élaboration des mesures d'évitement, d'atténuation, de compensation/indemnisation et, lorsque requis, des mesures visant à traiter les impacts réels et potentiels sur les droits ancestraux et issus de traités.

Le projet NNW est susceptible d'entraîner des impacts réels et potentiels, y compris des modifications défavorables potentiellement non négligeables à des composantes des milieux relevant de la compétence législative du Parlement à savoir :

- le poisson et son habitat, tel que défini au paragraphe 2(1) de la loi sur les pêches
- les espèces aquatiques tel que défini au paragraphe 2(1) de la loi sur les espèces en péril
- les oiseaux migrateurs, tel que défini au paragraphe 2(1) de la loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs

### **Poissons et Habitats du Poisson tel que défini par la Loi sur les Pêches**

Préparation du site et construction :

- sédimentation et turbidité
- perturbation physique de l'habitat
- effets négatifs sur la qualité de l'eau
- perturbations des populations de poissons
- pertes de végétation aquatique et d'habitat

Exploitation et entretien :

- effets négatifs sur le comportement des poissons et sur leur habitat
- effets négatifs sur la qualité de l'eau
- impaction et entrainement de poissons

Déclassement :

- sédimentation et turbidité
- perturbations des populations de poissons

### **Espèces Aquatiques tel que Défini par la Loi sur les Espèces en Péril**

Les effets défavorables potentiellement non négligeables du projet NNW sur les espèces aquatiques, tel que défini au paragraphe 2(1) de la Loi sur les espèces en péril, avant la mise en œuvre des mesures d'atténuation, comprennent :

Préparation du site et construction :

- sédimentation et turbidité
- perturbation des habitats
- effets négatifs sur la qualité de l'eau et les conditions de l'habitat

- perturbations des espèces sensibles

Exploitation et Entretien :

- effets négatifs sur la qualité de l'eau et les conditions de l'habitat
- modifications de l'habitat
- perturbations des espèces sensibles

Déclassement :

- perturbation temporaire de l'habitat

**Oiseaux migrateurs tel que Définis par la Loi de 1994 sur la Convention Concernant les Oiseaux Migrateurs**

Les effets négatifs potentiels non négligeables du projet NNW sur les oiseaux migrateurs, tels que définis au paragraphe 2(1) de la Loi de 1994 sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs, avant la mise en œuvre des mesures d'atténuation, comprennent :

Préparation du site et construction :

- perte d'habitat, y compris des aires de nidification et d'alimentation
- perturbations des populations d'oiseaux
- augmentation de la mortalité aviaire

Exploitation et Entretien :

- réduction des populations locales d'oiseaux
- collisions et impacts avec les structures
- modification de l'habitat

Déclassement :

- perturbations pour les oiseaux et de leurs habitats

## Effets sur les Terres Fédérales et les Terres Situées à l'Extérieur de l'Ontario

### Terres Fédérales

Le projet NNW ne devrait pas avoir d'incidence sur les terres fédérales. Le site NNW n'est ni situé ni sur des terres fédérales, ni à leur proximité immédiate.

### Terres Situées à l'Extérieur de l'Ontario

Le site NNW est situé sur la rive nord du lac Ontario, à environ 60 km au nord du territoire des États-Unis dans l'État de New York. De plus, la frontière provinciale la plus proche du projet NNW se trouve à environ 280-300 km à l'ouest de la frontière du Québec. Compte tenu de ces distances, aucun effet sur les terres situées à l'extérieur de l'Ontario n'est anticipé.

## Milieu Marin et Eaux Interprovinciales/Internationales

### Milieu Marin

Aucun impact anticipé, réel ou potentiel n'est envisagé sur le milieu marin (mer ou océan). Le site NNW se trouve à une distance considérable de la mer ou de l'océan, soit environ 700 km.

### Eaux Interprovinciales

Les eaux interprovinciales les plus proches du site NNW sont le fleuve Saint-Laurent, situé à environ 170 km à l'est, et la rivière des Outaouais, située à environ 280 km au nord-est. Ces deux cours d'eau s'écoulent en Ontario et au Québec. Compte tenu de la distance séparant ces deux cours d'eau interprovinciaux du site NNW, du fait que l'écoulement des eaux de surface et des eaux souterraines à partir du site NNW se fait vers le sud, à l'opposé de la rivière des Outaouais, et du fait que les effets sur le lac Ontario devraient être localisés, il n'est pas prévu que le projet NNW ait des incidences sur les eaux interprovinciales du fait de la « pollution pouvant être causée par la réalisation du projet ».

### Eaux Internationales

Le site NNW se trouve à environ 30 km au nord de la frontière internationale entre le Canada et les États-Unis qui traverse le lac Ontario, et à environ 60 km au nord du territoire des États-Unis dans l'État de New York. Le Canada et les États-Unis sont liés par les accords suivants en matière d'eaux :

- L'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs
- Le Traité des eaux limitrophes de 1909

OPG communiquera, évaluera et atténuera tout effet négatif potentiellement non-négligeable sur le lac Ontario.

## Impacts Réels et Potentiels sur les Peuples Autochtones du Canada (Préliminaire)

### Aperçu

OPG s'engage à travailler avec les PNTW afin d'identifier, de comprendre, d'éviter, de réduire ou de compenser et, lorsque requis, de mettre en place des mesures

d'accommodements à l'égard des impacts réels et potentiels du projet NNW sur les droits, les valeurs et les modes de vie des PNTW.

OPG collaborera avec les MS-PNTW pour soutenir de manière significative les cadres, évaluation ou étude dirigé par les MS-PNTW, lorsque ceux-ci auront été définis. OPG s'engage à veiller à ce que tout Savoir ou toute donnée communiqués par les MS-PNTW relativement au projet NNW soient utilisés uniquement pour éclairer la compréhension globale du projet NNW, conformément aux orientations données. Cela inclut notamment, sans s'y limiter, les impacts réels et potentiels du projet NNW, ainsi que les stratégies d'évitement, d'atténuation, de compensation et, le cas échéant, d'accommodement nécessaires pour éviter ou réduire au minimum ces impacts.

Les Tableau 6 à Tableau 8 de la présente section fournissent une synthèse préliminaire des impacts environnementaux réels et potentiels à toutes les phases du projet NNW, y compris la source potentielle de ces effets et les mesures d'atténuation visant à éliminer ou à réduire les impacts réels et potentiels. Cette identification préliminaire des effets comprend les impacts réels et potentiels sur les Premières Nations titulaires de droit, tels que compris par OPG et résumés au Tableau 7. Une compréhension plus approfondie, ainsi que l'identification, l'évaluation et l'analyse des impacts réels et potentiels du projet NNW sur les Premières Nations titulaires de droit et les collectivités autochtones intéressées continueront d'évoluer tout au long du cycle de vie du projet NNW, à mesure que de nouveaux renseignements, cadres, études, données et savoirs deviendront disponibles, en fonction du temps, des ressources et des capacités. OPG travaillera avec les Premières Nations titulaires de droits et les collectivités autochtones intéressées afin d'identifier, de comprendre, d'évaluer et d'analyser les impacts réels et potentiels du projet NNW, ainsi que d'intégrer le Savoir autochtone, conformément à leurs directives.

OPG comprend l'importance d'obtenir le consentement préalable des Premières Nations titulaires de droit et des collectivités autochtones intéressées avant d'intégrer à l'EI tout Savoir autochtone fourni, conformément à leurs directives.

## Estimation Préliminaire des Émissions de Gaz à Effet de Serre

### Aperçu

En 2024, la production d'électricité en Ontario demeurerait majoritairement à faibles émissions de carbone (ou faibles émissions de GES), les sources nucléaires et hydroélectriques fournissant la majorité de l'électricité au réseau. Cette combinaison d'approvisionnement devrait évoluer à mesure que de nouvelles technologies et de nouveaux projets d'énergie propre entreront en service, contribuant ainsi aux objectifs de décarbonisation de l'Ontario (Ministère de l'Énergie et des Mines, 2024).

L'estimation des GES a été préparée conformément à la méthodologie établie dans l'ESCC (Environnement et Changement climatique Canada, 2020) et dans la version préliminaire du guide technique relatif à l'évaluation stratégique des changements climatiques (Environnement et Changement climatique Canada, 2022).

Les estimations de GES sont considérées comme préliminaires et seront révisées à l'étape de l'étude d'impact du projet NNW, à mesure que de nouvelles informations seront disponibles. Les estimations de GES sont présentées en kilotonnes d'équivalent dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>e).

### Émissions Estimées sur l'Ensemble du Cycle de Vie

À ce stade de la DIP, en l'absence de descriptions détaillées de la technologie et des méthodes de construction pour le projet NNW, les émissions de GES sont estimées à l'aide de facteurs d'émission du cycle de vie issus de la littérature évaluée par les pairs (S. Schlömer, et al., 2014), (Gibon & Hahn Menacho, 2023) pour des installations nucléaires comparables (Tableau 3).

Tableau 3: Émissions Estimées sur l'Ensemble du Cycle de Vie du Projet NNW

Processus d'émission sur le cycle de vie	Processus d'émission de GES et contribution approximative <sup>1</sup>	Estimation inférieure des émissions de GES sur le cycle de vie (kilotonnes de CO <sub>2</sub> e) <sup>2,3</sup>	Estimation supérieure des émissions de GES sur le cycle de vie (kilotonnes de CO <sub>2</sub> e) <sup>2,4</sup>
Extraction et broyage du combustible	46%	15,486	30,464
Conversion, enrichissement et fabrication du combustible	23%	7,743	15,232
Construction	13%	4,376	8,609
Exploitation et Entretien	5%	1,683	3,311

Processus d'émission sur le cycle de vie	Processus d'émission de GES et contribution approximative <sup>1</sup>	Estimation inférieure des émissions de GES sur le cycle de vie (kilotonnes de CO <sub>2</sub> e) <sup>2,3</sup>	Estimation supérieure des émissions de GES sur le cycle de vie (kilotonnes de CO <sub>2</sub> e) <sup>2,4</sup>
Processus en aval (déclassement, gestion du combustible irradié, gestion des déchets, etc.)	13%	4,376	8,609
<b>Total des émissions sur le cycle de vie</b>	<b>100%</b>	<b>33,664</b>	<b>66,225</b>

Notes:

<sup>1</sup> Les contributions relatives des différents processus au total des émissions de GES sur le cycle de vie proviennent de l'analyse paramétrique du cycle de vie présenté (Gibon & Hahn Menacho, 2023).

<sup>2</sup> La production totale d'énergie estimée pour le projet NNW a été calculée à 5518,8 TWh, en supposant une période d'exploitation de 70 ans, une puissance de 10000 MW et un facteur de capacité de 90%.

<sup>3</sup> Les estimations inférieures des émissions de GES sur le cycle de vie ont été obtenues en multipliant la production totale d'énergie (5518,8 TWh) par le pourcentage de contribution de chaque processus et par un facteur d'émission sur le cycle de 6,1 g de CO<sub>2</sub>e/kWh (Gibon & Hahn Menacho, 2023)

<sup>4</sup> Les estimations supérieures ont été calculées en multipliant la même production totale d'énergie par les contributions de chaque processus et par un facteur d'émission sur le cycle de vie de 12 g de CO<sub>2</sub>e/kWh (S. Schlömer, et al., 2014).

### Estimation des Émissions Nationales de GES Évitées

Les émissions évitées ont été calculées à partir des intensités d'émission du réseau prévue dans le Plan annuel de planification de la SIERE (Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité, 2025). Les mesures de compensation et la capture du carbone n'ont pas été prises en compte à ce stade et ne sont actuellement pas jugées nécessaires pour que le projet NNW atteigne la carboneutralité en matière de GES. Les estimations annuelles des émissions nationales de GES évitées (kt CO<sub>2</sub>e) et la production annuelle d'énergie prévue en térawattheures (TWh) sont présentées dans le Tableau 4:

Tableau 4: Estimation des Émissions Nationales de GES Évitées pour le Projet N N W

Année	Production Annuelle d'Énergie du Projet NNW (TWh)	Estimation des Émissions Nationales de GES Évitées (kt CO <sub>2</sub> e) <sup>1</sup>
2043	19,71	4791,47
2044	39,42	4791,47

Année	Production Annuelle d'Énergie du Projet NNW (TWh)	Estimation des Émissions Nationales de GES Évitées (kt CO <sub>2</sub> e) <sup>1</sup>
2045	59,13	7187,21
2046	78,84	9582,94
2047	78,84	9582,94
2048	78,84	9582,94
2049	78,84	9582,94
2050	78,84	9582,94
<b>Total (2043-2050)<sup>2</sup></b>	-	<b>62 289,12</b>

Note(s):

<sup>1</sup> Les estimations annuelles des émissions nationales de GES évitées reposent sur un facteur d'émission estimé de 0,122 mégatonnes de CO<sub>2</sub>e/TWh, basé sur les données présentées par la SIERE (2025).

<sup>2</sup> L'APO suppose que d'importantes nouvelles capacités de production nucléaire seront mises en service en 2043; par conséquent, l'intensité marginale des émissions du réseau entre 2043 et 2050 a été utilisée pour estimer les émissions nationales de GES évitées au tableau 4. Si le projet NNW est mis en service avant 2043, les avantages en matière de GES se matérialiseront plus tôt et entraîneront des réductions cumulatives des émissions plus importantes.

### Émissions Nettes de GES

Les estimations nettes des émissions de GES indiquent une fourchette allant d'un retrait net de 28 624 kt CO<sub>2</sub>e à une addition nette de 3 936 kt CO<sub>2</sub>e. Sur l'ensemble de la durée d'exploitation du projet NNW, les émissions évitées devraient dépasser largement les émissions liées au projet, ce qui se traduirait par des réductions nettes importantes des émissions de GES à long terme.

Tableau 5: Émissions Nettes de GES pour le Projet NNW

Scénario d'Émissions Nettes de GES sur le Cycle de Vie	Émissions Estimées sur le Cycle de Vie (kt CO <sub>2</sub> e)	Estimation des Émissions Nationales de GES Évitées de 2043 à 2050 (kt CO <sub>2</sub> e)	Émissions Nettes jusqu'en 2050 (kt CO <sub>2</sub> e)
Estimation Inférieure	33 664	62 289	-28624
Estimation Supérieure	66 225	62 289	3936

## Estimation Préliminaire des Déchets Générés ou Émissions Potentielles

### Aperçu

Les activités de préparation de l'emplacement, de construction, d'exploitation et de déclasséement du projet NNW entraîneront la génération potentielle de déchets et le rejet d'émissions dans l'environnement. Une description des déchets et émissions

typiques — dangereux, non dangereux et radiologiques — susceptibles d’être générés au cours de toutes les phases du projet NNW est présentée ci-après, à l’exception des émissions de GES, qui sont présentées dans la section précédente. Les informations fournies dans ces sections sont préliminaires et seront précisées à l’étape de l’étude d’impact.

En raison du chevauchement des activités, les déchets générés, les émissions rejetées dans l’environnement, les activités de préparation de l’emplacement et de construction ont été regroupées afin de réduire les répétitions et de fournir un résumé plus concis.

**Production Potentielle de Déchets Non Dangereux**

Phase	Déchets Potentiellement Non Dangereux
Préparation de l’Emplacement et Construction	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Résidus d’aménagement paysager, y compris la terre et la végétation (arbres, arbustes, herbe, etc.)</li> <li>• Terres et matériaux rocheux excavés provenant des travaux de fondation</li> <li>• Déchets ordinaires, y compris le papier, le carton, les matériaux d’emballage, les fournitures de bureau, etc.</li> <li>• Ordures ménagères, y compris les déchets alimentaires, les bouteilles en plastique et les déchets de cafétéria et de salle de repos, etc.</li> <li>• Déchets d’entretien non contaminés, y compris les rebuts de métal, les outils, les pièces de machines et les lubrifiants et liquides de refroidissement nécessaires</li> <li>• Déchets de construction, y compris le bois, le béton, les briques, les métaux, l’isolation, les cloisons sèches, etc.</li> </ul>
Exploitation et Entretien	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déchets ordinaires, y compris le papier, le carton, les matériaux d’emballage, les fournitures de bureau, etc.</li> <li>• Ordures ménagères, y compris les déchets alimentaires, les bouteilles en plastique et les déchets de cafétéria et de salle de repos, etc.</li> <li>• Déchets d’entretien non contaminés, y compris les rebuts de métal, les outils, les pièces de machines et les lubrifiants et liquides de refroidissement nécessaires</li> <li>• Débris de construction non contaminés provenant des opérations d’entretien</li> </ul>
Déclassement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déchets de construction, y compris le bois, le béton, les briques, les métaux, l’isolation, les cloisons sèches, etc.</li> <li>• Déchets ordinaires, y compris le papier, le carton, les matériaux d’emballage, les fournitures de bureau, etc.</li> </ul>

Phase	Déchets Potentiellement Non Dangereux
Déclassement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ordures ménagères, y compris les déchets alimentaires, les bouteilles en plastique et les déchets de cafétéria et de salle de repos, etc.</li> <li>• Déchets d'entretien non contaminés, y compris les rebuts de métal, les outils, les pièces de machines et les lubrifiants et liquides de refroidissement nécessaires</li> </ul>

**Production Potentielle de Déchets Dangereux**

Phase	Déchets Potentiellement Dangereux
Préparation de l'Emplacement et Construction	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Solvants chimiques utilisés pour l'entretien et le nettoyage des machines</li> <li>• Déversements de carburant et d'huile provenant des véhicules et équipements</li> </ul>
Exploitation et Entretien	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Solvants chimiques, agents nettoyants et produits chimiques corrosifs (acides et bases) utilisés lors des activités d'exploitation</li> <li>• Déversements de carburant et d'huile provenant des véhicules et des équipements</li> </ul>
Déclassement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Solvants chimiques utilisés pour l'entretien et le nettoyage des machines</li> <li>• Déversements de carburant et d'huile provenant des véhicules et des équipements</li> <li>• Peintures et revêtements pouvant contenir, le cas échéant, des COV et des métaux lourds</li> </ul>

**Production Potentielle de Déchets Radiologiques**

Phase	Déchets Potentiellement Radiologiques
Préparation de l'Emplacement et Construction	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sans objet</li> </ul>
Exploitation et Entretien	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déchets radioactifs de faible activité (DRFA), y compris du papier, des chiffons, des outils, des vêtements, des filtres, de l'équipement de protection individuelle et des articles provenant du remplacement de composants de système dans le cadre des activités d'entretien etc.</li> <li>• Déchets radioactifs de moyenne activité (DRMA), y compris des résines, des boues chimiques, du combustible métallique, etc.</li> <li>• Déchets radioactifs de haute activité (DRHA), y compris le combustible irradié</li> </ul>

Phase	Déchets Potentiellement Radiologiques
Déclassement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• DRFA, y compris des matériaux de construction provenant de travaux de démolition (p. ex., béton, plâtre, briques, métaux, vannes, tuyauteries, etc.), ainsi que du papier, des chiffons, des outils, des vêtements, des filtres, des équipement de protection individuelle, etc.</li> <li>• DRMA, y compris des composants de réacteur, des matériaux contaminés, des résines, des boues chimiques, des gaines de combustible métallique, etc.</li> <li>• DRHA, y compris le combustible irradié</li> </ul>

### Émissions Atmosphériques

Phase	Émissions Atmosphériques Potentiellement Générées
Préparation de l'Emplacement et Construction	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Matières particulaires en suspension ou poussières provenant des activités de préparation de l'emplacement</li> <li>• Émissions provenant des véhicules et de la machinerie lourde à moteurs à combustion interne (SO<sub>2</sub>, NO<sub>x</sub>, CO<sub>2</sub> et hydrocarbures aromatiques polycycliques)</li> <li>• Bruit et vibrations liés à la préparation de l'emplacement, aux activités de construction ainsi que les émissions lumineuses de la machinerie sur place</li> </ul>
Exploitation et Entretien	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Émissions fugitives de poussière provenant des activités d'entretien</li> <li>• Émissions provenant des véhicules et de la machinerie lourde</li> <li>• Émissions radiologiques et non radiologiques provenant des activités d'exploitation</li> <li>• Bruit généré par la machinerie présente sur le site</li> <li>• Émissions lumineuses</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déclassement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bruit et vibrations provenant de la machinerie utilisée pour la préparation de l'emplacement et la construction</li> <li>• Émissions provenant des véhicules et de la machinerie lourde</li> <li>• Assèchement temporaire des excavations à ciel ouvert ou des batardeaux</li> <li>• Perturbations temporaires des sédiments du lac et production de débris lors d'activités de construction en milieu lacustre, si de tels travaux sont requis</li> <li>• Effluents d'eaux usées de procédé et eaux usées sanitaires (égouts)</li> </ul>

**Émissions dans ou sur les Terres**

Phase	Émissions Potentiellement Générées dans ou sur les Terres
Préparation de l’Emplacement et Construction	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vibrations générées par les activités de préparation de l’emplacement, de construction et de la machinerie sur le site</li> <li>• Eaux de lavage de la machinerie associées à la production de béton</li> </ul>
Exploitation et Entretien	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vibrations générées par les travaux d’exploitation et de la machinerie sur le site</li> </ul>
Déclassement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vibrations générées par les activités de déclassement et de la machinerie sur le site</li> </ul>

**Émissions dans ou sur le Milieu Aquatique**

Phase	Émissions Potentielles Générées dans ou sur le milieu Aquatique
Préparation de l’Emplacement et Construction	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bruit et vibrations provenant de la machinerie utilisée pour la préparation de l’emplacement et les activités de construction</li> <li>• Eaux usées de lavage provenant de la production de béton</li> <li>• Assèchement temporaire d’excavations à ciel ouvert ou des batardeaux</li> <li>• Perturbations temporaires des sédiments du lac et production de débris lors d’activités de construction en milieu lacustre</li> <li>• Effluents d’eaux usées de procédé et eaux usées sanitaires (égouts)</li> <li>• Rejets de ruissellement et d’eaux pluviales vers les eaux de surface</li> </ul>
Exploitation et Entretien	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Effluents radiologiques et non radiologiques provenant des activités d’exploitation</li> <li>• Bruit et vibrations provenant des activités d’exploitation et de la machinerie sur place</li> <li>• Effluents d’eaux usées de procédé et eaux usées sanitaires (égouts)</li> <li>• Rejets d’eaux thermiques</li> <li>• Rejets de ruissellement et d’eaux pluviales vers les eaux de surface</li> </ul>

Phase	Émissions Potentielles Générées dans ou sur le milieu Aquatique
Déclassement	<ul style="list-style-type: none"><li>• Bruit et vibrations provenant des activités de démantèlement et de la machinerie sur place</li><li>• Effluents radiologiques et non radiologiques provenant des activités de déclassement</li><li>• Effluents d'eaux usées de procédé et eaux usées sanitaires (égouts)</li><li>• Rejets de ruissellement et d'eaux pluviales vers les eaux de surface</li></ul>


## Synthèse des Impact Réels et Potentiels (Preliminaire)


### Aperçu


Les Tableau 6 à 8 présentent une synthèse préliminaire des impacts réels et potentiels du projet NNW, ainsi que des mesures d'atténuation potentielles visant à réduire ou à éliminer les impacts réels et potentiels pouvant résulter du projet NNW. Une évaluation plus détaillée des effets sera réalisée dans le cadre du processus d'EI et des activités continues de mobilisation.


OPG continuera de proposer de travailler en collaboration avec les PNTW afin d'identifier, d'élaborer et de mettre en œuvre des mesures d'atténuation et d'accommodement pour éviter, compenser et/ou atténuer les impacts réels et potentiels sur les droits ancestraux et issus de traités. Dans les trois tableaux de synthèse, compte tenu du chevauchement des activités et des impacts réels et potentiels, les phases de préparation de l'emplacement et de construction ont été regroupées afin de réduire les duplications et d'offrir une synthèse plus fluide.


Tableau 6: Impacts Réels et Potentiels sur les Composantes de l'Environnement Relevant de la Compétence Législative du Parlement (Synthèse Préliminaire)


Milieux Physique et Biologique	Espèces Protégées au Niveau Fédéral	Phase du Projet	Impacts Réels et Potentiels	Mesures d'Atténuation Potentielles
<p>Aquatique</p> 	<p>Poissons et leur habitat, définis au paragraphe 2(1) de la Loi sur les pêches<sup>1</sup></p>	<p>Préparation de l'Emplacement et Construction</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Perte d'habitat du poisson due à la modification de cours d'eau, au remblai du lac et à la construction d'ouvrages en milieu aquatique (prises et exutoires, ouvrage de protection du rivage)</li> <li>• Perturbations sensorielles sur les poissons causées par le bruit et la vibration sous-marins (p. ex., liés aux opérations de forage-minage)</li> <li>• Changement de la qualité des eaux de surface attribuable à l'érosion et à la sédimentation provenant du ruissellement des eaux pluviales lors du défrichage de la végétation, entraînant des effets sur les poissons et leur habitat</li> <li>• Changement de la qualité des eaux pluviales lié à l'utilisation d'équipements de construction et à d'éventuels déversements, entraînant des effets sur les poissons et leur habitat</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Éviter dans la mesure du possible les zones d'habitat du poisson</li> <li>• Planter, dans la mesure du possible, les prises d'eau et exutoires dans des zones où les effets peuvent être réduits</li> <li>• Élaborer un plan compensatoire de l'habitat du poisson approprié afin de satisfaire aux exigences d'une autorisation fédérale en vertu de la Loi sur les pêches</li> <li>• Capturer et remettre à l'eau les poissons depuis les zones de travaux en milieu aquatique à mesure que les travaux progressent</li> <li>• Élaborer un plan de forage-minage et établir des marges de recul appropriées</li> <li>• Mettre en œuvre un plan de gestion des eaux pluviales et des déversements pour gérer l'érosion, la sédimentation et la qualité des eaux pluviales</li> <li>• Suivi environnemental et gestion adaptative pour confirmer que les mesures d'atténuation en place sont appropriées et efficaces</li> </ul>



Milieux Physique et Biologique	Espèces Protégées au Niveau Fédéral	Phase du Projet	Impacts Réels et Potentiels	Mesures d'Atténuation Potentielles
<p>Aquatique</p> 	<p>Poissons et leur habitat, définis au paragraphe 2(1) de la Loi sur les pêches<sup>1</sup></p>	<p>Exploitation et Entretien</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Perte de poissons par impaction et entraînement à la prise d'eau</li> <li>• Changement du comportement des poissons et de leur habitat en raison du rejet thermique (eau plus chaude) associé au fonctionnement du système de refroidissement par eau</li> <li>• Changement de la qualité des eaux du lac attribuable aux contaminants présents dans les eaux pluviales et les effluents liquides, entraînant des effets sur les poissons et l'habitat aquatique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire l'impaction et l'entraînement par la conception et le choix d'implantation de la prise d'eau</li> <li>• Élaborer un plan compensatoire de l'habitat du poisson approprié afin de satisfaire aux exigences d'une autorisation fédérale en vertu de la Loi sur les pêches</li> <li>• Concevoir l'exutoire de manière à réduire la température de l'eau rejetée</li> <li>• Traiter les effluents afin de satisfaire aux exigences réglementaires</li> <li>• Intégrer les bonnes pratiques de l'industrie en matière de gestion des eaux pluviales (p. ex., séparateurs d'hydrocarbures et de sédiments, bassins de gestion des eaux pluviales)</li> <li>• Suivi environnemental et gestion adaptative pour confirmer que les mesures d'atténuation en place sont appropriées et efficaces</li> </ul>

Milieux Physique et Biologique	Espèces Protégées au Niveau Fédéral	Phase du Projet	Impacts Réels et Potentiels	Mesures d'Atténuation Potentielles
<p>Aquatique</p> 	<p>Poissons et leur habitat, définis au paragraphe 2(1) de la Loi sur les pêches<sup>1</sup></p>	<p>Déclassement</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Changement de la qualité des eaux de surface attribuable à l'érosion et à la sédimentation découlant des activités de démantèlement et de démolition, entraînant des effets sur les poissons et leur habitat</li> <li>• Changement de la qualité des eaux pluviales lié aux activités de démantèlement et de démolition et à d'éventuels déversements, entraînant des effets sur les poissons et leur habitat</li> <li>• Perte de poissons en raison du démantèlement ou du remblaiement d'ouvrages en milieu aquatique, au besoin</li> <li>• Perturbations sensorielles sur les poissons causées par le bruit et les vibrations sous-marins associés au démantèlement ou au remblaiement d'ouvrages en milieu aquatique, au besoin</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre un plan de gestion des eaux pluviales pour gérer l'érosion, la sédimentation et la qualité des eaux pluviales</li> <li>• Élaborer un plan compensatoire de l'habitat du poisson approprié afin de satisfaire aux exigences d'une autorisation fédérale en vertu de la Loi sur les pêches</li> <li>• Sauvetage et relocalisation de poissons, lorsque c'est praticable</li> <li>• Capturer et remettre à l'eau les poissons depuis les zones de travaux en milieu aquatique à mesure que les travaux progressent</li> <li>• Suivi environnemental et gestion adaptative pour confirmer que les mesures d'atténuation en place sont appropriées et efficaces</li> </ul>

Milieux Physique et Biologique	Espèces Protégées au Niveau Fédéral	Phase du Projet	Impacts Réels et Potentiels	Mesures d'Atténuation Potentielles
<p>Aquatique</p> 	<p>Espèces aquatiques, telles que définies au paragraphe 2(1) de la LEP<sup>2</sup></p>	<p>Préparation de l'Emplacement et Construction</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Perte d'habitat d'espèces aquatiques à risques due à la modification de cours d'eau, au remblayage du lac, et à la construction d'ouvrages en eau (prises d'eau et exutoires, ouvrages de protection du rivage)</li> <li>• Perturbations sensorielles des espèces aquatiques à risques (poissons) causées par le bruit et la vibration sous-marins (p. ex., liés aux opérations de forage-minage)</li> <li>• Changement de la qualité des eaux de surface attribuable à l'érosion et à la sédimentation provenant du ruissellement des eaux pluviales lors du défrichage de la végétation, entraînant des effets sur les espèces aquatiques à risques et leur habitat</li> <li>• Changement de la qualité des eaux pluviales dû à l'utilisation d'équipements de construction et à d'éventuels déversements, entraînant des effets sur les espèces aquatiques à risques et leur habitat</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Éviter, dans la mesure du possible, les zones d'habitat des espèces aquatiques à risques</li> <li>• Implanter, dans la mesure du possible, les prises exutoires dans des zones où les effets peuvent être réduits</li> <li>• Sauvetage et relocalisation d'espèces aquatiques à risques, lorsque c'est praticable, vers un habitat existant ou créé avant les activités de préparation de l'emplacement</li> <li>• Capturer et remettre à l'eau les espèces aquatiques à risques (poissons) depuis les zones de travaux en milieu aquatique, à mesure que les travaux progressent</li> <li>• Élaborer un plan de forage-minage et établir des marges de recul appropriées</li> <li>• Mettre en œuvre un plan de gestion des eaux pluviales et des déversements pour gérer l'érosion, la sédimentation et la qualité des eaux pluviales</li> <li>• Suivi environnemental et gestion adaptative pour confirmer que les mesures d'atténuation en place sont appropriées et efficace</li> </ul>

Milieux Physique et Biologique	Espèces Protégées au Niveau Fédéral	Phase du Projet	Impacts Réels et Potentiels	Mesures d'Atténuation Potentielles
<p>Aquatique</p> 	<p>Espèces aquatiques, telles que définies au paragraphe 2(1) de la LEP<sup>2</sup></p>	<p>Exploitation et Entretien</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Perte d'espèces aquatiques à risques par impaction et entraînement à la prise d'eau</li> <li>• Changement du comportement des espèces aquatiques à risques (poissons) et de leur habitat en raison du rejet thermique (eau plus chaude) associé au fonctionnement du système de refroidissement par eau</li> <li>• Changement de la qualité des eaux de surface en raison des contaminants présents dans les eaux pluviales et les effluents liquides (eaux usées) rejetés dans le lac, entraînant des effets sur espèces aquatiques à risques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire l'impaction et l'entraînement par la conception et le choix d'implantation de la prise d'eau</li> <li>• Concevoir l'exutoire pour réduire la température de l'eau rejetée</li> <li>• Intégrer les bonnes pratiques de l'industrie en matière de gestion des eaux pluviales (p. ex., séparateurs d'hydrocarbures et de sédiments, bassins de gestion des eaux pluviales)</li> <li>• Traiter les effluents afin de satisfaire aux exigences réglementaires</li> <li>• Suivi environnemental et gestion adaptative pour confirmer que les mesures d'atténuation en place sont appropriées et efficace</li> </ul>

Milieux Physique et Biologique	Espèces Protégées au Niveau Fédéral	Phase du Projet	Impacts Réels et Potentiels	Mesures d'Atténuation Potentielles
<p>Aquatique</p> 	<p>Espèces aquatiques, telles que définies au paragraphe 2(1) de la LEP<sup>2</sup></p>	<p>Déclassement</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Changement de la qualité des eaux de surface attribuable à l'érosion et de la sédimentation découlant des activités de démantèlement et de démolition, entraînant des effets sur les espèces aquatiques à risques</li> <li>• Changement de la qualité des eaux pluviales lié aux activités de démantèlement et de démolition et à d'éventuels déversements, entraînant des effets sur les espèces aquatiques à risques</li> <li>• Perte d'espèces aquatiques à risques liée au démantèlement ou au remblaiement d'ouvrages en milieu aquatique, au besoin</li> <li>• Perturbations sensorielles sur les espèces aquatiques à risques causées par le bruit et les vibrations sous-marins associés au démantèlement ou au remblaiement d'ouvrages en milieu aquatique, au besoin</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre un plan de gestion des eaux pluviales pour gérer l'érosion, la sédimentation et la qualité des eaux pluviales</li> <li>• Capturer et remettre à l'eau les espèces aquatiques à risques (poissons) depuis les zones de travaux en eau à mesure que les travaux progressent</li> <li>• Suivi environnemental et gestion adaptative pour confirmer que les mesures d'atténuation en place sont appropriées et efficaces</li> </ul>

Milieux Physique et Biologique	Espèces Protégées au Niveau Fédéral	Phase du Projet	Impacts Réels et Potentiels	Mesures d'Atténuation Potentielles
<p>Terrestre</p> 	<p>Oiseaux migrateurs, tels que définis au paragraphe 2(1) de la Loi sur la Convention Concernant les Oiseaux Migrateurs, 1994<sup>3</sup></p>	<p>Préparation de l'Emplacement et Construction</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Perte de zones de nidification et d'alimentation pour les oiseaux migrateurs</li> <li>• Perturbations sensorielles des oiseaux migrateurs dues aux activités de préparation de l'emplacement et de construction (p. ex., augmentation de la poussière, du bruit et des vibrations) et qu'à la présence humaine</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Éviter dans la mesure du possible les zones de nidification et d'alimentation</li> <li>• Éviter le retrait de zones de nidification et d'alimentation pendant la saison de reproduction</li> <li>• Mettre en œuvre un plan de gestion du bruit et de la poussière pour réduire le bruit et la poussière à la source</li> <li>• Élaborer un plan de forage-minage et établir des marges de recul appropriées</li> <li>• Élaborer des directives pour former la main-d'œuvre aux interactions avec la faune</li> <li>• Suivi environnemental et gestion adaptative pour confirmer que les mesures d'atténuation en place sont appropriées et efficace</li> </ul>
<p>Terrestre</p> 	<p>Oiseaux migrateurs, tels que définis au paragraphe 2(1) de la Loi sur la Convention Concernant les Oiseaux Migrateurs, 1994<sup>3</sup></p>	<p>Exploitation et Entretien</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de la mortalité des oiseaux migrateurs par collisions contre les bâtiments et ouvrages, et par enchevêtrement dans les clôtures de sécurité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utiliser un niveau d'éclairage approprié sur les bâtiments et ouvrages afin de réduire les collisions d'oiseaux</li> <li>• Intégrer dans la conception des clôtures de sécurité des mesures visant à réduire l'incidence de l'enchevêtrement et de captures involontaires d'oiseaux, dans la mesure du possible</li> <li>• Suivi environnemental et gestion adaptative pour confirmer que les mesures d'atténuation en place sont appropriées et efficace</li> </ul>


Milieux Physique et Biologique	Espèces Protégées au Niveau Fédéral	Phase du Projet	Impacts Réels et Potentiels	Mesures d'Atténuation Potentielles
<p>Terrestre</p>	<p>Oiseaux migrateurs, tels que définis au paragraphe 2(1) de la Loi sur la Convention Concernant les Oiseaux Migrateurs, 1994<sup>3</sup></p>	<p>Déclassement</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Perturbations sensorielles des oiseaux migrateurs dues aux activités de démantèlement et de démolition (p. ex., augmentation de la poussière, du bruit et des vibrations)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre un plan de gestion du bruit et de la poussière pour réduire le bruit et la poussière à la source</li> <li>• Élaborer un plan de forage-minage et établir des marges de recul appropriées</li> <li>• Suivi environnemental et gestion adaptative pour confirmer que les mesures d'atténuation en place sont appropriées et efficace</li> </ul>


<sup>1</sup> Poisson s'entend: (a) des parties de poisson; (b) des mollusques, crustacés, animaux marins et toutes leurs parties; (c) des œufs, laitance, frai, larves, naissains et stades juvéniles des poissons, mollusques, crustacés et animaux marins. Habitat du poisson: eaux fréquentées par le poisson et tout autre zone dont le poisson dépend, directement ou indirectement, pour accomplir ses processus vitaux, y compris frayères, et aires d'alevinage, de croissance, d'approvisionnement alimentaire et de migration.

<sup>2</sup> Espèce aquatique: espèce sauvage qui est un poisson (au sens de l'article 2 de la Loi sur les pêches) ou une plante marine (au sens de l'article 47 de la Loi sur les pêches).

<sup>3</sup> Oiseau migrateur: oiseau migrateur visé par la Convention, incluant le sperme, œufs, embryons, cultures de tissus et parties de cet oiseau.

Tableau 7: Impacts Réels et Potentiels sur les Peuples Autochtones du Canada (Preliminaire)

Peuples Autochtones (articles 21 et 22 du Règlement sur les Activités Concrètes)	Phase du Projet	Compréhension d'OPG des Impacts Réels et Potentiels tels que Communiqués par les MS-PNTW	Mesures d'Atténuation Potentielles
<p>Patrimoine Matériel et Culturel Autochtone ainsi que les Structures, les Lieux et les Éléments d'Importance</p>	<p>Toutes les phases</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>OPG comprend qu'il existe des impacts réels et potentiels sur le territoire d'attache des Michi Saagiig Anishinaabeg découlant de toute modification du paysage et des aires situés à l'intérieur de la zone du projet NNW et des secteurs adjacents, y compris la rive du lac Ontario.</li> <li>OPG comprend qu'il existe des impacts réels et potentiels sur la capacité des Michi Saagiig Anishinaabeg à honorer et à maintenir leurs liens et leurs histoires, passés et futurs, avec les terres.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>OPG s'engage à travailler avec les Premières Nations titulaires de droit et les collectivités autochtones intéressées afin de cerner, comprendre, éviter et réduire les impacts réels et potentiels du projet NNW sur les peuples autochtones, leurs terres, leurs eaux et leurs Relations, ainsi que sur les droits ancestraux et issus de traités, les valeurs, les savoirs et les façons d'être et, au besoin, à envisager des mesures d'accommodement, y compris une indemnisation possible.</li> <li>OPG poursuivra ses activités de mobilisation auprès des Premières Nations titulaires de droit et des nations et collectivités autochtones intéressées afin de mieux comprendre les impacts réels et potentiels à mesure que la compréhension s'approfondira et que de nouvelles approches seront mises en place dans le cadre du processus d'EI.</li> </ul>
<p>Utilisation Actuelle des Terres et des Ressources à des Fins Traditionnelles</p> 	<p>Toutes les phases</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>OPG comprend qu'il existe des impacts réels déjà ressentis en raison des perturbations découlant de l'imposition des terres de la Couronne et de la propriété privée sur les terres et le littoral, ce qui limite l'accès.</li> <li>OPG comprend que toute restriction future ou toute modification future</li> </ul>	

Peuples Autochtones (articles 21 et 22 du Règlement sur les Activités Concrètes)	Phase du Projet	Compréhension d’OPG des Impacts Réels et Potentiels tels que Communiqués par les MS-PNTW	Mesures d’Atténuation Potentielles
		<p>de l'utilisation des terres pourrait entraîner des impacts supplémentaires sur les droits des Michi Saagiig Anishinaabeg</p>	
<p>Conditions de Santé, Sociales et Économiques des Peuples Autochtones</p> 	<p>Toutes les phases</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• OPG comprend que l'identification des impacts réels et potentiels du projet NNW sur les MS-PNTW nécessite de prendre en compte des savoirs et des façons d'être qui ne peuvent être définis que de manière collaborative avec les MS-PNTW et qui vont au-delà de la compréhension des impacts physiques sur l'environnement tels que caractérisés dans une optique occidentale.</li> <li>• OPG comprend que le projet NNW entraîne des impacts réels et potentiels sur les conditions de santé, sociales et économiques des MS-PNTW.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• OPG s’engage à collaborer avec les Premières Nations titulaires de droits et les nations et collectivités autochtones intéressées afin d’identifier, de comprendre, d’éviter et de réduire les impacts réels et potentiels du projet NNW sur les peuples autochtones, ainsi que sur les droits ancestraux et issus de traités, les valeurs, les savoirs autochtones et les modes de vie, et, au besoin, d’envisager des mesures d’accommodement, y compris une éventuelle indemnisation.</li> <li>• OPG poursuivra ses activités de mobilisation auprès des Premières Nations titulaires de droits et des nations et collectivités autochtones intéressées afin de mieux comprendre les impacts réels et potentiels, à mesure que la compréhension et les cadres seront précisés dans le cadre du processus d’EI.</li> </ul>



Peuples Autochtones (articles 21 et 22 du Règlement sur les Activités Concrètes)	Phase du Projet	Compréhension d'OPG des Impacts Réels et Potentiels tels que Communiqués par les MS-PNTW	Mesures d'Atténuation Potentielles
Droits Ancestraux et Issus de Traités	Toutes les phases	<ul style="list-style-type: none"> <li>• OPG comprend qu'il existe des impacts réels et potentiels sur les droits des MS-PNTW découlant du projet NNW.</li> <li>• OPG comprend que les impacts réels et potentiels sur les façons de connaître et d'être des MS-PNTW constituent des impacts sur leurs droits</li> <li>• OPG comprend que seules les MS-PNTW peuvent définir et interpréter leurs propres façons de connaître et d'être.</li> </ul>	


Tableau 8: Impacts Réels et Potentiels sur les Milieux Physiques et Biologiques, ainsi que sur les Contextes de Santé, Social et Économique (Preliminaire)


Milieu Physique et Biologique, et Contexte de Santé, Social et Économique		Phase du Projet	Impacts Réels et Potentiels	Mesures d'Atténuation Potentielles
<p>Atmosphère</p>	<p>Qualité de l'air, GES</p>	<p>Préparation de l'Emplacement et Construction</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Changement de la qualité de l'air attribuable à l'augmentation des poussières et/ou des produits de combustion d'hydrocarbures issus des activités de construction et des véhicules de la main-d'œuvre et de service</li> <li>• Changement dans la contribution aux émissions mondiales de GES attribuables à l'utilisation de véhicules fonctionnant aux combustibles fossiles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre un plan de gestion de la poussière pour réduire les émissions à la source</li> <li>• Appliquer une politique d'interdiction de la marche au ralenti et des limites de vitesse réduites</li> <li>• Intégrer à la conception des mesures visant à réduire les émissions à la source afin de respecter les exigences réglementaires</li> <li>• Surveillance environnementale et gestion adaptative pour confirmer que les mesures d'atténuation en place sont appropriées et efficaces</li> </ul>




Milieu Physique et Biologique, et Contexte de Santé, Social et Économique		Phase du Projet	Impacts Réels et Potentiels	Mesures d'Atténuation Potentielles
<p>Atmosphère</p>	<p>Qualité de l'air, GES</p>	<p>Exploitation et Entretien</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Changement de la qualité de l'air pendant l'exploitation attribuable aux émissions conventionnelles et radiologiques des cheminées d'émission et des tours de refroidissement (au besoin)</li> <li>• Changement de la qualité de l'air attribuable à l'augmentation des produits de combustion d'hydrocarbure pétroliers (combustibles fossiles) des véhicules de la main-d'œuvre et des services</li> <li>• Changement de la qualité de l'air attribuable aux produits de combustion d'hydrocarbure pétroliers (combustibles fossiles) liés aux essais périodiques des groupes électrogènes d'urgence fonctionnant au diesel</li> <li>• Changement de la contribution aux émissions mondiales de dioxyde de carbone attribuable à l'utilisation de véhicules fonctionnant aux combustibles fossiles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégrer à la conception des mesures visant à réduire les émissions conventionnelles et radiologiques pendant l'exploitation afin de respecter les exigences réglementaires</li> <li>• Appliquer une politique d'interdiction de la marche au ralenti et des limites de vitesse réduites</li> <li>• Surveillance environnementale et gestion adaptative pour confirmer que les mesures d'atténuation en place sont appropriées et efficaces</li> </ul>



Milieu Physique et Biologique, et Contexte de Santé, Social et Économique		Phase du Projet	Impacts Réels et Potentiels	Mesures d'Atténuation Potentielles
<p>Atmosphère</p>	<p>Qualité de l'air, GES</p>	<p>Déclassement</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Changement de la qualité de l'air attribuable aux émissions conventionnelles et radiologiques liées aux activités de démantèlement et de démolition</li> <li>• Changement de la qualité de l'air attribuable à l'augmentation des poussières et/ou des produits de combustion d'hydrocarbures pétroliers (combustibles fossiles) découlant des activités de déclassement et des véhicules de la main-d'œuvre et de service</li> <li>• Changement de la contribution aux émissions mondiales de GES attribuables à l'utilisation de véhicules fonctionnant aux combustibles fossiles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre un plan de gestion de la poussière pour réduire les émissions à la source</li> <li>• Appliquer une politique d'interdiction de la marche au ralenti et des limites de vitesse réduites</li> <li>• Surveillance environnementale et gestion adaptative pour confirmer que les mesures d'atténuation en place sont appropriées et efficaces</li> </ul>
<p>Atmosphère</p>	<p>Bruit et lumière</p>	<p>Préparation de l'Emplacement et Construction</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Perturbation sensorielle attribuables à l'augmentation des niveaux de bruit et de lumière artificielle liée aux activités de construction</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre un plan de gestion du bruit pour réduire le bruit à la source pendant la préparation de l'emplacement et la construction, afin de respecter les normes et exigences réglementaires applicables</li> <li>• Utiliser un éclairage artificiel dirigé vers le bas</li> <li>• Surveillance environnementale et gestion adaptative pour confirmer que les mesures d'atténuation en place sont appropriées et efficaces</li> </ul>


Milieu Physique et Biologique, et Contexte de Santé, Social et Économique		Phase du Projet	Impacts Réels et Potentiels	Mesures d'Atténuation Potentielles
<p>Atmosphère</p> 	Bruit et lumière	Exploitation et Entretien	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Perturbation sensorielle attribuables à l'augmentation du bruit généré par l'installation en exploitation et à la lumière émise par les bâtiments et les ouvrages</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégrer à la conception des mesures visant à réduire le bruit à la source afin de respecter les normes et exigences réglementaires applicables</li> <li>• Intégrer à la conception des mesures visant à réduire les effets de la lumière artificielle sans compromettre la sûreté et la sécurité</li> <li>• Surveillance environnementale et gestion adaptative pour confirmer que les mesures d'atténuation en place sont appropriées et efficaces</li> </ul>
<p>Atmosphère</p> 	Bruit et lumière	Déclassement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Perturbation sensorielle attribuables à l'augmentation des niveaux de bruit et de lumière artificielle liée aux activités de démantèlement et de démolition</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre un plan de gestion du bruit pour réduire le bruit à la source pendant le démantèlement et la démolition afin de respecter les normes et exigences réglementaires applicables</li> <li>• Utiliser un éclairage artificiel dirigé vers le bas</li> <li>• Perturbation sensorielle attribuables à l'augmentation des niveaux de bruit et de lumière artificielle liés aux activités de construction environnementale et gestion adaptative pour confirmer que les mesures d'atténuation en place sont appropriées et efficaces</li> </ul>


Milieu Physique et Biologique, et Contexte de Santé, Social et Économique		Phase du Projet	Impacts Réels et Potentiels	Mesures d'Atténuation Potentielles
<p>Géologie et Hydrogéologie</p> 	<p>Systemes d'eaux souterraines</p>	<p>Préparation de l'Emplacement et Construction</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Changement de l'infiltration vers les eaux souterraines attribuable au retrait de la végétation et à la création de surfaces imperméables</li> <li>• Changement des niveaux et des écoulements locaux des eaux souterraines attribuable aux activités d'assèchement</li> <li>• Changement de la qualité des eaux souterraines attribuable aux modifications de la qualité des eaux pluviales en raison de l'utilisation d'équipements de construction et de déversements accidentels potentiels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Concevoir un plan de gestion des eaux pluviales en tenant compte des changements du régime d'écoulement des eaux souterraines, notamment en optimisant, au besoin, les possibilités de recharge des eaux souterraines par ruissellement d'eaux de surface</li> <li>• Mettre en œuvre un plan de gestion des eaux pluviales et des déversements pour gérer l'érosion, la sédimentation et la qualité des eaux pluviales</li> <li>• Surveillance environnementale et gestion adaptative pour confirmer que les mesures d'atténuation en place sont appropriées et efficaces</li> </ul>

Milieu Physique et Biologique, et Contexte de Santé, Social et Économique		Phase du Projet	Impacts Réels et Potentiels	Mesures d'Atténuation Potentielles
<p>Géologie et Hydrogéologie</p> 	<p>Systèmes d'eaux souterraines</p>	<p>Exploitation et Entretien</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Changement du régime d'écoulement des eaux souterraines attribuable à la présence physique des bâtiments et des ouvrages</li> <li>• Changement de la qualité des eaux souterraines attribuable aux modifications de la qualité des eaux pluviales en raison de déversements accidentels potentiels</li> <li>• Changement de la qualité des eaux souterraines attribuable aux changements de la qualité des sols causés par des dépôts atmosphériques de paramètres conventionnels et radiologiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Concevoir un plan de gestion des eaux pluviales en tenant compte des changements du régime d'écoulement des eaux souterraines, notamment en optimisant, au besoin, les possibilités de recharge des eaux souterraines par ruissellement d'eaux de surface</li> <li>• Mettre en œuvre un plan de gestion des eaux pluviales et des déversements pour gérer l'érosion, la sédimentation et la qualité des eaux pluviales</li> <li>• Intégrer à la conception des mesures visant à réduire les émissions conventionnelles et radiologiques pendant l'exploitation afin de respecter les exigences réglementaires</li> <li>• Surveillance environnementale et gestion adaptative pour confirmer que les mesures d'atténuation en place sont appropriées et efficaces</li> </ul>

Milieu Physique et Biologique, et Contexte de Santé, Social et Économique		Phase du Projet	Impacts Réels et Potentiels	Mesures d'Atténuation Potentielles
<p>Géologie et Hydrogéologie</p> 	<p>Systèmes d'eaux souterraines</p>	<p>Déclassement</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Changement de l'infiltration vers les eaux souterraines attribuable au retrait des bâtiments et des surfaces imperméables</li> <li>• Changement de la qualité des eaux souterraines attribuable aux modifications de la qualité des eaux pluviales en raison des activités de démantèlement et de démolition et de déversements potentiels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre un plan de gestion des eaux pluviales et des déversements pour gérer l'érosion, la sédimentation et la qualité des eaux pluviales</li> <li>• Surveillance environnementale et gestion adaptative pour confirmer que les mesures d'atténuation en place sont appropriées et efficaces</li> </ul>
<p>Géologie et Hydrogéologie</p> 	<p>Sols et sédiments</p>	<p>Préparation de l'emplacement et construction</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Changement de la qualité des sols et des sédiments attribuables aux modifications de la qualité des eaux pluviales en raison de l'utilisation d'équipements de construction et de déversements potentiels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre un plan de gestion des sols, des eaux pluviales et des déversements</li> <li>• Surveillance environnementale et gestion adaptative pour confirmer que les mesures d'atténuation en place sont appropriées et efficaces</li> </ul>
<p>Géologie et Hydrogéologie</p> 	<p>Sols et sédiments</p>	<p>Exploitation et Entretien</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Changement de la qualité des sols et des sédiments attribuables aux modifications de la qualité des eaux pluviales résultant de déversements accidentels potentiels</li> <li>• Changement de la qualité des sols et des sédiments attribuables aux dépôts atmosphériques de paramètres conventionnels et radiologiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre un plan de gestion des eaux pluviales et des déversements</li> <li>• Intégrer à la conception des mesures visant à réduire les émissions conventionnelles et radiologiques pendant l'exploitation afin de respecter les exigences réglementaires</li> <li>• Surveillance environnementale et gestion adaptative pour confirmer que les mesures d'atténuation en place sont appropriées et efficaces</li> </ul>


Milieu Physique et Biologique, et Contexte de Santé, Social et Économique		Phase du Projet	Impacts Réels et Potentiels	Mesures d'Atténuation Potentielles
<p>Géologie et Hydrogéologie</p> 	<p>Sols et sédiments</p>	<p>Déclassement</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Changement de la qualité des sols et des sédiments attribuables aux modifications de la qualité des eaux pluviales liées aux activités de démantèlement et de démolition et à d'éventuels déversements</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre un plan de gestion des eaux pluviales et des déversements</li> <li>• Surveillance environnementale et gestion adaptative pour confirmer que les mesures d'atténuation en place sont appropriées et efficaces</li> </ul>
<p>Eaux de Surface</p> 	<p>Plans d'eau et cours d'eau</p>	<p>Préparation de l'Emplacement et Construction</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Changement de la qualité des eaux de surface attribuable à l'érosion et à la sédimentation provenant du ruissellement des eaux pluviales durant lors défrichage de la végétation</li> <li>• Changement de la qualité des eaux de surface attribuable aux contaminants présents dans les eaux pluviales provenant de l'utilisation d'équipements de construction et de déversements potentiels</li> <li>• Augmentation de la turbidité des eaux du lac causée par le remblaiement et la construction d'ouvrages en milieu aquatique (p. ex., prises d'eau et exutoires, ouvrages de protection du rivage)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre un plan de gestion des eaux pluviales pour gérer l'érosion, la sédimentation et la qualité des eaux pluviales</li> <li>• Utiliser des rideaux de turbidité (ou barrières à sédiments flottantes) afin de contenir les sédiments dans l'aire immédiate des travaux de construction en milieu aquatique</li> <li>• Surveillance environnementale et gestion adaptative pour confirmer que les mesures d'atténuation en place sont appropriées et efficaces</li> </ul>

Milieu Physique et Biologique, et Contexte de Santé, Social et Économique		Phase du Projet	Impacts Réels et Potentiels	Mesures d'Atténuation Potentielles
<p>Eaux de Surface</p> 	<p>Plans d'eau et cours d'eau</p>	<p>Exploitation</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Changement des régimes de circulation du lac résultant des modifications du rivage liées au remblaiement</li> <li>• Augmentation de la température des eaux du lac associée au fonctionnement du système de refroidissement par eau</li> <li>• Changement de la qualité des eaux du lac attribuable aux contaminants présents dans les eaux pluviales et les effluents liquides (eaux usées) rejetés dans le lac</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Concevoir la structure d'exutoire de manière à réduire la température de l'eau rejetée</li> <li>• Intégrer les bonnes pratiques de l'industrie en matière de gestion des eaux pluviales (p. ex., séparateurs d'hydrocarbures et de sédiments, bassins de gestion des eaux pluviales)</li> <li>• Traiter les effluents afin de satisfaire aux exigences réglementaires</li> <li>• Surveillance environnementale et gestion adaptative pour confirmer que les mesures d'atténuation en place sont appropriées et efficaces</li> </ul>



Milieu Physique et Biologique, et Contexte de Santé, Social et Économique		Phase du Projet	Impacts Réels et Potentiels	Mesures d'Atténuation Potentielles
<p>Eaux de Surface</p> 	<p>Plans d'eau et cours d'eau</p>	<p>Déclassement</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Changement de la qualité des eaux de surface attribuable à l'érosion et à la sédimentation provenant du ruissellement des eaux pluviales lors des activités de démantèlement et de la démolition</li> <li>• Changement de la qualité des eaux de surface attribuable aux contaminants présents dans les eaux pluviales en raison de l'utilisation d'équipements de démantèlement et de démolition, et de déversements potentiels</li> <li>• Augmentation de la turbidité des eaux du lac lors du retrait des ouvrages en milieu aquatique, au besoin</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre un plan de gestion des eaux pluviales pour gérer l'érosion, la sédimentation et la qualité des eaux pluviales</li> <li>• Utiliser des rideaux de turbidité (ou barrières à sédiments flottantes) afin de contenir les sédiments dans l'aire immédiate des travaux de construction en milieu aquatique</li> <li>• Surveillance environnementale et gestion adaptative pour confirmer que les mesures d'atténuation en place sont appropriées et efficaces</li> </ul>

Milieu Physique et Biologique, et Contexte de Santé, Social et Économique		Phase du Projet	Impacts Réels et Potentiels	Mesures d'Atténuation Potentielles
<p>Terrestre</p>	<p>Végétation naturelle</p>	<p>Préparation de l'Emplacement et Construction</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Perte de végétation, y compris des écosystèmes de terres humides</li> <li>• Effets sur la végétation attribuable aux dépôts de poussières</li> <li>• Perte d'espèces végétales rares</li> <li>• Altération des écosystèmes de terres humides attribuable à un changement de régime d'écoulement des eaux souterraines causé par les activités d'assèchement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Replanter d'espèces indigènes</li> <li>• Sauver et transplanter, puis replanter des espèces végétales rares</li> <li>• Mettre en œuvre un plan de gestion des sols et un plan de gestion des poussières</li> <li>• Concevoir un plan de gestion des eaux pluviales en tenant compte des changements du régime d'écoulement des eaux souterraines, notamment en optimisant, au besoin, les possibilités de recharge des eaux souterraines par ruissellement d'eaux de surface</li> <li>• Surveillance environnementale et gestion adaptative pour confirmer que les mesures d'atténuation en place sont appropriées et efficaces</li> </ul>


Milieu Physique et Biologique, et Contexte de Santé, Social et Économique		Phase du Projet	Impacts Réels et Potentiels	Mesures d'Atténuation Potentielles
<p>Terrestre</p>	Végétation naturelle	Exploitation et Entretien	<ul style="list-style-type: none"> <li>Altération des écosystèmes de terres humides attribuable à un changement du régime d'écoulement des eaux souterraines causé par la présence physique des bâtiments et des ouvrages</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Concevoir un plan de gestion des eaux pluviales en tenant compte des changements du régime d'écoulement des eaux souterraines, notamment en optimisant, au besoin, les possibilités de recharge des eaux souterraines par ruissellement d'eaux de surface</li> <li>Surveillance environnementale et gestion adaptative pour confirmer que les mesures d'atténuation en place sont appropriées et efficaces</li> </ul>
<p>Terrestre</p>	Végétation naturelle	Déclassement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Augmentation des dépôts de poussière sur la végétation attribuable aux activités de démantèlement et de démolition</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en œuvre un plan de gestion des sols et un plan de gestion des poussières</li> <li>Surveillance environnementale et gestion adaptative pour confirmer que les mesures d'atténuation en place sont appropriées et efficaces</li> </ul>

Milieu Physique et Biologique, et Contexte de Santé, Social et Économique		Phase du Projet	Impacts Réels et Potentiels	Mesures d'Atténuation Potentielles
<p>Terrestre</p> 	<p>Faune et habitats fauniques</p>	<p>Préparation de l'Emplacement et Construction</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Perturbation des déplacements de la faune et changement de comportements attribuables à la perte de corridors fauniques, à la mise en place de clôtures et aux perturbations sensorielles liées aux activités de construction, à la présence humaine et au forage-minage (augmentation du bruit, des vibrations et de la poussière)</li> <li>• Perte d'habitats fauniques existants, y compris la possibilité d'habitats pour des espèces en péril et des oiseaux migrateurs</li> <li>• Collisions de véhicules avec la faune</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Éviter, dans la mesure du possible, les corridors fauniques ainsi que les zones de nidification et d'alimentation, et mettre en œuvre, le cas échéant, les conditions de tout permis applicable visant les espèces en péril</li> <li>• Élaborer des directives pour former la main-d'œuvre aux interactions avec la faune</li> <li>• Éviter l'enlèvement des zones de nidification et d'alimentation pendant la saison de reproduction</li> <li>• Mettre en œuvre un plan de gestion du bruit et des poussières afin de réduire les niveaux à la source</li> <li>• Élaborer un plan de forage-minage et établir des marges de recul appropriées</li> <li>• Surveillance environnementale et gestion adaptative pour confirmer que les mesures d'atténuation en place sont appropriées et efficaces</li> </ul>

Milieu Physique et Biologique, et Contexte de Santé, Social et Économique		Phase du Projet	Impacts Réels et Potentiels	Mesures d'Atténuation Potentielles
<p>Terrestre</p>	<p>Faune et habitats fauniques</p>	<p>Exploitation et Entretien</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Collisions d'oiseaux contre les bâtiments et ouvrages de grande hauteur</li> <li>• Enchevêtrement d'oiseaux dans les clôtures de sécurité</li> <li>• Collisions de véhicules avec la faune</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utiliser des matériaux de construction, des revêtements et des niveaux d'éclairage appropriés pour les bâtiments et ouvrages afin de réduire les collisions d'oiseaux</li> <li>• Intégrer dans la conception des clôtures de sécurité des mesures visant à réduire l'incidence de l'enchevêtrement et de captures involontaires d'oiseaux, dans la mesure du possible</li> <li>• Surveillance environnementale et gestion adaptative pour confirmer que les mesures d'atténuation en place sont appropriées et efficaces</li> </ul>
<p>Terrestre</p>	<p>Faune et habitats fauniques</p>	<p>Déclassement</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Perturbations sensorielles pour la faune attribuables aux activités de démantèlement et de démolition (augmentation du bruit, des vibrations et de la poussière) et à la présence humaine</li> <li>• Collisions de véhicules avec la faune</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre un plan de gestion du bruit et des poussières afin de réduire les niveaux à la source</li> <li>• Élaborer des directives pour former le personnel aux interactions avec la faune</li> <li>• Élaborer un plan de forage-minage et établir des marges de recul appropriées</li> <li>• Surveillance environnementale et gestion adaptative pour confirmer que les mesures d'atténuation en place sont appropriées et efficaces</li> </ul>

Milieu Physique et Biologique, et Contexte de Santé, Social et Économique		Phase du Projet	Impacts Réels et Potentiels	Mesures d'Atténuation Potentielles
<p>Santé</p>  <p>Circulation</p> 	<p>Santé et Circulation</p>	<p>Toutes les phases</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Effets sur la santé publique et le bien-être attribuables aux effets réels et perçus liés au projet</li> <li>• Changements démographiques et afflux de nouvelles personnes dans la région, pouvant influencer sur le bien-être communautaire</li> <li>• Effets sur la sécurité publique attribuables à l'augmentation de la circulation routière et aux activités d'exploitation</li> <li>• Effets sur les services communautaires (p. ex., services de santé et professionnels de la santé) et les infrastructures attribuables à l'augmentation de la demande liée à une population accrue</li> <li>• Diminution du niveau de service sur le réseau routier et aux intersections en raison de l'augmentation de la circulation routière</li> <li>• Dégradation des chaussées et hausse du risque de collisions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communiquer les mises à jour du projet</li> <li>• Mettre en œuvre un plan de gestion de la circulation visant à réduire les perturbations et à maintenir des conditions de circulation sécuritaires durant toutes les phases</li> <li>• Collaborer avec les municipalités locales au sujet de la disponibilité des services et infrastructures communautaires</li> <li>• Élaborer un plan de préparation et d'intervention en cas d'urgence</li> <li>• Surveillance environnementale et gestion adaptative pour confirmer que les mesures d'atténuation en place sont appropriées et efficaces</li> <li>• Mettre en œuvre un plan de gestion de la circulation visant à réduire les perturbations et à maintenir des conditions de circulation sécuritaires durant toutes les phases</li> <li>• Mettre en œuvre des améliorations routières, au besoin</li> <li>• Envisager des modes de transport permettant de réduire la circulation automobile à destination et en provenance du site</li> </ul>

Milieu Physique et Biologique, et Contexte de Santé, Social et Économique		Phase du Projet	Impacts Réels et Potentiels	Mesures d'Atténuation Potentielles
<p>Santé</p> <p>Social et Économique</p>	Emploi et économie	Toutes les phases	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation des possibilités d'emploi directes et indirectes</li> <li>• Possibilités accrues d'attraction et de rétention des entreprises locales</li> <li>• Augmentation des recettes municipales (permis, frais d'aménagement) et des revenus fonciers (taxes additionnelles)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'approvisionner en biens et services auprès des entreprises de la région et recruter localement, dans la mesure du possible</li> </ul>
<p>Social et Économique</p>	Population et démographie	Toutes les phases	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évolution de la composition démographique régionale attribuable à l'augmentation des possibilités d'emploi et à l'arrivée de nouveaux résidents (travailleurs et travailleuses et leurs familles)</li> <li>• Modification du marché du logement local, y compris une hausse de la demande pour des logements locatifs et des hébergements temporaires; ainsi que des effets possibles sur la valeur foncière à proximité du projet NNW</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Collaborer avec les municipalités locales sur la disponibilité du logement afin d'informer une stratégie résidentielle pour la région qui encourage les travailleurs à s'y installer de façon permanente</li> <li>• Communiquer les mises à jour du projet</li> </ul>

Milieu Physique et Biologique, et Contexte de Santé, Social et Économique		Phase du Projet	Impacts Réels et Potentiels	Mesures d'Atténuation Potentielles
Social et Économique 	Utilisation des terres agricoles	Toutes les phases	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Effets sur les usages actuels des terres et l'accès aux parcelles à des fins agricoles</li> <li>• Perte potentielle de sol arable et superficies disponibles pour l'exploitation agricole</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Récupérer la terre végétale afin de la réutiliser à des fins agricoles</li> </ul>

## 5. SYNTHÈSE – MOBILISATION AUPRÈS DES PREMIÈRES NATIONS TITULAIRES DE DROIT ET DES COLLECTIVITÉS AUTOCHTONES INTÉRESSÉES

### Aperçu

OPG accorde une grande importance aux histoires, aux droits et aux cultures propres aux peuples autochtones et souhaite agir comme un partenaire engagé et constructif auprès des Premières Nations titulaires de droits et des collectivités autochtones intéressées. Guidée par ses valeurs fondamentales et par son plan d'action en matière de réconciliation (Ontario Power Generation, 2021), OPG vise à établir des relations solides et collaboratives, fondées sur le respect, la confiance et la transparence, à s'engager de manière significative auprès des Premières Nations titulaires de droit et des nations et collectivités autochtones intéressées, à soutenir leurs priorités et à faire en sorte que ses activités contribuent positivement à leur bien-être.

L'établissement et le maintien de relations positives et respectueuses avec les Premières Nations et les collectivités autochtones, par la consultation et la mobilisation sont au cœur du processus d'EI. OPG s'est engagé à faire progresser la réconciliation en reconnaissant, en comprenant et en abordant les impacts sur les droits et les intérêts des Premières Nations et des collectivités autochtones.

Le plan d'action en matière de réconciliation d'OPG a été mis en place pour appuyer l'Appel à l'action #92 de la Commission de vérité et réconciliation, qui invite les entreprises au Canada à contribuer à la création d'un avenir meilleur. En juin 2024, ce plan a été actualisé par les dirigeants de l'ensemble de l'organisation, à la lumière des commentaires reçus de collectivités et d'entreprises autochtones. Il met désormais davantage l'accent sur l'accroissement des retombées économiques dans les territoires traditionnels où OPG exerce ses activités.

### Résumé des Activités de Mobilisation

En résumé, en date d'octobre 2025, OPG a mené les activités de mobilisation suivantes auprès des Premières Nations titulaires de droits et des nations et collectivités autochtones intéressées :

- mise en place d'une relation structurée et tenue de rencontres régulières, au moins une fois par mois, avec les MS-PNTW à titre de Premières Nations titulaires de droits, afin de discuter des enjeux clés et des domaines prioritaires
- organisation d'ateliers ciblés avec les MS-PNTW pour recueillir leurs commentaires et leurs observations sur les études réalisées
- partage continu, avec les MS-PNTW, des ébauches de livrables et des échéanciers, au moyen d'un site SharePoint dédié à Wesleyville, afin d'obtenir leurs commentaires

- depuis le printemps 2025, envois hebdomadaires de communications aux MS-PNTW afin de solliciter la participation de leurs agentes et agents de liaison aux études de terrain en cours, lorsque les dispositions en matière de santé et de sécurité le permettent
- depuis le printemps 2025, transmission hebdomadaire aux MS-PNTW de résumés des travaux de terrain réalisés sur le site du projet NNW, mettant en relief les principales observations
- examen des façon d'intégrer les perspectives Michi Saagiig Anishinaabeg au Port Hope Nuclear Discovery Centre (centre d'information), dont l'ouverture officielle a eu lieu le 10 octobre 2025. Le Port Hope Nuclear Discovery Centre a ouvert ses portes au public le 15 octobre 2025
- maintien d'un dialogue continu avec la Première Nation Chippewas of Beausoleil, la Première Nation Chippewas of Georgina Island et la Première Nation Chippewas of Rama au sujet du projet NNW, dans le cadre des réunions du Chippewa Tri-Council et par courriel sur des sujets d'intérêt commun
- maintien d'un dialogue continu avec la Wendat Nation en lien avec les évaluations archéologiques du projet NNW, principalement par correspondance électronique
- activités de mobilisation auprès des Mohawks de la baie de Quinte au sujet du site NNW. Ces activités comprennent un appel tenu en juillet 2024 pour discuter de la possibilité d'un nouveau projet de production nucléaire à Wesleyville, une rencontre virtuelle en mai 2025 visant à présenter la centrale nucléaire de Darlington et le rôle d'OPG comme productrice d'électricité, ainsi qu'un courriel de suivi en juin 2025 pour coordonner les détails d'une visite proposée. Ces échanges illustrent la volonté d'OPG de fournir de l'information, de solliciter les points de vue des Mohawks de la baie de Quinte et de soutenir le renforcement des relations, tant en ce qui concerne les perspectives de nouveau développement nucléaire que pour les possibilités d'apprentissage
- participation à des kiosques d'information sur le projet lors d'événements communautaires locaux. Cela reflète la volonté d'OPG de fournir de l'information, de recueillir des commentaires du public et de favoriser le dialogue
- en novembre 2024, OPG a mis à la disposition des MS-PNTW une version préliminaire de la DIP comportant des espaces réservés pour y intégrer leurs commentaires. Depuis, OPG a accueilli leurs contributions collaboratives, qui ont mené à l'élaboration de la version complète du DIP. En lisant la version intégrale du DIP, le lecteur pourra acquérir une perspective plus large et plus éclairée qui reconnaît pleinement l'importance des contributions des MS-PNTW. OPG tient à remercier les Aîné(e)s, les détenteurs et détentrices de Savoir, le personnel et les membres des communautés qui ont partagé leurs connaissances et leurs conseils tout au long de ce processus. OPG est reconnaissante de

l'occasion qui lui est donnée d'écouter, d'apprendre et de travailler en partenariat

### Intérêts et Enjeux Clés Soulevés

D'après les échanges d'OPG avec les MS-PNTW, OPG comprend qu'en date d'octobre 2025, les intérêts et enjeux clés soulevés sont les suivants :

- capacité de tenir des discussions de nation à nation, y compris de comprendre comment les organismes de réglementation appliqueront la DNUDPA et le CPLCC ainsi que le rôle d'OPG
- l'importance que les décisions relatives aux territoires d'attache respectent les responsabilités ainsi que les droits individuels et collectifs. Les MS-PNTW ont exprimé des préoccupations quant au fait que la structure actuelle du processus pourrait conduire à ce que leurs apports soient considérés comme de simples commentaires plutôt que comme une participation à la prise de décision
- la prise de décision et la participation qui s'inscrivent dans un processus occidental, lequel diffère de la vision et des façons de faire autochtones, le fait que la relation de nation à nation n'est pas reflétée dans la conception du processus occidental d'EI, et la nécessité d'assurer une capacité suffisante et une pleine participation des MS-PNTW
- les préoccupations liées à l'entreposage provisoires et à long terme et au transport des déchets nucléaires, à la protection des Terres, des Eaux et des Relations ainsi qu'aux processus de prise de décision associés
- le fait que l'entreposage et le transport des déchets comptent parmi les principales sources de préoccupation pour les communautés MS-PNTW
- les impacts réels et potentiels sur les droits, les relations, la santé, l'identité, la spiritualité et le bien-être holistique, selon la perspective des MS-PNTW, y compris les risques pour la chasse, la pêche, la récolte, l'accès aux territoires, la langue, la spiritualité, le bien-être, la continuité culturelle et les efforts de revitalisation
- l'importance de reconnaître le Savoir et les valeurs autochtones, ainsi que la nécessité d'appliquer les perspectives, les prismes et les cadres des MS-PNTW dans le processus occidental EI
- l'utilisation d'un cadre occidental d'EI sans accorder un poids équivalent aux cadres autochtones, lesquels exigent des délais adéquats et une capacité suffisante, (y compris en matière de financement)
- la nécessité de comprendre les impacts réels et potentiels sur plusieurs générations afin d'appréhender les effets cumulatifs selon la perspective des MS-PNTW
- les impacts réels, préexistants et toujours ressentis découlant de la colonisation, des traités et de l'accès restreint aux Terres et aux Eaux autour du site NNW et à leurs liens, qui soutiennent le mode de vie des Michi Saagiig Anishinaabeg, leurs droits et leurs relations avec tous les êtres vivants

- la nécessité de comprendre les impacts historiques, actuels et futurs sur plusieurs générations
- les considérations entourant les échéanciers et la nécessité de respecter les cérémonies, pratiques et protocoles culturels, ainsi que les modes de gouvernance des MS-PNTW
- le besoin de disposer d'informations détaillées sur le projet et de données suffisantes pour comprendre les impacts réels et potentiels
- l'inclusion des activités de déclassement dans l'EI et la participation des MS-PNTW aux prises de décisions liées à ces activités
- l'importance d'assurer un traitement respectueux des Ancêtres et des paysages culturels, notamment au moyen de mesures de protection et de protocoles établis pour préserver l'archéologie et le patrimoine culturel
- l'importance de la confiance des membres des MS-PNTW à l'égard de la sûreté nucléaire et de la préparation des communautés, ainsi que de la prise en compte de leurs avis et de leur participation
- les risques d'utilisation abusive et de mauvaise interprétation des savoirs et des perspectives partagées par les MS-PNTW, y compris au regard des principes de propriété, de contrôle, d'accès et de possession (PCAP®)<sup>10</sup>, de la protection des savoirs, ainsi que leur sensibilité
- la sensibilité et le contexte historique associé au nom « Wesleyville »

OPG demeure résolu à écouter avec respect et à comprendre les perspectives et les préoccupations exprimées par les MS-PNTW, ainsi qu'à soutenir la forme de participation au processus d'EI privilégiée par les MS-PNTW.

OPG continuera à écouter toutes perspectives partagées par les Premières Nations titulaires de droit et les nations et collectivités autochtones intéressées.

## Mobilisation Future

OPG suivra les orientations données par les Premières Nations titulaires de droit et les nations et collectivités autochtones intéressées quant aux moments, aux modalités et au degré de leur participation aux différentes étapes du projet NNW. OPG travaillera avec chaque Première Nation titulaire de droit et chaque collectivité autochtone intéressée qui le souhaite afin de comprendre les protocoles et procédures de mobilisation, de déterminer les modes de communication et d'échange appropriés et d'élaborer des plans de mobilisation propres à chaque collectivité. OPG collaborera avec chacune d'elles pour comprendre de quelle façon les intérêts, les préoccupations et tout impact

---

<sup>10</sup> PCAP® est une marque déposée du Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations (CGIPN)  
<https://fnigc.ca/fr/les-principes-de-pcap-des-premieres-nations/>

possible sur les Droits pourraient être pris en compte de manière appropriée et comment les décisions conjointes seront prises.

Les méthodes de mobilisation d'OPG auprès des Premières Nations titulaires de droit et des nations et collectivités autochtones intéressées pourront comprendre diverses activités, selon leurs préférences, notamment, sans s'y limiter :

- des réunions en personne ou virtuelles
- des rencontres individuelles ou de groupe
- des séances d'information
- de la correspondance par courriel
- des groupes de travail autochtones
- des ateliers et des séances de groupe de travail
- la participation à des visites sur le terrain et à des visites du site
- l'examen de plans, de rapports et d'autres documents
- des comités de suivi

Les plans de mobilisation seront conçus de manière à demeurer souples et adaptables. À ce titre, ils seront considérés comme des documents évolutifs, appelés à être revus et ajustés en fonction des valeurs, des priorités et des Droits des MS-PNTW, ainsi que des intérêts des autres collectivités autochtones intéressées, de même qu'en réponse à des occasions, événements ou enjeux imprévus. Au fur et à mesure que le projet NNW progressera d'une phase à l'autre, les plans de mobilisation seront mis à jour pour refléter les activités prévues. OPG demeurera imputable à l'égard des engagements pris dans les plans de mobilisation et veillera à assurer la transparence de l'information communiquée sur les progrès réalisés et les difficultés rencontrées.

## 6. SYNTHÈSE – MOBILISATION AVEC LE PUBLIC ET LES AUTRES GROUPES

### Aperçu

OPG s'engage à établir des relations durables avec les communautés locales, le public et les principales parties prenantes. OPG favorise des communications ouvertes, transparentes et continues grâce à diverses activités de mobilisation, qui visent à permettre au public intéressé et aux autres groupes de bien comprendre éléments suivants concernant l'élaboration du projet et les processus réglementaires :

- les caractéristiques du projet, ainsi que les processus et exigences réglementaires
- la façon dont le projet NNW contribuera à répondre à la demande énergétique de la province de l'Ontario et à atteindre ses objectifs de décarbonisation
- de quelle manière la participation et les activités de mobilisation sont prises en compte dans les processus et les documents déposés auprès des organismes de réglementation
- les aspects liés à la durabilité et les avantages associés au projet NNW

Le public intéressé et les autres groupes comprennent notamment, sans s'y limiter :

- les gouvernements de tous les ordres
- le personnel municipal
- les entreprises
- les établissements d'enseignement
- les organismes de services sociaux et de santé
- les groupes du public (notamment les organisations non gouvernementales, les associations communautaires et de quartier ainsi que les associations de promotion et de revitalisation des districts commerciaux)
- les résident(e)s, ainsi que les propriétaires fonciers
- le grand public et toute autre partie intéressée

### Résumé des Activités de Mobilisation

À ce jour, OPG a mené des activités de mobilisation auprès du public et d'autres groupes de diverses façons, notamment :

- la création d'un site Web dédié au projet ([opg.com/Wesleyville](http://opg.com/Wesleyville)) afin de fournir des renseignements et des mises à jour sur le projet; ce site offre également aux personnes intéressées la possibilité de s'abonner pour recevoir les mises à jour sur le projet

- création d'une adresse courriel propre au projet (wesleyville@opg.com) pour favoriser le dialogue, la mobilisation et le traitement des questions
- l'élaboration et le partage d'un échéancier spécifique au projet afin de présenter les principales étapes, les processus associés et les occasions de participation du public
- l'utilisation d'une ligne d'information sans frais (1-800-461-0034) comme autre moyen permettant aux personnes intéressées de communiquer avec OPG pour discuter du projet NNW
- la diffusion de communiqués et de messages sur les médias sociaux pour fournir des mises à jour sur le projet NNW
- la tenue de réunions régulières et récurrentes avec le maire et le conseil municipal (à compter de janvier 2025)
- la mise sur pied d'un groupe de travail conjoint avec le personnel de Port Hope afin de fournir des séances d'information et des mises à jour régulières (à compter de février 2025)
- l'envoi de courriels aux intervenants et aux parties intéressées pour présenter le projet (mars 2025) et fournir une mise à jour sur l'avancement (octobre 2025)
- la tenue régulière de séances d'information avec les intervenants locaux, les groupes communautaires et les parties intéressées (notamment Friends of Wesleyville, Willowbeach Field Naturalists, Northumberland Land Trust, GRCA) (en cours)
- l'envoi d'une lettre de présentation du projet NNW aux résidents vivant à proximité du site, comprenant les coordonnées directes de l'équipe de mobilisation d'OPG (avril 2025)
- la production d'un bulletin d'information sur le projet NNW, envoyé par courrier à tous les codes postaux de la municipalité de Port Hope (avril 2025)
- des présentations générales sur le projet NNW et des visites réalisées avec le maire de Port Hope, la direction générale, les membres du conseil municipal et la Chambre de commerce de Port Hope (mars à juillet 2025)
- la transmission de mises à jour communautaires mensuelles aux intervenants locaux (maire, direction générale, Chambre de commerce, député provincial) pour les informer des activités en cours liées au projet NNW
- la tenue d'une série de quatre séances d'information dans la collectivité de Port Hope afin de présenter un aperçu du projet NNW et d'offrir au public l'occasion de discuter et de poser des questions (avril 2025)
- la réalisation d'un sondage de mobilisation précoce, accessible lors des séances d'information publiques, visant à mieux comprendre les moyens privilégiés par la collectivité pour s'informer au sujet du projet NNW proposé, les sujets suscitant le plus d'intérêt et les façons dont les participants souhaitent formuler leurs commentaires (avril 2025)
- des délégations au conseil municipal de Port Hope comprenant des mises à jour trimestrielles prévues en mai 2025 et en septembre 2025

- l'ouverture du Port Hope Nuclear Discovery Centre (centre d'information) (octobre 2025)
- la production d'une brochure sur le projet NNW, distribuée par courrier à l'ensemble des codes postaux du comté de Northumberland et de la municipalité de Port Hope (novembre 2025)
- la participation, avec des kiosques d'information sur le projet NNW, à des conférences sectorielles et municipales (Canadian Nuclear Association, Ontario East Municipal Conference, Association of Municipalities of Ontario)
- la tenue de kiosques d'information sur le projet NNW lors de divers événements communautaires locaux, notamment :
  - Port Hope Library Lunch and Learn
  - Événements de natation et de patinage commandités dans les centres communautaires locaux
  - Port Hope Float your Fanny Down the Ganny
  - Northumberland Highlands Festival
  - Cobourg Sandcastle Festival
  - Port Hope Art Festival
  - Port Hope Fall Fair

## Intérêts et Enjeux Clés Soulevés

Les intérêts et enjeux clés soulevés à ce jour dans le cadre des activités de mobilisation se regroupent sous les thèmes suivants :

- nécessité du projet
- détails du projet
- mobilisation auprès du gouvernement municipal local
- mobilisation auprès des titulaires de droit
- mobilisation auprès de la collectivité et des intervenants.
- processus d'EI
- effets potentiels du projet
- écologie du site NNW
- effets économiques
- gestion des déchets
- préparation aux situations d'urgence
- utilisation du territoire
- technologie
- autres

Les façons dont OPG a traité ou prévoit traiter ces intérêts et enjeux comprennent notamment :

- la présentation d'informations dans la DIP
- la réalisation d'études de terrain supplémentaires

- la poursuite des activités de mobilisation tout au long du processus d'évaluation d'impact et du cycle de vie du projet

### Mobilisation Future

OPG demeure engagé à veiller à ce que le public et les parties prenantes intéressées par le projet NNW reçoivent l'information pertinente et la possibilité de participer de façon significative aux activités de mobilisation avec OPG. L'information sera communiquée de diverses façons, selon l'intérêt manifesté et les moyens de communication privilégiés. Les plans de mobilisation futurs comprennent notamment :

- mise à jour du site web du projet NNW
- ligne téléphonique d'information et adresse courriel du projet NNW
- activités de mobilisation du public dans la collectivité locale, annoncées dans les médias locaux et sur les médias sociaux
- communiqué de presse et autres publications médiatiques
- visites du site, séances d'information et présentations destinées aux parties prenantes, aux organismes communautaires et au public
- courriel et lettres de mises à jour du projet NNW
- envoi de dépliants postaux du projet NNW et d'infolettres
- élaboration d'outils de communication, y compris des infographies, des résumés en langage clair, des fiches d'information et des vidéos
- séance d'information publiques et assemblées publiques
- ateliers ciblés visant à mobiliser des groupes et des organisations sur des sujets, notamment les conditions socio-économiques, la santé humaine et le bien-être, ainsi que l'environnement
- délégation auprès du Conseil municipal local
- kiosques d'informations dans les installations communautaires locales et lors d'évènements communautaires locaux
- les plans de mobilisation futurs demeureront souples et adaptatifs, et évolueront en fonction des rétroactions reçus afin de continuer à répondre aux besoins des collectivités locales, des principales parties prenantes et du public

## 7. PROCHAINES ÉTAPES

### Aperçu

Le processus fédéral d'EI comprend cinq phases distinctes. La Phase 1 (Planification) commence avec la soumission de la DIP. À la suite de cette soumission, l'Agence déterminera si une EI est requise. Si l'agence conclut qu'une EI est nécessaire, le projet NNW passera à la Phase 2 (Étude d'Impact). Cette étape est suivie de la Phase 3 (Évaluation d'Impact) menée par la commission d'examen intégré, puis de la Phase 4 (Prise de Décision) au cours de laquelle le ministre (ou le gouverneur en Conseil) publie une déclaration de décision. Le processus se termine par la Phase 5 (Post-Décision) qui comprend la mise en œuvre, le suivi et la surveillance de la conformité afin de veiller à ce que le projet soit réalisé conformément aux conditions énoncées dans la Déclaration de Décision.

### Phase 2 – Étude d'Impact

Si l'agence décide qu'une EI est requise pour le projet NNW, les activités générales suivantes, alignées sur les lignes directrices individualisées relatives à l'étude d'impact propre au projet, serait réalisée à la Phase 2 (Étude d'Impact) :

- caractérisation des conditions environnementales existantes du site NNW et des secteurs environnants
- évaluation des impacts environnementaux réels et potentiels du projet NNW et des effets cumulatifs

### Caractérisation des Conditions Environnementales Existantes

Dans le cadre de la caractérisation des conditions environnementales existantes, il est prévu de recueillir des données pour caractériser le site NNW et les secteurs avoisinants pour les composantes suivantes de l'EI :

- peuples autochtones
- milieux atmosphérique, acoustique et lumineux
- conditions météorologiques
- rayonnements et radioactivité
- milieu géologique et hydrogéologique
- milieu aquatique
- eaux de surface et conditions lacustres
- milieu terrestre
- patrimoine culturel
- contexte socio-économique
- durabilité
- circulation et transport
- utilisation des terres
- santé écologique et humaine

### Évaluation des Impacts Réels et Potentiels

Les effets du projet NNW seront évalués à partir des données décrivant les conditions existantes, au moyen de méthodologies Occidentales et Autochtones. Les évaluations réalisées pourront s'appuyer sur la modélisation, des projections relatives au changement climatique, des analyses de risques et d'autres méthodes. Les résultats tiendront compte des effets cumulatifs selon la Science Occidentale et, comme l'ont partagé les Premières Nations titulaires de droits et les collectivités autochtones intéressées, selon des cadres autochtones de compréhension, d'évaluation et d'analyse.

Des mesures d'atténuation visant à réduire les effets seront proposées en s'appuyant à la fois sur la Science Occidentale et sur les cadres Autochtones, afin de réduire les impacts réels et potentiels.

## 8. RÉFÉRENCES

- Agence d'évaluation d'impact du Canada. (2025, Janvier). *Guide: "nécessité du projet", "raisons d'être", "solutions de rechange" and "autres moyens"*. Récupéré sur <https://www.canada.ca/fr/agence-evaluation-impact/services/politiques-et-orientation/guide-practitioner-evaluation-impact-federale.html>
- Commission canadienne de sûreté nucléaire. (2022). *Rapport d'examen de la protection de l'environnement : Initiative dans la région de Port Hope*. (Government of Canada) Récupéré sur <https://www.cnsccsn.gc.ca/fra/resources/publications/reports/phai22/>
- Conseil international du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent. (2025). *La régularisation du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent*. Récupéré sur <https://ijc.org/fr/clofsl/qui/regularisation>
- Environnement et Changement climatique Canada. (2020). *Évaluation stratégique des changements climatiques*.
- Environnement et Changement climatique Canada. (2021). *Version préliminaire du guide technique relatif à l'évaluation stratégique des changements climatiques*.
- Environnement et Changement climatique Canada. (2022). *Évaluation des eaux littorales canadiennes du lac Ontario, Rapport sur les faits importants et les résultats de 2019*. Récupéré sur <https://www.canada.ca/fr/agence-eau-canada/initiatives-ecosystemes-eau-douce/grands-lacs/protection-grands-lacs/agir-protoger/eaux-littorales/evaluation-des-eaux-littorales-du-lac-ontario.html>
- Environnement et Changement Climatique Canada. (2022). *Version préliminaire du guide technique relatif à l'évaluation stratégique des changements climatiques : Evaluer la résilience aux changements climatiques*.
- Ganaraska Region Conservation Authority. (2004). *Wesleyville Creek Fisheries Report*.
- Ganaraska Region Conservation Authority. (2004-2006, 2010-2022, 2024). *Wesleyville Creek Fisheries Assessment Project 20XY Report*.
- Ganaraska Region Conservation Authority. (2025). *Wesleyville Creek 2024 Fisheries Assessment*.
- Gibon & Hahn Menacho. (2023). Parametric Life Cycle Assessment of Nuclear Power for Simplified Models. *Environmental Science & Technology*.
- Gouvernement du Canada. (2023, Novembre ). *Gouvernement du Canada - Cadre des obligations vertes*. Récupéré sur <https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/programmes/politique-secteur-financier/titres/programme-dette/cadre-obligations-vertes-canada.html>
- Gouvernement du Canada. (2023). *La Politique canadienne en matière de gestion des déchets radioactifs et de déclassé*.
- Ministère de l'Énergie et des Mines. (2024, juin 07). *Aperçu de la situation énergétique en Ontario*. Récupéré sur <https://www.ontario.ca/fr/page/aperçu-de-la-situation-energetique-en-ontario>
- Ministères des Richesses Naturelles de l'Ontario. (2024). *Lake Ontario Fish Communities and Fisheries: 2023 Annual Report of the Lake Ontario Management Unit*. Picton, Ontario.
- National Oceanographic and Atmospheric Administration. (2025a). *Average GLSEA Water Temperature Graph for Lake Ontario*. Récupéré sur <https://coastwatch.glerl.noaa.gov/statistics/average-surface-water-temperature-glsea/>

- National Oceanographic and Atmospheric Administration. (2025b). *National Marien Ecosystem Status; Lake Ontario*. Récupéré sur <https://ecowatch.noaa.gov/regions/great-lakes/lake-ontario>
- Ontario Hydro. (1990). *A Summary of the Existing Natural Environment at the Wesleyville Facility (N-07710-1135)*.
- Ontario Power Generation. (2021). *Plan d'action en matière de réconciliation*.
- S. Schlömer, et al. (2014). *Annex III: Technology-specific cost and performance parameters*. Récupéré sur [https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/02/ipcc\\_wg3\\_ar5\\_annex-iii.pdf](https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/02/ipcc_wg3_ar5_annex-iii.pdf)
- Santé Canada. (2011). *Résumé des études sur la santé menées à Port Hope*. Récupéré sur <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/sante-environnement-milieu-travail/rapports-publications/radiation/resume-etudes-sante-menees-port-hope-sante-environnement-milieu-travail.html>
- Santé Publique Lakelands. (2024). *Addressing Food Insecurity and Poverty in the Haliburton, Kawartha, Pine Ridge District*.
- Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité. (2022). *Pathways to Decarbonization*.
- Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité. (2025). *Annual Planning Outlook, Ontario's Electricity System needs: 2026-2050*.
- Statistique Canada. (2023, Novembre 15). *Recensement de la population de 2021, Statistique Canada Catalogue no. 98-316-X2021001*. Récupéré sur <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=E>
- United States Army Corps of Engineers. (2025). *Great Lakes Water Level Data; Monthly Mean Lakewide-Average Water Levels (1918-2024)*.
- Wesleyville Joint Working Group. (2020). *2020 Wesleyville Winter Bird Count*.
- Wesleyville Joint Working Group. (2023). *Ecological Features of the Wesleyville Site*.
- Wester, M. C., Henson, B. L., Crins, W. J., Uhlig, P. C., & Gray, P. A. (2018). *Les écosystèmes de l'Ontario – Partie 2 : écodistricts*. Science and Research Technical Report TR-26, Ontario Ministry of Natural Resources and Forestry, Science and Research Branch, Peterborough, ON.

## Annexe A. IPD/IMTLR Tableau De Concordance

Tableau A-1: Tableau de concordance entre la DIP et le Règlement sur les renseignements et la gestion des délais

Renseignements Requis			OPG NNWEI Résumé de la Description Initiale de Projet
Règlement sur les Renseignements et la Gestion des Délais (Annexe 1) Section	Titre	Description	Section
A	Renseignements généraux	1. Le nom du projet, son type ou secteur et son emplacement projeté.	1
		2. Les nom et coordonnées du promoteur et de son représentant principal pour les besoins de la description du projet.	1
		3. Le résumé de toute mobilisation menée auprès de toute instance ou de toute autre partie, y compris des principales questions soulevées et des résultats de la mobilisation, et une brève description de tout plan de mobilisation futur.	6
		4. La liste des groupes autochtones qui pourraient être touchés par la réalisation du projet, le résumé de toute mobilisation menée auprès des peuples autochtones du Canada, y compris le résumé des principales questions soulevées et des résultats de la mobilisation, ainsi qu'une brève description de tout plan de mobilisation futur.	5
		5. Toute étude ou tout plan se rapportant au projet qui ont été ou sont effectués à l'égard de la région où le projet doit être réalisé, y compris une évaluation régionale qui a été ou qui est effectuée en application des articles 92 ou 93 de la Loi ou par toute instance, notamment un corps	1

Renseignements Requis			OPG NNWEI Résumé de la Description Initiale de Projet
Règlement sur les Renseignements et la Gestion des Délais (Annexe 1) Section	Titre	Description	Section
		dirigeant autochtone ou en son nom, lorsque le public a accès à l'étude ou au plan.	
		6. Toute évaluation stratégique qui a été ou est effectuée en application de l'article 95 de la Loi se rapportant au projet.	1
B	Renseignements sur le projet	7. Un énoncé des raisons d'être et de la nécessité du projet, y compris de tout avantage potentiel du projet.	2
		8. Les dispositions de l'annexe du <i>Règlement sur les activités concrètes</i> décrivant le projet en tout ou en partie.	2
		9. La liste des activités, infrastructures et structures et ouvrages, permanents ou temporaires, à inclure et à associer à la construction, à l'exploitation et à la désaffectation du projet.	2
		10. L'estimation de la capacité de production maximale du projet et la description des processus de production qui seront utilisés.	2 (Activités, Infrastructures et Ouvrages Physiques: Aperçu)
		11. Le calendrier prévu de construction, d'exploitation, de désaffectation et de fermeture du projet, y compris de toute expansion du projet.	2

Renseignements Requis			OPG NNW EI Résumé de la Description Initiale de Projet
Règlement sur les Renseignements et la Gestion des Délais (Annexe 1) Section	Titre	Description	Section
		12. La liste:	
		a) des solutions de rechange potentielles à la réalisation du projet que le promoteur envisage et qui sont réalisables sur les plans technique et économique, notamment les meilleures technologies disponibles;	2
		b) des solutions de rechange potentielles au projet que le promoteur envisage et qui sont réalisables sur les plans technique et économique et qui sont directement liées au projet.	2
C	Renseignements sur l'Emplacement	13. La description de l'emplacement projeté du projet, notamment: a) les coordonnées géographiques prévues, y compris, pour les projets d'aménagement linéaire, l'emplacement projeté des grandes installations connexes faisant partie intégrante du projet et la description des limites spatiales du corridor d'étude projeté; b) les plans du site, à une échelle permettant de situer l'emplacement général projeté du projet ainsi que les divers éléments du projet les uns par rapport aux autres; c) la description officielle du terrain qui sera utilisé pour le projet, y compris, si le terrain a déjà été acquis, les titres de propriété et les autorisations liées à tout lot de grève; d) la proximité du projet à tout immeubles habités de façon permanente, provisoire ou saisonnière et aux communautés affectées les plus proches; e) la proximité du projet avec des terres utilisées à des fins traditionnelles par les peuples autochtones du Canada, des terres faisant partie d'une réserve au sens du paragraphe 2(1) de la Loi sur les Indiens, des terres de	3

Renseignements Requis			OPG NNW EI Résumé de la Description Initiale de Projet
Règlement sur les Renseignements et la Gestion des Délais (Annexe 1) Section	Titre	Description	Section
		la première nation au sens du paragraphe 2(1) de la Loi sur la gestion des terres des premières nations, des terres qui sont visées par une entente de revendication territoriale globale ou un accord sur l'autonomie gouvernementale et avec toute autre terre mise de côté pour l'usage et le profit des peuples autochtones du Canada; f) la présence de tout territoire domaniaux à proximité.	
		14. Une brève description du milieu biologique et physique de l'emplacement, selon les renseignements auxquels le public a accès.	3
		15. Une brève description du contexte sanitaire, social et économique de la région où se trouve l'emplacement, selon les renseignements auxquels le public a accès ou à la lumière de toute mobilisation entreprise.	3
D	Participation fédérale, provinciale, territoriale, autochtone et municipale	16. La description de tout appui financier que fournit ou pourrait fournir une autorité fédérale à l'égard du projet.	3
		17. La liste de tous les territoires domaniaux qui pourraient servir à réaliser le projet.	3, 4
		18. La liste de toute instance qui détient des attributions relativement à une évaluation des effets environnementaux du projet.	1

Renseignements Requis			OPG NNW EI Résumé de la Description Initiale de Projet
Règlement sur les Renseignements et la Gestion des Délais (Annexe 1) Section	Titre	Description	Section
E	Effets potentiels du projet	19. La liste de tous les changements négatifs non négligeables que la réalisation du projet peut entraîner aux composantes de l'environnement ci-après qui relèvent de la compétence législative du Parlement: a) les <i>poissons</i> et leur <i>habitat</i> au sens du paragraphe 2(1) de la <i>Loi sur les pêches</i> ; b) les <i>espèces aquatiques</i> au sens du paragraphe 2(1) de la <i>Loi sur les espèces en péril</i> ; c) les <i>oiseaux migrants</i> au sens du paragraphe 2(1) de la <i>Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrants</i> .	4 (Tableau 6)
		20. La liste de tous les changements négatifs non négligeables à l'environnement que la réalisation du projet peut entraîner sur le territoire domaniale.	4 (Tableau 8)
		20.1. La liste de tous les changements négatifs non négligeables à l'environnement marin qui sont causés par la pollution et que la réalisation du projet peut entraîner à l'étranger.	4
		20.2. La liste de tous les changements négatifs non négligeables qui sont causés par la pollution et que la réalisation du projet peut entraîner aux eaux interprovinciales ou aux <i>eaux limitrophes</i> ou aux <i>eaux internationales</i> , au sens du paragraphe 2(1) de la <i>Loi sur les ressources en eau du Canada</i> .	4

Renseignements Requis			OPG NNW EI Résumé de la Description Initiale de Projet
Règlement sur les Renseignements et la Gestion des Délais (Annexe 1) Section	Titre	Description	Section
		21. S'agissant des peuples autochtones du Canada, une brève description de toutes les répercussions négatives non négligeables que la réalisation du projet et les changements à l'environnement dû à la réalisation du projet peuvent entraîner au Canada et qui auraient une incidence sur le patrimoine naturel et culturel, l'usage courant des terres et des ressources à des fins traditionnelles ou toute construction, tout emplacement ou toute chose d'importance sur le plan historique, archéologique, paléontologique ou architectural, selon les renseignements auxquels le public a accès ou à la lumière de toute mobilisation entreprise auprès des peuples autochtones du Canada.	4 (Tableau 7)
		22. Une brève description de tous les changements négatifs non négligeables que la réalisation du projet peut entraîner au Canada et qui perturberaient les conditions sanitaires, sociales ou économiques des peuples autochtones du Canada, selon les renseignements auxquels le public a accès ou à la lumière de toute mobilisation entreprise auprès des peuples autochtones du Canada.	4 (Tableau 7)
		22.1. Si le projet est réalisé sur le territoire domanial ou s'il est une <i>entreprise fédérale</i> au sens du paragraphe 3(1) de la <i>Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)</i> , la liste de tous les effets négatifs non négligeables que sa réalisation peut entraîner.	4 (Impacts Réels Et Potentiels Du Projet (Préliminaires): Aperçu) (Tableau 8)
		23. L'estimation de toute émission de gaz à effet de serre liée au projet.	4

Renseignements Requis			OPG NNWEI Résumé de la Description Initiale de Projet
Règlement sur les Renseignements et la Gestion des Délais (Annexe 1) Section	Titre	Description	Section
		24. La liste des types de déchets et d'émissions — dans l'air, l'eau et le sol — qui sont susceptibles d'être produits pendant toute étape du projet.	4
F	Résumé	25. Le résumé des renseignements exigés en vertu des articles 1 à 24, en langage clair, en français et en anglais.	Présenté dans ce document